

L'Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique



DYNAMIQUES RÉGIONALES

N°13

Retour sur la pandémie :
intervention publique, genre et
marché du travail en 2020

2
0
2
2



COLOPHON

La revue *Dynamiques régionales* s'inscrit dans les missions de l'IWEPS. Institut scientifique régional au carrefour des champs de la décision politique et de la recherche scientifique, l'IWEPS poursuit l'ambition de donner davantage de visibilité aux travaux scientifiques susceptibles de contribuer au débat public et à la conduite de la politique régionale. Dans cette visée mobilisatrice, la revue *Dynamiques régionales* offre aux chercheurs une opportunité de diffusion des résultats de recherches dont le point commun est de porter sur des questions d'intérêt pour la Wallonie. Pour autant, ils ne se focalisent pas nécessairement sur la Wallonie : les études menées dans d'autres pays ou régions peuvent être riches d'enseignements, fertiliser l'expertise wallonne et éclairer les décisions de nos responsables politiques.

Création graphique : **Déligraph, Bruxelles**

Mise en page : **Snel Grafics SA, Vottem**
www.snel.be

Éditeur responsable : **Sébastien Brunet**
(Administrateur général, IWEPS)

Dépôt Légal : **D/2022/10158/19**

ISSN : **2593-4937**

Disponible sur <https://www.cairn.info/>

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,
moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tél : 32 (0)81 46 84 11

<http://www.iweeps.be>

info@iweeps.be

COMITÉ DE RÉDACTION

Directeur de la publication : Sébastien Brunet

Rédactrices en chef : Claire Dujardin, Virginie Louis
et Sîle O'Dorchai

Rédacteur en chef invité : Matthieu Delpierre

Coordination de l'édition : Évelyne Istace

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Lionel Artige (ULiège)

Marc Bourgeois (ULiège)

Michele Cincera (ULB)

Éric Cornélis (UNamur)

Catherine Dehon (ULB)

Marcus Dejardin (UNamur et UCL)

Isabelle Godin (UCB)

Marie Goransson (ULB)

Jean-Marie Halleux (ULiège)

Cédric Istasse (CRiSP)

Karel Neels (UAntwerpen)

Nathalie Schiffino (UCL)

Mélanie Volral (UMons)

Marc Zune (UCL)

TABLE DES MATIÈRES

5 | INTRODUCTION : LA CRISE SANITAIRE ÉTAIT ATYPIQUE : INTERVENTION PUBLIQUE, GENRE ET FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN 2020

Par Matthieu Delpierre

9 | LA PANDÉMIE SANS CONFINEMENT ? COMMENT ABORDER LA QUESTION DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES MESURES SANITAIRES ?

Par Matthieu Delpierre

33 | IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 EN WALLONIE : UN MARCHÉ DU TRAVAIL « EN HIBERNATION » ?

Par Olivier Meunier, Valérie Vander Stricht

66 | LA CRISE SANITAIRE A-T-ELLE ACCENTUÉ LES INÉGALITÉS DE GENRE ?

Par Maud Nautet, Céline Piton

LA CRISE SANITAIRE ÉTAIT ATYPIQUE : INTERVENTION PUBLIQUE, GENRE ET FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN 2020

Matthieu Delpierre¹

¹ Chargé de recherche, IWEPS, M.Delpierre@iweeps.be

Nous vivons une succession de crises. Au sortir de la pandémie, la reprise a vu naître l'inflation et les pénuries de matériaux et de composants. En 2022, les crises géopolitiques et énergétiques se sont invitées, empêchant tout retour à la stabilité tant économique que sociale. Ces événements majeurs ont naturellement occupé toute l'attention et nous ont peut-être empêché de prendre la mesure, avec le recul, du caractère atypique de la crise sanitaire et économique de 2020. C'est pourtant ce que nous proposons de faire dans ce numéro de *Dynamiques Régionales*.

La crise de 2020 était atypique pour au moins trois raisons : premièrement, pour affronter en urgence la pandémie, les gouvernements ont dû se résoudre à bloquer eux-mêmes leurs propres économies. Deuxièmement, au regard du recul majeur de l'activité économique, les pertes d'emplois, notamment en Wallonie, ont été très limitées. Troisièmement, contrairement aux crises économiques « traditionnelles » qui touchent essentiellement l'emploi masculin, notamment via le ralentissement de l'industrie, des secteurs plus féminins tels que le commerce ou les professions de contact ont été mis en difficulté. Derrière ces trois constats originaux se cachent des nuances importantes que les auteurs et auteures des articles de ce numéro proposent d'explorer.

L'intervention sanitaire est-elle la cause ultime de la récession ? Pas forcément. Pour répondre à cette question de manière satisfaisante, il est nécessaire de se demander ce qu'il se serait produit en l'absence d'intervention publique. Selon toute vraisemblance, outre un coût humain plus élevé, l'économie aurait été fortement impactée par la pandémie, ce qui pose la question du lien causal entre les mesures sanitaires et les pertes économiques.

Le marché du travail a-t-il vraiment été épargné ? Non, au-delà du constat que la protection de l'emploi en Wallonie a fortement contenu les pertes d'emplois, la mécanique des flux sur le marché du travail, par laquelle des employeurs créent ou détruisent des

postes de travail et des travailleurs transitent entre chômage et emploi ou entre emplois, a été entravée en 2020 avec des conséquences possibles au-delà de la crise.

En amortissant le choc sur l'emploi, a-t-on épargné les travailleuses des secteurs les plus affectés ? Globalement oui, mais l'impact sur l'emploi féminin s'est avéré très hétérogène, puisque tant les secteurs les plus affectés, comme le commerce, et les plus protégés, comme la santé ou l'enseignement, sont très féminisés. Par contre, la fermeture des lieux d'accueil pour jeunes enfants a fortement impacté les mères de famille aussi bien sur les plans familiaux que professionnels.

La crise de 2020 a donc été singulière en matière d'intervention publique, d'effets sur le marché du travail et sur les inégalités de genre. Les gouvernements ont, tout à la fois, imposé des fermetures et amorti les chocs. Les effets ont été hétérogènes tant sur le plan sectoriel que dans la dimension du genre. Les auteurs et auteures de ce numéro de *Dynamiques Régionales* explorent ces différentes dimensions de la crise de 2020 sur la base de la littérature économique et d'analyses statistiques, avec pour but de mettre en lumière ce qui a parfois été laissé en arrière-plan.

L'INTERVENTION SANITAIRE : POURQUOI, COMMENT ET QUE SERAIT-IL ADVENU SANS ?

Au premier plan, il y a eu les confinements, les fermetures sectorielles et la crise économique. L'intuition suggère fortement que les premiers ont provoqué la seconde. Mais la question de l'attribution de l'impact est complexe. L'effet économique de l'intervention sanitaire se mesure idéalement par la différence entre la situation économique avec intervention et celle sans intervention. En arrière-plan, il y a donc la pandémie sans intervention. Le premier article (Matthieu Delpierre, IWEPS) se penche, au moyen d'une revue de la littérature, sur l'interven-

tion sanitaire, ses motifs, ses modalités et ses effets économiques.

En l'absence d'intervention sanitaire, les vagues épidémiques auraient certainement été de plus grande amplitude, mais les comportements se seraient adaptés et la distanciation sociale se serait installée de manière spontanée. Avec un plus grand nombre de travailleurs malades et la crainte de la contamination, tant l'offre de travail que les comportements de consommation auraient été affectés. La réaction spontanée de la population aurait toutefois été insuffisante et les pertes humaines trop lourdes. Les autorités ont donc dû intervenir pour « rééquilibrer » la balance entre le coût humain et les pertes économiques. L'article montre toutefois que certaines mesures sanitaires ont permis de gagner en même temps sur ces deux dimensions. En Wallonie, on estime aussi que, relativement aux pertes en vies humaines, les revenus ont particulièrement bien résisté.

La littérature économique montre que les mesures sanitaires n'expliquent pas l'entière du recul économique. Lorsque l'on examine les motifs ultimes de la baisse d'activité économique, on se rend compte que la mobilité est une variable clé. Les chutes ou reprises de la mobilité n'ont, en effet, pas parfaitement coïncidé avec les débuts et fins des confinements. On peut donc en conclure que l'effet de l'intervention publique dépend de l'adhésion aux mesures et de l'ampleur qu'aurait revêtue la réaction spontanée de la population en l'absence de mesures.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL A-T-IL ÉTÉ GELÉ EN 2020 EN WALLONIE ?

De prime abord, les indicateurs qui photographient le volume de l'emploi donnent à voir une très grande résilience du marché du travail en Wallonie au cours de la crise. Grâce à un recours massif et inédit au dispositif de chômage temporaire, les pertes d'emplois, hétérogènes entre secteurs d'activité, ont été globalement contenues au regard du choc subi.

Mais la crise et les aides ont-elles pour autant figé les positions ? Il semblerait que non.

Déjà en temps normal, la mécanique des flux, par lesquels les entreprises croissent ou se contractent ou par lesquels employeurs et travailleurs s'apparient ou se séparent, est très souvent laissée en arrière-plan. L'impact de la crise sanitaire sur ces flux est donc encore plus méconnu. Le second article d'Olivier Meunier et Valérie Vander Stricht (IWEPS) décortique les mouvements d'emploi et de main-d'œuvre en Wallonie en période de pandémie en exploitant les statistiques dynamiques du marché du travail.

La dynamique du marché du travail est importante et méconnue. Elle est importante par son ampleur : chaque année, une large fraction des postes de travail sont nouvellement créés ou détruits ou occupés par des travailleurs qui entrent ou sortent des entreprises. Elle l'est aussi pour son rôle de réallocation des facteurs de production dans l'économie : des entreprises progressent, d'autres régressent et les mouvements de travailleurs permettent de hausser la productivité en contribuant à ce que chaque personne occupe le bon poste.

L'article décrit de manière très fine comment ces différents mouvements ont été affectés en 2020. Contrairement aux attentes, la réallocation de l'emploi s'est, en moyenne, poursuivie. L'article se penche plus précisément sur l'hétérogénéité sectorielle et pointe notamment les secteurs où le recul de l'emploi est dû à des créations moins nombreuses et ceux où la hausse des licenciements est en cause. Par contre, les transitions de travailleurs entre emplois ont reculé en 2020, ce qui tend à indiquer une baisse de confiance tant du côté des employeurs que du côté des travailleurs. Ce frein à la réallocation des travailleurs peut avoir eu des conséquences pour le bon appariement entre les travailleurs et les postes au-delà de la crise.

L'autre fait marquant de la pandémie sur le marché du travail est la nette baisse des opportunités d'embauches. Les chômeurs de courte durée à l'éclatement de la pan-

démie en ont particulièrement souffert. Un certain nombre d'entre eux, dont l'épisode de chômage aurait dû être de courte durée, ont été enfermés dans le chômage de longue durée.

Avec des travailleurs – et des employeurs – qui ont été réticents à bouger et des travailleurs inoccupés qui se sont éloignés de l'emploi, la mécanique de réallocation de la main-d'œuvre a clairement été entravée en 2020. Pour autant, les créations, destructions et transitions sont restées importantes sur le plan quantitatif, de sorte qu'il est abusif de conclure que la pandémie a gelé le marché du travail.

LES INÉGALITÉS DE GENRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ONT-ELLES ÉTÉ IMPACTÉES ?

Au premier abord, l'emploi féminin a été très exposé : les travailleuses ont à la fois été victimes des fermetures sectorielles, notamment dans le commerce et le travail intérimaire, et actives en première ligne dans la santé et l'enseignement, laissant l'effet net sur l'emploi des femmes *a priori* ambigu.

En arrière-plan, l'imposition du télétravail et la fermeture des écoles et lieux d'accueil de la petite enfance ont forcé les sphères domestiques et professionnelles à cohabiter. Outre une charge de travail fortement accrue pour les mères en emploi au plus fort de la crise, il n'est pas clair que la tendance durable à un recours accru au télétravail soit favorable aux carrières des femmes.

Dans le troisième article, Maud Nautet et Céline Piton (BNB) se penchent sur les sta-

tistiques par genre du marché du travail en Belgique et sur des données d'enquêtes relatives à la crise sanitaire pour éclairer l'impact sur la situation des femmes au travail et dans la sphère domestique.

L'article commence par dresser un bilan de la situation comparative des femmes sur le marché du travail en Belgique avant l'éclatement de la crise.

Il étudie ensuite l'effet sur l'emploi. Malgré les dispositifs de protection de l'emploi mis en place, la crise a fort touché l'emploi féminin dans les services et a bloqué la convergence entre les taux d'emploi des femmes et des hommes observée sur le long terme.

La hausse brutale et ponctuelle du nombre de femmes en télétravail, relativement au nombre d'hommes, est l'autre changement de tendance soudain qui s'est joué lors de la pandémie. Opportunité de mieux concilier vie privée et vie professionnelle ou menace de voir sa productivité au travail affectée par les tâches domestiques ? Les effets de long terme sur les évolutions de carrière ne sont pas clairs.

Déjà très inégale avant la crise, la distribution par genre du travail domestique, non rémunéré, a été fortement impactée lors de la crise et a lourdement pesé sur la fatigue mentale des femmes.

La crise sanitaire est derrière nous, mais il est connu que les évolutions de carrière sont pénalisées par les interruptions ou réductions du temps de travail qui ont majoritairement concerné les femmes. En outre, les nouveaux modes de travail qui s'installent sur le long terme ne promettent pas forcément de rééquilibrer les opportunités.

LA PANDÉMIE SANS CONFINEMENT ? COMMENT ABORDER LA QUESTION DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES MESURES SANITAIRES ?

Matthieu Delpierre¹

¹ Chargé de recherche, IWEPS, M.Delpierre@iweeps.be

RÉSUMÉ

À quoi aurait ressemblé l'économie en l'absence de confinement? Répondre à cette question est nécessaire pour évaluer l'impact économique des mesures sanitaires. Sur la base des premières analyses économiques de la pandémie, cet article vise à discuter ce qu'il serait advenu sans intervention, les réactions comportementales, l'arbitrage entre santé et revenu et l'impact des mesures sanitaires. Nous montrons tout d'abord que de la distanciation sociale aurait spontanément émergé en l'absence d'intervention sanitaire, mais que son ampleur aurait été trop limitée puisque les individus n'auraient pas suffisamment pris en compte l'impact de leurs comportements sur la dissémination du virus et sur la congestion du système hospitalier. C'est pourquoi les États devaient intervenir. Ensuite, nous fournissons une estimation de l'impact combiné de la pandémie et des mesures sanitaires sur la mortalité et la pauvreté. Il en ressort qu'en Wallonie, relativement au nombre de vies perdues, l'impact sur la pauvreté a été plus limité qu'ailleurs dans le monde. Nous abordons également la question de l'optimum social et de l'arbitrage entre santé et revenus. Enfin, nous traitons la question centrale de l'impact économique. La littérature fournit des résultats contrastés. Nous montrons que la chute de la mobilité explique statistiquement une large part de l'effet économique. Cela indique que les mesures sanitaires ont finalement affecté l'économie au travers des changements de comportements qu'elles ont induits.

Mots-clés : pandémie, confinement, distanciation sociale, arbitrage, impact économique

ABSTRACT

What would the economy have looked like in the absence of a lockdown? Answering this question is needed to evaluate the economic impact of non-pharmaceutical interventions (NPIs) during the pandemic. Based on early economic analyses of the pandemic, this article aims at discussing the counterfactual outcome, the behavioural response, decision-makers' tradeoff between health and income, and the resulting impact of NPIs. We first show that endogenous social distancing would have very likely taken place in the absence of NPIs, but that its extent would have been too limited, owing to contamination and hospital congestion externalities. These externalities provide a rationale for public intervention. Second, we provide an estimation of the combined impact of the pandemic and NPIs on health and poverty outcomes, which shows that the impact on poverty relative to the death count has been limited in Wallonia as compared to elsewhere. We also discuss the lives - income tradeoff and efficiency considerations. Finally, we tackle the central question of the causal effect of NPIs. Results in the literature are contrasted. We conclude by showing that the drop in mobility statistically explains most of the effect. Therefore, NPIs only affect the economy through the behavioural change that they induce.

Keywords : pandemic, lockdown, social distancing, trade-off, economic impact

1 INTRODUCTION

La crise de 2020 a ceci de très singulier que les gouvernements ont dû rapidement se résoudre à bloquer eux-mêmes leurs propres économies. La récession a été intuitivement attribuée à cette intervention publique inédite. Pourtant, avant de valider ce constat, il est nécessaire de s'interroger sur la nature des événements qui se seraient déroulés si les États étaient restés passifs. L'épidémie aurait été plus sévère et les nombreuses absences de travailleurs auraient pu désorganiser l'économie. Par mesure de prudence, de nombreuses personnes auraient certainement limité leurs contacts et donc aussi vraisemblablement leur niveau de consommation.

Nous proposons de parcourir dans cet article quelques contributions-clés de la littérature économique qui s'est très rapidement penchée, dès le déclenchement de la pandémie, sur les comportements de distanciation sociale, sur la nécessité de l'intervention publique, sa forme et ses effets. Le point de départ consiste à démontrer, sur les plans empirique et théorique, que les comportements se seraient naturellement adaptés en l'absence d'intervention, mais dans une ampleur insuffisante. Dès lors, les États ont dû prendre des mesures contraignantes. Nous traitons ensuite de deux questions importantes : première-

ment, fallait-il choisir entre santé et économie ? Deuxièmement, peut-on attribuer les pertes économiques aux mesures sanitaires et, si oui, dans quelle proportion ?

Cet article se structure de la manière suivante : la deuxième section est consacrée à la distanciation sociale spontanée. Elle apporte des preuves que les individus se sont adaptés à la situation sanitaire et pas seulement au cadre coercitif fixé par les États. La troisième section traite des motivations théoriques de l'intervention sanitaire et de ses formes optimales. Dans la quatrième section, nous abordons la question difficile de l'arbitrage entre santé publique et économie. Les effets bruts de la pandémie en termes de pertes humaines et d'accroissement de la pauvreté sont estimés, avec pour but d'en appréhender le ratio. Cette approche permet de donner une idée de l'impact relatif de la pandémie sur les deux dimensions. La dernière section revient sur la question centrale de cet article, relative à l'impact économique des mesures sanitaires. Nous y montrons que la baisse de mobilité permet d'expliquer la plus large part de l'impact économique. L'impact des mesures dépend donc de l'ampleur avec laquelle les comportements ont été affectés par l'intervention publique, au-delà de la réaction spontanée.

2

LA DISTANCIATION SOCIALE SPONTANÉE

La crise sanitaire a révélé l'ampleur dans laquelle le fonctionnement de l'économie était dépendant des contacts physiques. Activités économiques et interactions sociales sont intimement liées. Durant la première vague de la pandémie, les contacts ont été drastiquement réduits, en réponse au confinement, mais pas seulement. En effet, en l'absence d'intervention sanitaire, la population aurait naturellement adopté des mesures de distanciation sociale pour réduire son exposition au virus. Afin d'isoler l'impact des mesures sanitaires sur l'économie et l'emploi, il est essentiel d'évoquer ce phénomène de « distanciation sociale spontanée ».

Avant de discuter ses implications sur les travaux de modélisation et d'en détailler les fondements, commençons par en apporter des preuves empiriques.

2.1. LES PREUVES EMPIRIQUES

Avant la pandémie déjà, Bayham *et al.* (2015) s'étaient penchés sur des données américaines récoltées au cours de l'épidémie de grippe H1N1 de 2009. Ils estiment que le déclenchement de l'épidémie a incité les Américains à réduire significativement leurs contacts. L'ampleur de cette réduction a permis une baisse du nombre total de cas. L'absence d'intervention sanitaire significative à cette époque permet d'obtenir une estimation nette des réactions comportementales, ce qui est moins évident en 2020. Toutefois, plusieurs recherches ont tenté de distinguer les réactions spontanées de celles qui relèvent du respect des mesures sanitaires.

Pour ce faire, Farboodi *et al.* (2021) comparent le *timing* des réactions comportementales à celui de l'intervention sanitaire. Ils utilisent à cette fin les données de l'entreprise américaine *SafeGraph*, qui collecte

et croise des données de localisation et de trafic à des fins commerciales, pour démontrer que la population a significativement réduit ses interactions sociales bien avant la mise en place des mesures coercitives par les autorités locales. Les données de mobilité de *Google* sont exploitées par Maloney et Taskin (2020). Ils estiment que la réduction de mobilité est principalement expliquée par la prévalence locale du virus, plus que par les mesures de confinement. D'autres données collectées en l'absence de mesures coercitives, telles que la fréquentation des restaurants aux États-Unis et des cinémas en Suède, étayaient leur constat que la distanciation sociale spontanée est un phénomène d'ampleur significative. Selon eux, l'intervention publique en matière de distanciation physique se justifie plus par son rôle de coordination que par son caractère coercitif et ils insistent sur la nécessité de l'adhésion de la population à ces mesures.

Lorsque des mesures sont en place, il est difficile d'isoler leurs effets, c'est-à-dire d'estimer l'ampleur dans laquelle elles accentuent les réactions spontanées de la population. C'est l'exercice tenté par Brzezinski *et al.* (2020) sur la base de données de téléphonie mobile aux États-Unis. Selon leurs estimations, les mesures coercitives des États n'augmentent que de 8 % le pourcentage de personnes qui restent à la maison en comparaison d'une situation où seules prévalent les réactions individuelles. Sur le plan technique, Brzezinski *et al.* (2020) démontrent que les biais statistiques sont énormes et qu'il n'est pas possible d'imputer la totalité de la réduction des déplacements aux seules mesures coercitives. Brzezinski *et al.* (2020) analysent aussi les déterminants socio-économiques de la distanciation spontanée au niveau des comtés et révèlent que les niveaux d'éducation et de revenu sont positivement asso-

ciés à la réduction des déplacements. La conscientisation semble être ici l'élément-clé, dans la mesure où leur étude permet de montrer que la méfiance envers la science produit l'effet inverse. Dans le même ordre d'idées, Engle *et al.* (2020) se basent sur des données de localisation GPS et de cas Covid-19 au niveau des comtés américains pour étudier l'impact du taux d'incidence et des mesures de confinement sur la mobilité. Ils concluent à un effet substantiel du taux local d'incidence, alors que les ordres officiels ne mèneraient, selon leurs estimations, qu'à une réduction additionnelle de la mobilité d'environ 8 %.

Les résultats présentés ci-dessus attribuent une large fraction de la réduction des contacts à la réaction spontanée de la population. Ils ont en commun de se baser sur des données américaines. De manière contrastante, Jarvis *et al.* (2020) estiment que le confinement au Royaume-Uni a réduit de 73 % le nombre moyen de contacts quotidiens. En Chine, Fang *et al.* (2020) estiment également l'effet causal des politiques coercitives de confinement à Wuhan. Ils attribuent au confinement une réduction de 54 % de la mobilité interne à la ville.

Comparant l'Europe et les États-Unis, Chen *et al.* (2020) confirment que la distanciation sociale spontanée, une fois encore mesurée sur la base de données de mobilité, a été plus forte et plus précoce aux États-Unis. Pourtant, les mesures sanitaires y ont été imposées à des stades comparables de l'épidémie. Chen *et al.* (2020) attribuent cet effet au décalage temporel du développement de l'épidémie des deux côtés de l'Atlantique. Les Américains ont ainsi eu le temps d'apprendre de l'expérience européenne pour adapter naturellement leurs comportements, par anticipation de l'intervention publique.

Enfin, Askitas *et al.* (2020) ont rassemblé des données internationales portant sur une typologie des mesures sanitaires, la mobilité et l'incidence. Ils exploitent l'hétérogénéité des mesures dans le temps et dans l'espace pour isoler l'effet de différentes mesures sur la mobilité et l'incidence. Leurs

résultats montrent que les mesures ont eu un impact. Par exemple, le confinement et la fermeture des lieux de travail ont réduit la mobilité dans une ampleur similaire. La distanciation sociale spontanée aurait donc été moins forte en l'absence de mesures, sans quoi ces effets sur la mobilité n'auraient pu être identifiés.

Le message central est que la distanciation sociale, qui a été imposée au moyen de mesures de confinement, de fermeture des écoles et lieux de travail, se serait naturellement produite, quoique dans une moindre mesure, en l'absence d'intervention publique. Cette distanciation spontanée aurait réduit tant la consommation que l'offre de travail et produit une série d'effets sur le plan économique, comme nous le discutons plus bas.

2.2. LES RESSORTS DE LA DÉCISION INDIVIDUELLE

Quels sont les ressorts de la décision prise par un individu de réduire ses contacts ? Cette décision peut se voir comme résultant d'un arbitrage entre coûts et bénéfices. Pratiquer la distanciation sociale impose des coûts psychosociaux maintenant bien connus de toutes et tous. En fonction de la profession, cela peut aussi induire des pertes de revenu. Le bénéfice individuel se situe, quant à lui, au niveau de la santé, via une réduction du risque de contamination, et va dépendre de caractéristiques individuelles de santé qui rendent les personnes plus ou moins à risque. Dans cet arbitrage, l'attitude de l'individu face à ce risque a une place centrale puisque c'est cette perception du risque qui va déterminer le comportement. Au-delà des caractéristiques individuelles, l'environnement joue un rôle majeur : le degré de contagiosité du virus et le taux d'incidence au temps t (la situation épidémiologique) impactent directement la probabilité de contamination. Enfin, les comportements sociaux des autres entrent en ligne de compte puisqu'ils déterminent, par exemple, le taux de fréquentation des lieux publics (Garibaldi *et al.*, 2020). Lorsque

les décisions individuelles sont directement interdépendantes, les économistes parlent de situation d'interaction stratégique. Ces situations peuvent être propices à des inefficiences. Nous y revenons amplement dans la section suivante, en discutant la notion d'externalités dans le cadre de la pandémie. Par ailleurs, compte tenu du fait que les individus sont différents les uns des autres, certains seront incités à réduire leurs contacts avant les autres, soit parce qu'ils sont à risque ou plus avers au risque, soit parce que leurs revenus ne dépendent pas de la proximité physique. Les autres pourraient alors avoir tendance à se reposer sur les efforts des premiers (*free riding*, Toxvaerd, 2020).

La réduction des contacts est donc coûteuse, psychologiquement et/ou économiquement, et l'arbitrage entre santé et économie, que nous discutons également plus bas, ne se joue donc pas seulement au niveau agrégé mais aussi au niveau individuel (Platteau et Gilbert, 2021; Toxvaerd, 2020).

2.3. LA PRISE EN COMPTE DES RÉACTIONS COMPORTEMENTALES DANS LES MODÈLES ÉPIDÉMIOLOGIQUES

En ne prenant pas en compte la distanciation sociale spontanée, la modélisation risque de surestimer l'impact de l'intervention publique et singulièrement du confinement (Platteau et Gilbert, 2021) sur la propagation du virus, mais aussi sur l'économie. Plusieurs économistes ont donc proposé des adaptations des modèles épidémiologiques classiques dans le but d'y intégrer les réactions comportementales. Platteau et Gilbert (2021) présentent une revue de ces avancées. Pour rappel, les modèles épidémiologiques (de type SIR : *susceptible, infected, recovered*) sont des outils mathématiques qui captent la dynamique de transition des individus qui composent une population entre différents états ou com-

partiments : susceptible d'être infecté (S), infecté (I) et rétabli (ou décédé) (R – *recovered*). Ces transitions dépendent des caractéristiques de la maladie, dont son niveau de contagiosité, et de la fréquence habituelle des contacts sociaux. Ainsi, la probabilité de transiter de S à I à un moment déterminé dépend logiquement de ces deux derniers paramètres et de la part de personnes infectées dans la population à ce moment donné, qui détermine la probabilité d'entrer en contact avec le virus. Le taux de reproduction effectif, qui donne le nombre de personnes infectées en moyenne par cas infecté à un stade donné de l'épidémie, évolue dans le temps car les parts respectives de personnes susceptibles et infectées sont elles-mêmes en évolution. Par contre, le paramètre qui détermine la fréquence des contacts sociaux est supposé constant dans le temps, ou alors, dans les modèles plus avancés, calibré en fonction des mesures sanitaires. Les modèles épidémiologico-économiques ajoutent la prise de décision des individus. Pour quels résultats? Premièrement, cela permet de décrire l'évolution des comportements dans le temps. Deuxièmement, cela fournit des prédictions parfois très contrastées par rapport aux modèles standards, notamment sur la forme de la courbe épidémique. Enfin, et plus fondamentalement, la dynamique épidémique alimente en retour les modèles économiques. Il s'agit du principal usage. En effet, Franco (2021) décrit les modèles épidémiologiques qui ont éclairé les décideurs au cours de la crise pour guider l'intervention sanitaire. Au vu de la complexité de ces modèles, ceux-ci ne peuvent pas intégrer une dimension d'optimisation des comportements des individus comme le proposent les économistes. La description des contacts sociaux y est pourtant très détaillée et tient compte, par exemple, d'interactions différenciées au sein et entre différentes classes d'âges. Mais cela reste paramétrique, c'est-à-dire exogène. Les contacts ne résultent donc pas des choix des agents dans les modèles épidémiologiques prédictifs, si détaillés soient-ils.

Avant de décrire les principaux résultats des modèles comportementaux, abordons brièvement la méthode. Garibaldi *et al.* (2020) évoquent le parallèle entre la fonction de probabilité d'infection de leur modèle et la fonction utilisée pour décrire l'appariement entre chômeurs et postes vacants en économie du travail. La différence principale est qu'une création d'emploi ne peut résulter que de la rencontre d'un chômeur et d'un poste, alors qu'une personne infectée peut en infecter plusieurs autres lors de différents contacts. Garibaldi *et al.* (2020) reconnaissent donc que les contacts sont le produit de décisions individuelles. La variable de décision n'est toutefois pas le nombre de contacts puisque ceux-ci peuvent être fortuits, mais le nombre de sorties du domicile. C'est ici qu'intervient la situation d'interaction stratégique puisque le nombre de contacts par sortie dépend des décisions des autres. Si les individus n'ont pas le contrôle du nombre de contacts par sortie, ils sont négativement impactés par la présence des autres puisqu'elle accroît la probabilité de contamination, nous y reviendrons. Garibaldi *et al.* (2020) décrivent de manière très fine la manière dont les comportements déterminent les contacts et ses implications sur l'efficacité ou l'inefficacité de l'équilibre dans lequel les individus sont laissés à leurs propres choix de distanciation.

Laissant momentanément de côté la question de l'interaction stratégique, penchons-nous sur la description des comportements au cours de l'épidémie. Les individus prennent en compte le risque d'infection et réduisent leurs contacts, désirés et fortuits, en limitant leurs déplacements. Plus le virus est contagieux et virulent, plus ils sont prudents. Mais puisque le risque de contamination dépend de la probabilité d'entrer en contact avec une personne infectée, le risque est proportionnel à la part de personnes infectées dans la population. Celle-ci évolue dans la vague. Les comportements varient donc dans le temps. La courbe d'évolution des comportements de mobilité et des contacts présente une forme en U (Garibaldi *et al.*, 2020 ;

Toxvaerd, 2020 ; Platteau et Gilbert, 2021). Ils sont, en effet, minimisés lorsque l'incidence est la plus grande. De manière plus détaillée, la distanciation progresse en phase ascendante de la courbe épidémique, est maximale au pic et les comportements se relâchent en phase décroissante, alors que les contacts restent constants dans les modèles SIR. Jones *et al.* (2020) notent aussi que l'exposition des individus au travers des activités liées au travail et à la consommation est inversement proportionnelle au taux d'incidence. En d'autres termes, les individus évitent de s'exposer lorsque l'incidence est élevée. La courbe est donc plus plate que dans l'équivalent SIR (Toxvaerd, 2020 ; Platteau et Gilbert, 2021).

Les prédictions des deux types de modèles sont donc très contrastées. Outre la forme de la courbe, le niveau est aussi globalement plus bas puisque les interactions sociales sont réduites dans les modèles comportementaux par rapport aux modèles SIR standards (Garibaldi *et al.*, 2020 ; Toxvaerd, 2020, Platteau et Gilbert, 2021). L'activité économique est également plus faible. Sur cette dernière comparaison, Jones *et al.* (2020) argumentent qu'un modèle qui ne prendrait pas en compte la distanciation spontanée pourrait prédire que l'offre de travail des non infectés augmenterait en compensation de celle des malades. À l'inverse, la distanciation sociale spontanée des « susceptibles » dans un modèle comportemental produit de manière non ambiguë une baisse de l'activité économique et de l'offre de travail.

Toxvaerd (2020) ajoute deux éléments de comparaison. D'une part, en conséquence directe de la réduction spontanée des contacts, l'incidence cumulée, c'est-à-dire le nombre total de personnes touchées, est inférieure. D'autre part, les modèles divergent sur l'impact des caractéristiques de la maladie. Toutes choses égales par ailleurs, une contagiosité plus grande induit une plus grande prudence des agents qui ferait plus que compenser l'effet d'un taux de reproduction de base plus élevé. À sévérité donnée, les modèles SIR prédisent une incidence au pic et une incidence cumulée

supérieures si la contagiosité est plus grande, alors que les modèles comportementaux pourraient aboutir à une conclusion opposée. La vague Omicron ne contredit pas forcément cette affirmation dans la mesure où la contagiosité et la sévérité étaient toutes deux différentes. Néanmoins, il convient de prendre ces prédictions avec prudence puisque les réactions comportementales, qu'il est intéressant de prendre en compte sur le plan qualitatif, sont difficiles à quantifier.

Une dernière remarque relative aux réactions comportementales porte sur la capacité ou l'incapacité des modèles à intégrer l'hétérogénéité des agents (Platteau et Gilbert, 2021). Comme discuté plus haut, les comportements face à la pandémie dépendent très fortement des caractéristiques individuelles, économiques, de santé et de l'aversion au risque ou encore de l'anxiété. Les réactions agrégées sont donc progressives. Toxvaerd (2020) indique que la prise en compte de ces réactions hétérogènes permet d'obtenir une courbe plus lisse, plus proche de la réalité.

LES RAISONS ET LA FORME DE L'INTERVENTION SANITAIRE

Comme nous l'avons documenté plus haut, la distanciation sociale spontanée est un phénomène crédible. Si la plupart des gouvernements sont massivement intervenus en imposant le confinement et toute la panoplie des mesures coercitives de limitation des contacts, c'est parce que son ampleur aurait été insuffisante. Pour soutenir cette affirmation, il faut être en mesure de décrire le niveau de contacts optimal sur le plan collectif, de sorte à avoir une référence à laquelle comparer la réduction spontanée des contacts. Intuitivement, ce niveau de contacts optimal résulte d'un arbitrage entre santé et économie. Nous discuterons et nuancerons ce point dans la quatrième section. Avant cela, dans cette section, nous démontrons, d'une part, qu'il est relativement simple sur le plan théorique de conclure que la distanciation spontanée est trop faible et que, en conséquence, la politique du « laissez-faire » est inefficace. D'autre part, nous abordons la question d'un confinement optimal.

3.1. LA PANDÉMIE ET LES EXTERNALITÉS

Pour énoncer les choses simplement, la peur d'être contaminé pousse les individus à réduire leurs contacts. S'ils prenaient aussi en compte le risque de contaminer les autres, ces mêmes individus réduiraient leurs contacts davantage. Cette base du raisonnement, sur laquelle nous allons élaborer ici, suppose des agents égoïstes. Nous abordons brièvement plus bas le cas d'agents altruistes, mais il est important de noter que, si l'altruisme est imparfait ou inégal dans la population, alors le cas d'agents égoïstes donne des résultats qualitativement similaires. En d'autres termes, que l'altruisme soit absent ou insuffisant, le message sera à nuancer, mais restera le même.

Le niveau de distanciation d'équilibre résulte d'une situation de dépendance réciproque des comportements, c'est-à-dire d'interaction stratégique : ma décision de sortir lorsque le virus circule dépend typiquement de la fréquentation des lieux que j'ai l'intention de visiter. Ma décision a également un impact sur le bien-être des autres puisque je contribue à accroître cette fréquentation et les contacts fortuits que cette dernière implique. Dans le langage économique, une externalité négative (positive) est une situation dans laquelle un individu ne supporte pas les coûts (bénéfices) que son action inflige aux autres. Nous sommes donc ici confrontés à une externalité négative. La vaccination, si elle permet de réduire la circulation du virus, a toujours, quant à elle, été un exemple typique d'externalité positive. En l'absence d'intervention publique, les externalités négatives sont surproduites et les externalités positives sous-produites.

L'externalité de contamination a été abondamment mentionnée dans la littérature économique sur la crise sanitaire (Alfaro *et al.*, 2020; Bethune et Korinek, 2020; Caulkins *et al.*, 2021; Chang et Velasco, 2020; Eichenbaum *et al.*, 2020; Farboodi *et al.*, 2021; Garibaldi *et al.*, 2020; Platteau et Gilbert, 2021; Toxvaerd, 2020). Mais un article en particulier, celui de Garibaldi *et al.* (2020), décrit avec beaucoup de finesse les multiples externalités à l'œuvre pendant la crise et qui sont au cœur de la justification théorique de l'intervention sanitaire.

Garibaldi *et al.* (2020) développent un modèle épidémiologico-économique dans lequel les contacts sociaux résultent des comportements individuels et qui prend en compte la contrainte de capacité du système hospitalier. Les agents transitent potentiellement entre trois états au cours du temps : susceptible (S), infecté (I), rétabli (R). S'ils passent de S à I, les individus supportent les conséquences personnelles de la maladie, telles que ses

désagréments et le risque de décès. Mais ils en négligent les conséquences pour la collectivité. Garibaldi *et al.* (2020) distinguent trois types d'externalités et la temporalité de leurs effets peut varier. Premièrement, il y a l'externalité de contamination, déjà largement discutée. Ils notent que sortir de chez soi implique une plus grande affluence et un plus grand nombre de transmissions (effet statique), mais aussi un plus grand « stock » de personnes infectées, ce qui accélère la transmission en période suivante (effet dynamique). Pour rappel, si chacun a la capacité de choisir le nombre de contacts physiques lors d'une sortie, l'externalité statique est nulle. Garibaldi *et al.* (2020) argumentent que cette hypothèse n'est pas réaliste et qu'une augmentation des sorties entraîne une augmentation plus que proportionnelle des contacts, puisque certains seront fortuits. Deuxièmement, l'externalité de congestion du système hospitalier intervient puisqu'un plus grand nombre de personnes infectées rapproche l'occupation des lits de la contrainte de capacité. Cette externalité est statique. L'effet dynamique dépend de l'évolution de la capacité d'accueil du système de soins. Enfin, un plus grand nombre de contaminations aujourd'hui augmente le nombre d'infectés demain mais aussi le nombre de rétablis en période ultérieure. Sous l'hypothèse que ces personnes ne peuvent pas être réinfectées, du moins à court terme, la dynamique des contaminations joue donc en faveur de l'immunité collective, c'est une externalité positive. Garibaldi *et al.* (2020) reconnaissent que la somme des effets des contacts physiques sur la collectivité est vraisemblablement négative. De plus, si l'arrivée d'un vaccin est anticipée, il est moins coûteux socialement de contenir l'épidémie et de se reposer, à terme, sur le vaccin pour atteindre l'immunité collective plutôt que de compter sur les contaminations pour y parvenir. Notons aussi que l'ampleur des externalités associées aux contacts physiques évolue au cours de l'épidémie puisque le risque de contamination par contact est directement proportionnel au taux d'incidence.

Plutôt que de traiter les contacts sociaux dans leur globalité, Toxvaerd (2021) dis-

tingue les contacts fortuits des contacts essentiels. Les premiers n'impliquent que des externalités négatives (si l'on fait abstraction de leur effet sur l'immunité collective), alors que les seconds génèrent aussi des externalités socio-économiques positives. Les contacts fortuits n'ont, selon leur définition, pas de valeur économique ou psychosociale, alors que les contacts essentiels, pour lesquels la proximité physique est une composante essentielle de l'interaction, produisent de la valeur pour la collectivité. Il prend l'exemple de l'activité économique essentielle mais aussi de l'enseignement. Toxvaerd (2021) démontre que les contacts fortuits sont trop nombreux, par la présence de l'externalité de contamination, mais que les contacts essentiels, qui génèrent donc aussi des externalités positives, sont, à l'inverse, trop peu nombreux. Pour se protéger, les individus réduisent en effet spontanément leurs contacts, mais l'externalité de contamination engendre, à l'équilibre, trop de contacts fortuits. S'ils n'internalisent pas suffisamment les bienfaits des contacts essentiels, les individus réduisent donc leur exposition globale au virus au détriment des contacts essentiels. Ce raisonnement est bien sûr à la base des discriminations sectorielles qui ont été pratiquées par les autorités, au bénéfice du fonctionnement de l'école par exemple.

De manière intéressante, Toxvaerd (2021) traite aussi de l'effet ambigu de l'altruisme et fait le parallèle avec les recherches sur les relations sexuelles à risque. Pour éviter de contaminer l'autre, un individu altruiste peut s'abstenir d'un contact. À l'inverse, il peut avoir ce même contact dans le but de faire plaisir à l'autre. Ce raisonnement s'applique ici typiquement au dilemme d'aller, ou non, visiter des personnes fragiles privées de contacts sociaux.

3.2. LA POLITIQUE DE CONFINEMENT OPTIMAL

Garibaldi *et al.* (2020) concluent de leur analyse que les externalités négatives des

contacts dominant très vraisemblablement l'effet de poursuite de l'immunité collective. Dès lors, la distanciation spontanée est insuffisante et la politique du « *laissez-faire* » inefficace (Bethune et Korinek, 2020; Eichenbaum *et al.*, 2020; Garibaldi *et al.*, 2020; Jones *et al.*, 2020; Platteau et Gilbert, 2021). Il faut donc intervenir. Mais selon quelle intensité? Les mesures sanitaires doivent réduire les contacts physiques au-delà de la réaction spontanée.

Les analyses économiques ont donc tenté de définir l'optimum social et les instruments pour y parvenir (Platteau et Gilbert, 2021). Les principales contributions ont étudié l'intensité et la temporalité souhaitables du confinement.

Jones *et al.* (2020) proposent un modèle dans lequel les activités de consommation et de travail induisent une exposition au risque de contamination. La distanciation sociale spontanée est insuffisante par la présence d'externalités de contamination et de congestion du système hospitalier. L'intervention des autorités consiste à résoudre ces externalités, c'est-à-dire atteindre le taux de contacts pour lequel les bénéfices des activités économiques sont mis en balance avec les coûts sanitaires collectifs. Sur le plan de la temporalité, Jones *et al.* (2020) mettent en avant que le risque de saturation du système de soins doit induire une réduction précoce des contacts. Par rapport à la distanciation spontanée, le confinement optimal implique donc un niveau de distanciation plus impor-

tant mais aussi plus rapide. Des mesures anticipatives sont aussi préconisées par Eichenbaum *et al.* (2020), notamment si un vaccin est attendu. Une intervention anticipative se justifie également par le caractère exponentiel des contaminations.

À l'aide de leur modèle, Loertscher et Muir (2021) envisagent la possibilité d'un confinement différencié selon l'âge. Leur politique optimale définit un seuil d'âge au-delà duquel les mesures sont plus strictes. Bethune et Korinek (2020) étudient également l'intervention sanitaire optimale en mettant en évidence l'importance du dépistage, l'identification des personnes infectées et les politiques différenciées (typiquement les quarantaines) permettant d'éviter des coûts économiques substantiels. Rappelons, toujours dans le cadre des politiques différenciées, la contribution de Toxvaerd (2021) sur la distinction entre contacts essentiels et fortuits. Outre l'âge, les politiques de confinement ont effectivement été largement discriminantes selon le statut d'infection ou le secteur.

Pour conclure cette discussion, mentionnons la remarque de Platteau et Gilbert (2021) selon laquelle l'intérêt d'étudier le confinement optimal ne doit pas occulter l'enjeu du respect des mesures. Peu de recherches se sont penchées sur leur mise en application. Platteau et Gilbert (2021) insistent sur le fait que l'adhésion aux mesures dépend de facteurs culturels et aussi fortement de la confiance envers les institutions politiques.

4

L'ARBITRAGE ENTRE SANTÉ ET ÉCONOMIE

La pandémie a causé des dégâts sanitaires, économiques et sociaux. Les décideurs ont été confrontés à plusieurs questions conceptuelles fortes lorsqu'ils ont déterminé comment ce choc devait être absorbé : toute mesure sanitaire met-elle forcément en opposition santé et économie ? Est-ce que définir l'optimum social implique de comparer des vies et des revenus ? Quid si le coût économique est inégalement réparti et accentue les inégalités ? Cette section tente d'apporter des éléments de réponse à ces trois questions.

Dans un premier temps, sur la base des travaux de Decerf *et al.* (2021a et 2021b), nous tenterons de quantifier les coûts humains, tant sanitaires que socio-économiques, tels qu'ils se sont matérialisés, c'est-à-dire suite à l'intervention sanitaire réelle. En d'autres termes, ces travaux ne disent rien ni de ce qu'il serait advenu en l'absence d'intervention sanitaire (ce qui fait partie des objectifs de la section suivante) ni de ce qu'il aurait été optimal de faire. Ensuite, nous aborderons le cœur de la question de l'arbitrage santé – économie en discutant comment ces deux dimensions interagissent avec les contacts physiques et les mesures sanitaires. Enfin, nous traiterons brièvement de l'impact d'un choc économique hétérogène sur la balance entre santé publique et économie.

4.1. LA MORTALITÉ ET LA PAUVRETÉ

Decerf *et al.* (2021a et 2021b) proposent une approche de quantification de l'impact de la pandémie sur le bien-être qui prend en compte tant les dégâts économiques que les pertes humaines. Leur objectif est de ramener ces coûts à une unité de mesure unique, non monétaire, pour éviter de devoir donner un prix à la vie humaine, ce qui est

éthiquement délicat. L'approche est intéressante et permet effectivement de se forger une opinion subjective sur la comparaison des pertes humaines et économiques, mais elle n'évite pas, *in fine*, d'aboutir à un questionnement philosophiquement difficile.

Concernant la mortalité, Decerf *et al.* (2021a et 2021b) calculent un total d'années de vie perdues en multipliant le nombre de décès attribué à la pandémie par l'espérance de vie résiduelle moyenne des personnes décédées. Cette approche donne donc plus de poids au décès d'une personne jeune à qui il restait de nombreuses années à vivre et moins à celui d'une personne âgée. Pour comprendre leur méthode, on peut considérer le cas extrême d'une personne décédée de la Covid-19 mais qui serait vraisemblablement décédée en 2020 d'une autre cause. Ce décès aura un impact nul sur le total d'années de vie perdues. Par ailleurs, pour contourner les difficultés statistiques dans l'attribution d'un décès de la Covid-19 plutôt qu'à une autre cause, Decerf *et al.* (2021a et 2021b) comparent, à l'échelle du pays ou de la région et pour chaque tranche d'âge, le nombre de décès réalisés au nombre de décès attendus. Une des implications de ce choix est que des contributions négatives au total d'années de vie perdues peuvent techniquement apparaître et apparaissent d'ailleurs pour certaines tranches d'âges. Ainsi, en 2020, le nombre de décès parmi les moins de 60 ans a été inférieur au nombre attendu en temps normal, notamment du fait de la nette baisse des accidents de la route². Comme mentionné plus haut, les auteurs veulent quantifier les deux dimensions du choc tel qu'il s'est produit, c'est-à-dire en prenant comme données l'intervention publique et en particulier le confinement et l'ensemble de ses effets.

Ils estiment pour l'année 2020 que la pandémie a provoqué en Belgique une surmor-

² D'autres causes que l'épidémie et les effets de mesures sanitaires peuvent interférer et impacter la différence entre les décès observés et attendus. Toutefois, compte tenu de l'amplitude des effets, on peut raisonnablement supposer que ce sont les deux causes les plus significatives.

talité de 10 548 personnes. L'espérance de vie résiduelle moyenne de ces personnes était de 6,2 ans. Comme mentionné ci-dessus, la surmortalité se concentre exclusivement parmi les plus de 60 ans et est légèrement négative parmi les moins de 60 ans. Sur la base de ces données, un ou une Belge a perdu, en moyenne, un peu plus de deux jours de vie.

En ce qui concerne l'impact des coûts économiques sur le bien-être, Decerf *et al.* (2021a et 2021b) font le choix de ne comptabiliser que les pertes économiques qui ont pu conduire certains ou certaines à passer sous le seuil de pauvreté³. Sur la base de résultats de Capéau *et al.* (2021), le taux de pauvreté serait passé en 2020 en Belgique de 11,6 à 13,2 %, une hausse surtout imputable à l'effet sur les indépendants parmi lesquels ce taux aurait bondi de 20,9 à 35,8 %. Il est fait l'hypothèse prudente que cet appauvrissement aura été temporaire et n'est donc compté que pour un an par personne. En d'autres termes, les auteurs tendent plutôt à sous-évaluer les pertes économiques. En outre, puisque les pertes qui n'ont pas amené les individus dans la pauvreté n'entrent pas en ligne de compte, le coût économique est plutôt sous que surévalué. À l'échelle nationale et en moyenne, un ou une Belge aurait passé six jours de plus sous le seuil de pauvreté.

Une fois quantifiés les impacts sur la mortalité et la pauvreté, les auteurs proposent d'en mesurer et d'en interpréter le ratio en laissant le lecteur ou le décideur se faire une opinion subjective sur leurs ampleurs respectives. Ainsi, en Belgique, le coût économique en 2020 aurait été de trois années de pauvreté supplémentaires par année de vie perdue. Le « taux d'échange » entre les deux est subjectif. Ceux qui sont prêts à passer plus de trois ans dans la pauvreté pour vivre une année de plus estimeront le bilan sanitaire plus lourd que le bilan économique, et inversement pour ceux qui ne le sont pas. La question philosophique de base, même si elle est posée en d'autres termes, ne peut donc être évitée : à combien d'années de vie dans la pauvreté équi-

vaut une année de vie perdue? Une enquête citée par Decerf *et al.* (2021a) et réalisée aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Afrique du Sud révèle que ce ratio est, pour une large majorité de personnes interrogées, inférieur à trois.

Notons que les disparités régionales d'impact sont importantes. Le ratio des années additionnelles de pauvreté sur les années de vie perdues est estimé à 1,7 en Wallonie mais à 7 en Flandre. L'impact sur le taux de pauvreté en points de pourcentage y est d'amplitude similaire. Par contre, la surmortalité en 2020 a été plus faible en Flandre, notamment du fait d'une sous-mortalité plus importante parmi les moins de 60 ans.

À l'échelle internationale, les écarts d'impacts relatifs sont encore plus importants. Decerf *et al.* (2021b) mesurent le choc de pauvreté dans différents pays en comparant les prévisions de croissance antérieures à la crise sanitaire aux prévisions révisées en cours de crise. Le nombre de passages sous le seuil de pauvreté spécifique au pays est estimé sous l'hypothèse que le choc est homogène entre les différentes classes de revenus. Ici aussi, cette hypothèse tend volontairement à ne pas surestimer l'impact sur la pauvreté puisque, dans la réalité, les plus pauvres ont souvent perdu plus. Les années de vie perdues sont estimées au regard des données démographiques disponibles. Chaque année de vie perdue aurait coexisté avec 195 années de pauvreté supplémentaires au Pakistan, 175 aux Philippines, 13 au Pérou contre environ 9 en Suède et en Grande-Bretagne. Dans les pays les plus pauvres, l'impact économique a donc largement dominé. Ceci s'explique par une pyramide des âges plus favorable qui a limité les pertes humaines, mais aussi par un nombre important de personnes initialement proches du seuil de pauvreté. Dans les pays riches, la démographie était défavorable et la protection des revenus s'est avérée efficace. La Wallonie présente donc un ratio singulier à l'échelle internationale avec un impact sur la pauvreté très limité au regard des pertes en vies humaines, relativement importantes donc.

³ Comme pour la mortalité, il s'agit de la situation observée, c'est-à-dire l'effet net de la crise économique et des mesures publiques prises pour protéger les revenus.

Enfin, Decerf *et al.* (2021b) estiment que, en l'absence d'intervention sanitaire, les années de vie perdues auraient été plus nombreuses que les années additionnelles de pauvreté. Les pertes en vies humaines auraient donc été trop nombreuses dans le scénario d'immunité collective. En effet, quel que soit le jugement philosophique porté sur la comparaison entre mortalité et pauvreté, tout le monde se serait accordé à accepter des années de pauvreté en plus dans le but de réduire les années de vie perdues. Cela revient en effet à échanger une année de pauvreté contre une année de vie dont la valeur est supérieure puisque « vécue au revenu moyen ». En d'autres termes, puisqu'une année de vie est, au pire, une année dans la pauvreté, une année de vie doit valoir au moins autant qu'une année de pauvreté. La politique du « laissez-faire » ne pouvait donc pas être la meilleure, surtout dans les pays riches où le nombre d'années de vie perdues aurait été le plus important.

4.2. L'ARBITRAGE ENTRE SANTÉ ET ÉCONOMIE

De quelle manière l'intervention publique influence-t-elle santé et économie, séparément et ensemble ? Dans plusieurs modèles, l'activité économique et l'exposition au virus sont intrinsèquement liées, de sorte qu'un arbitrage entre santé et économie apparaît automatiquement. Par exemple, Jones *et al.* (2020) postulent que la consommation et l'offre de travail sont directement proportionnelles à l'exposition au virus. L'arbitrage entre santé et économie est dès lors mécanique.

Mais qu'en est-il dans la réalité ? D'aucuns remettent en question l'idée selon laquelle un gain sanitaire ne peut s'engranger que sur une perte économique, ou inversement. Comme nous l'avons discuté plus haut, les dégâts de la pandémie sont tels que certaines mesures sanitaires sont à même d'améliorer tant le bilan sanitaire que le bilan économique. C'est probablement vrai

jusqu'à un certain point, c'est-à-dire qu'au-delà d'une intervention minimale, un arbitrage apparaît entre les deux (Eichenbaum *et al.*, 2020 ; Farboodi *et al.*, 2020 ; Kaplan *et al.*, 2020 ; Rowthorn, 2020). Par exemple, pour certaines professions, le télétravail réduit les contacts sans entraver l'activité. Le suivi de contacts peut aussi, en limitant la propagation du virus, permettre le maintien d'un niveau d'activité plus élevé (Alvarez *et al.*, 2021 ; Berger *et al.*, 2020 ; Bethune et Korinek, 2020 ; Kaplan *et al.*, 2020). Cette stratégie permet de réduire le taux effectif de contamination tout en restaurant la confiance utile à la relance de l'économie. Une fois de telles stratégies épuisées, un arbitrage ou *tradeoff* peut donc apparaître et impliquer des choix. De nombreuses recherches étudient ce *tradeoff* (Alvarez *et al.*, 2020 ; Farboodi *et al.*, 2020 ; Kaplan *et al.*, 2020). Alvarez *et al.* (2020) utilisent un modèle épidémiologique pour estimer de manière jointe l'impact du *testing-tracing* sur les chaînes de transmission et la perte d'*output*. Outre le *testing-tracing*, d'autres alternatives au confinement généralisé sont étudiées pour atteindre la frontière technologique, c'est-à-dire gagner (ou ne pas perdre) tant sur le plan sanitaire que sur le plan économique. Bairoliya et Imrohoroglu (2020) estiment, par exemple, qu'un confinement ciblé sur les personnes les plus vulnérables uniquement aurait permis d'amoinrir significativement le choc économique.

L'approche de Loertscher et Muir (2021) leur évite de raisonner en termes d'arbitrage santé – économie puisqu'elle consiste à maximiser l'*output* économique tout en respectant la contrainte de capacité hospitalière. Hausser cette capacité permet, dans leur analyse, de limiter les pertes économiques. Cette vision de l'optimum social est étroite. Elle revient en effet à fixer une dimension (l'objectif de santé publique, qui correspond au nombre de malades qui peuvent être pris en charge par les hôpitaux) et maximiser l'autre (l'*output* économique). Techniquement, la solution à ce programme d'optimisation est effectivement socialement efficiente puisqu'il est

ensuite impossible d'améliorer une dimension sans détériorer l'autre. Par contre, la solution sélectionnée n'est qu'une situation efficiente parmi d'autres. En effet, le gouvernement pourrait attribuer plus de poids à la santé, souhaiter moins de malades et préférer rester bien en deçà de la contrainte de capacité. Il existe en fait plusieurs solutions efficaces, qui constituent ce que l'on appelle la frontière d'efficience.

La frontière d'efficience est atteinte lorsqu'il est devenu impossible de gagner sur les deux dimensions. Mais de nombreuses solutions efficaces existent avec plus de malades et plus d'activité économique ou moins de malades et moins d'activité économique.

Kaplan *et al.* (2020) introduisent et étudient la notion de frontière de possibilité pandémique dans la littérature relative à la Covid-19. La base de leur raisonnement, commune à de nombreuses contributions, est que la source du *tradeoff* est la dépendance des dynamiques économique et épidémique au contact physique. Comme dans les modèles décrits plus haut, Kaplan *et al.* (2020) prennent en compte les réactions comportementales. Plus précisément, les agents économiques allouent leur temps entre consommation, travail sur site, télétravail et production domestique. En conséquence, la réduction spontanée des contacts est possible et le déclenchement de l'épidémie s'accompagne d'une chute de l'activité économique, même en l'absence de confinement. Les auteurs intègrent l'hétérogénéité entre secteurs et entre métiers et sont donc à même de capter l'effet selon lequel la profession est l'un des principaux déterminants de l'exposition au virus et aux pertes économiques. Ils comparent notamment le « laissez-faire » à deux interventions types : le confinement américain avec et sans les mesures de soutien aux revenus du CARES (*Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security*) Act et posent la question des effets distributifs. Leur principal message qualitatif est que les décideurs font non seulement face au *tradeoff* entre vies humaines et revenus, mais aussi

à la question de la répartition des coûts économiques au sein de la population. Leurs simulations révèlent des pertes de bien-être à la fois larges et inégalement distribuées dans tous les scénarios étudiés. Le scénario du « laissez-faire » implique l'équivalent de deux mois de perte de revenus agrégés du fait de la distanciation spontanée. La distribution du choc est inégale puisque, dans leurs simulations, les 10 % qui perdent le plus perdent deux fois plus que les 10 % qui perdent le moins. Dans le scénario du confinement, les pertes en vies humaines sont bien entendu plus contenues mais les pertes économiques montent à trois mois de revenus agrégés. Le confinement optimal est soit court, soit très long. En effet, au déclenchement de la pandémie, un confinement de longueur intermédiaire est dominé par les autres politiques puisqu'il est plus coûteux économiquement qu'un confinement court mais pas assez long pour bénéficier de l'arrivée du vaccin.

Enfin, le « laissez-faire » et le confinement sont tous deux dominés par leur contrepartie respective avec mesures de soutien. Le CARES Act absorbe en effet efficacement le choc économique agrégé mais ne règle pas le caractère inégal de l'impact. Plus précisément, l'intervention est trop linéaire et n'absorbe que partiellement le choc économique des personnes exposées aux pertes de revenu les plus larges (les classes de revenus intermédiaires dans le cas américain, selon l'analyse des auteurs).

4.3. LE RÔLE DES INÉGALITÉS DANS LA BALANCE ENTRE SANTÉ ET ÉCONOMIE

L'impact combiné de la pandémie et des mesures sanitaires sur la population s'est révélé inégal, pour diverses raisons. Sur le plan sanitaire, les différences ont été générationnelles puisque ce sont les personnes les plus âgées qui ont payé le plus lourd tribut. Parmi les actifs, de nombreuses contri-

butions ont mis en évidence que le risque de contamination était largement dépendant du type d'emploi occupé. C'est aussi vrai sur le plan économique lorsque l'on examine le risque de perte de revenu. Enfin, au-delà des effets liés au marché du travail, les inégalités de genre au sein de la sphère domestique ont pesé sur le bien-être des femmes, confrontées à la fermeture des écoles et lieux d'accueil de la petite enfance (voir Nautet et Piton dans ce numéro).

Se focalisant maintenant sur la distribution des pertes économiques, des divergences se sont manifestées entre les professions *télétravaillables* et les autres, entre les salariés et les indépendants, entre les secteurs dont l'activité est très dépendante de la

proximité physique et les autres, etc. Jones *et al.* (2020) argumentent que, si le choc est asymétrique et renforce les inégalités, alors le gouvernement doit accorder plus de poids au coût économique dans la balance entre santé et économie et intervenir plus modérément sur le plan sanitaire. Selon Glover *et al.* (2020), lorsque les coûts sont inégalement distribués, le coût social doit se voir attribué un poids supérieur dans le *tradeoff*. En d'autres termes, un choc économique inégal est plus coûteux sur le plan collectif qu'un choc réparti de manière homogène. En ce sens, l'approche de Decerf *et al.* (2021a et 2021b) est intéressante puisqu'elle comptabilise les pertes les plus coûteuses socialement, c'est-à-dire celles qui amènent à basculer dans la pauvreté.

5

LES EFFETS ÉCONOMIQUES DES MESURES SANITAIRES

Quels sont *in fine* les effets économiques de l'intervention sanitaire? Il nous manque, pour répondre à cette question, un point de référence auquel comparer la réalité vécue. En effet, l'impact se mesure idéalement en écart par rapport à la situation économique que nous aurions traversée en l'absence de mesures sanitaires, appelé contrefactuel. Il est *a priori* intuitif d'attribuer à ces mesures, qui ont restreint tant la consommation que l'offre de travail, la totalité du coût économique de la pandémie. Ce serait ignorer les réactions comportementales que nous avons discutées plus haut. Nous pouvons tenter de décrire, sur le plan qualitatif, ce qu'il se serait produit si les gouvernements n'étaient pas intervenus. Mais d'autres stratégies ont été utilisées : certains auteurs ont travaillé sur des modèles épidémiologico-économiques pour reconstruire le contrefactuel. D'autres ont exploité des données historiques pour tirer des leçons de la pandémie de grippe H1N1 de 1918 au cours de laquelle l'intervention publique a, à certains endroits, été très limitée. Enfin, il est possible de tirer parti du fait que les interventions ont varié en ampleur dans le temps et dans l'espace pour isoler statistiquement l'effet causal des mesures sanitaires.

5.1. L'ÉTAT DE L'ÉCONOMIE EN L'ABSENCE D'INTERVENTION SANITAIRE

À quoi ressemble le contrefactuel? En l'absence d'intervention, de la distanciation sociale spontanée serait intervenue. La consommation en aurait été affectée, l'offre de travail également. Par contre, nous savons aussi que la distanciation spontanée aurait été trop faible. Les contaminations auraient donc été plus nombreuses et l'épidémie globalement plus sévère, avec

pour conséquence un nombre élevé d'absences pour cause de maladie dans tous les secteurs. La vague Omicron qui a déferlé au début de l'année 2022 a fait craindre des blocages en lien avec un haut taux d'absentéisme. Les mesures en vigueur étaient pourtant moins contraignantes que lors des confinements de 2020. Atkeson (2020) estime, sur la base du modèle épidémiologique SIR, qu'à partir d'un seuil d'infection de 10 %, des pénuries de travailleurs peuvent impacter négativement les infrastructures économiques et financières essentielles. D'autres mettent aussi en garde contre un effondrement structurel du système productif et financier en cas d'épidémie sévère (Beine *et al.*, 2020).

À l'aide d'un modèle mixte (épidémiologique et économique), Bethune et Korinek (2020) estiment l'ampleur de la récession en l'absence de mesures sanitaires et en tenant compte des réactions comportementales. Selon eux, la pandémie seule aurait débouché sur une récession sévère de plusieurs années causée tant par la distanciation spontanée des personnes susceptibles d'être infectées, ce qui ralentit l'économie, que par le manque de prudence des personnes infectées, ce qui aggrave l'épidémie. Kaplan *et al.* (2020) estiment, pour leur part, qu'un confinement de courte durée produit une récession comparable à celle à laquelle aurait conduit l'absence de mesures.

L'utilisation de données issues de la pandémie de 1918 a donné lieu à plusieurs contributions. Møller Dahl *et al.* (2022) travaillent sur des données historiques danoises. Les auteurs jugent les mesures sanitaires de l'époque suffisamment légères pour ne pas être prises en compte dans leur analyse. Ils exploitent l'hétérogénéité dans l'intensité des foyers épidémiques et constatent, sur la base de données de revenu et de chômage, une récession en V qu'ils imputent

donc à l'épidémie uniquement. Carillo et Jappelli (2020) se penchent sur le cas de l'Italie. Selon les auteurs, en 1918, les interventions sanitaires en Italie étaient soit très limitées, soit inefficaces. Leurs estimations s'interprètent donc également comme les effets économiques de la pandémie hors intervention sanitaire. Ils établissent un lien entre mortalité et récession, les régions les plus exposées au virus ayant connu des reculs économiques plus sévères. Ils estiment, par ailleurs, que cette récession a été absorbée en l'espace de trois ans sans effet de long terme.

5.2. L'EFFET CAUSAL DES MESURES SANITAIRES SUR L'ÉCONOMIE ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les effets économiques de la pandémie seule n'auraient donc pas été nuls. Outre ses effets positifs sur la santé publique, l'intervention sanitaire tend-elle à atténuer ou à accentuer le choc économique? Les réponses à cette question divergent.

Dans un article intitulé « *Pandemics Depress the Economy, Public Health Interventions Do Not: Evidence from the 1918 Flu* », Correia *et al.* (2020) exploitent l'hétérogénéité dans le timing et l'intensité des interventions sanitaires en 1918 aux États-Unis pour estimer leurs effets économiques. Le fait que différentes villes aient pris des mesures divergentes aux différents stades de l'épidémie permet une analyse statistique qui capture l'effet causal de ces mesures et les distingue de l'effet de l'épidémie elle-même. Ils concluent que les villes qui sont intervenues plus vite et plus fort ont connu une reprise économique post-pandémie plus soutenue. Selon eux, l'intervention publique a plutôt atténué le choc. Il convient toutefois de relativiser le parallèle entre la pandémie de Covid-19 de 2020 et celle de la grippe H1N1 de 1918 et les conclusions qui peuvent en être tirées pour différentes raisons. D'une part, les interventions sanitaires ont été plus

limitées et, d'autre part, la démographie des malades et des décès est différente, la population active ayant vraisemblablement été plus affectée en 1918.

De nombreux auteurs se sont penchés sur les effets des mesures sanitaires sur le marché du travail.

Hassink *et al.* (2020) exploitent des données administratives hebdomadaires néerlandaises. Ils étudient des variables de résultat individuelles telles que l'emploi, les heures travaillées et les salaires. L'effet local des contaminations, des hospitalisations et de la mortalité sur ces variables n'est pas avéré. Les caractéristiques individuelles telles que l'âge, le type de contrat et de poste de travail captent l'essentiel de l'impact, plus que la situation sanitaire locale donc. En contrôlant pour les données sanitaires locales, le confinement conserve un effet significatif.

Aux États-Unis, Béland *et al.* (2020) constatent que les effets sur le chômage sont significativement plus élevés dans les États qui ont décrété un confinement. Cet effet apparaît aussi en Europe (Pouliakas et Branka, 2020; Gottlieb *et al.*, 2020).

Kong et Prinz (2020) tentent d'isoler l'effet de différents types d'interventions sanitaires sur le chômage aux États-Unis. Ils essaient de capter l'effet causal de l'annonce de ces mesures au niveau local sur le chômage en utilisant les recherches Google associées à la procédure de demande d'indemnités. Selon leurs estimations, la fermeture des commerces non essentiels explique la plus grande part des demandes de chômage (8,5 %), suivie par celle des bars et restaurants (4,4 %). De manière surprenante, le confinement à proprement parler (*Stay at home orders*) n'a pas d'impact additionnel si la fermeture des commerces, bars et restaurants est déjà prise en compte. En d'autres termes, l'essentiel de l'effet du confinement serait imputable à la seule fermeture des commerces non essentiels, des bars et des restaurants. De même, les fermetures d'écoles, les déclarations d'état d'urgence et les interdictions de rassemblement ne produisent pas d'effet significatif.

Selon les estimations de Kong et Prinz (2020), l'effet combiné de l'ensemble des mesures sanitaires ne permet toutefois d'expliquer que 13 % environ des demandes de chômage, ce qui laisse donc une place importante aux effets de la pandémie elle-même.

Contrairement à ses voisins, la Suède n'a pas adopté le confinement dans l'arsenal des mesures sanitaires déployées au printemps 2020. Juranek *et al.* (2021) exploitent cette hétérogénéité dans les mesures sanitaires entre la Suède et des pays aux taux d'incidence comparables : le Danemark, la Finlande et la Norvège. Ils ont recours à des données administratives hebdomadaires enregistrant les entrées au chômage dans 56 régions de ces quatre pays. Ce critère donne un léger avantage à la Suède où la vague des entrées au chômage est retardée de deux à trois semaines. Les conclusions de Juranek *et al.* (2021) concordent avec celles mentionnées précédemment, à savoir qu'une fraction de l'effet sur le marché du travail reste vraisemblablement imputable à la pandémie elle-même, au-delà des mesures sanitaires imposées par les États. Il est intéressant de noter que les données de mobilité de *Google*, utilisées par Juranek *et al.* (2021) en guise d'illustration, confirment ce schéma. Comme ses voisins, la Suède a vécu un net ralentissement des déplacements et de l'activité économique, signe que les comportements se sont adaptés à la situation sanitaire, bien que dans une moindre mesure, de manière spontanée.

Enfin, la contribution de Buchheim *et al.* (2020) vise à identifier les sources d'informations qui ont le plus pesé sur les anticipations et les comportements des employeurs. Pour ce faire, ils exploitent un panel représentatif d'entreprises allemandes, ainsi que des données de contaminations et de mesures sanitaires au niveau local. Ils concluent que les perceptions des employeurs ont été essentiellement affectées par les mesures publiques locales. Elles l'ont été aussi par les données épidémiologiques, mais dans une moindre

mesure. Sans surprise, l'effet le plus important fut observé lors de l'annonce de la fermeture des écoles au niveau national le 13 mars 2020. Les mesures elles-mêmes peuvent donc impacter l'économie.

5.3. LA MOBILITÉ COMME VARIABLE MÉDIATRICE

Chen *et al.* (2020) tentent également d'isoler les effets économiques des mesures sanitaires de ceux de la pandémie elle-même, en Europe et aux États-Unis. Les auteurs utilisent des données de haute fréquence telles que la consommation électrique quotidienne (qui est très influencée par l'activité des entreprises) ou les entrées au chômage pour mesurer l'évolution de l'activité économique dans le temps, des mesures de géolocalisation (*Google*) pour approcher la mobilité et des données épidémiologiques pour estimer l'ampleur et le *timing* des vagues de contaminations. Leur principal résultat, compatible avec les autres études mentionnées plus haut, est que les pertes économiques les plus importantes sont enregistrées dans les régions où le taux d'incidence est le plus élevé. Leurs estimations tentent aussi de distinguer les contributions respectives de l'incidence, des mesures sanitaires et de la mobilité. De manière intéressante, une fois prise en compte, la mobilité capte l'essentiel de l'effet sur l'activité. Ce résultat est intuitif. Il met en lumière que la mobilité est la variable médiatrice entre, d'une part, les mesures sanitaires et la perception de la situation épidémiologique par la population et, d'autre part, l'activité économique. En d'autres termes, dans la chaîne de causalité, les changements de mobilité sont induits par l'intervention sanitaire et l'incidence et ils déterminent l'impact économique. Les mesures sanitaires n'ont donc d'impact qu'au travers des changements de comportements qu'elles induisent. L'impact est affaibli soit s'il n'y a pas d'adhésion de la population à ces mesures, soit si les comportements s'adaptent automatiquement à la situation sanitaire.

De manière plus précise, les résultats de Chen *et al.* (2020) révèlent que le nombre de décès par habitant (la situation sanitaire) influence significativement la consommation électrique (l'activité économique) en Europe, mais que le pouvoir explicatif de la mobilité est plus fort. Aux États-Unis, la consommation électrique et les demandes de chômage sont aussi expliquées par l'incidence et les décès. À situation épidémiologique donnée, les mesures sanitaires ont légèrement impacté la consommation électrique en Europe au tout début de la première vague de contaminations. Cet effet est totalement absent aux États-Unis. Par conséquent, les États américains qui ont pris les mesures les plus précoces n'ont pas plus souffert que les autres sur le plan économique.

L'absence d'effet significatif de l'intervention publique aux États-Unis est soit le reflet d'une faible adhésion aux mesures soit, à l'inverse, le reflet d'une rapide adaptation des

comportements à la situation sanitaire. Une analyse plus fine de la séquence des événements révèle que cette dernière explication est parfaitement plausible. En effet, le déclin de l'activité économique aux États-Unis a précédé plutôt que suivi l'intervention sanitaire. De la même manière, tant aux États-Unis qu'en Europe, la hausse de la mobilité et la reprise de l'activité économique se sont graduellement imposées avant la levée des mesures les plus contraignantes.

Comme discuté plus haut, au déclenchement de la pandémie, les comportements se sont modifiés plus naturellement aux États-Unis, où la première vague est arrivée plus tardivement et où la population avait vraisemblablement une meilleure perception des événements à venir grâce aux expériences vécues ailleurs dans le monde. En Europe, les mesures sanitaires ont probablement joué un rôle relativement plus important de coordination des comportements en début de crise.

6

CONCLUSION

Dans le débat public, le coût économique de la pandémie a été assez naturellement attribué aux mesures sanitaires prises par les États pour limiter les pertes humaines. Comme dans toute évaluation de politique publique, il est toutefois indispensable de se demander ce qu'il serait advenu en l'absence d'intervention, de manière à tenter d'en mesurer les effets.

Cet article a proposé un aperçu de la manière dont la littérature internationale en économie s'est penchée sur la question de l'intervention sanitaire.

La principale contribution des économistes est l'étude des comportements, tant sur le plan empirique que théorique.

Les analyses empiriques ont démontré que les comportements se sont adaptés au gré des vagues épidémiques, parfois par anticipation des mesures coercitives. Il est donc acquis que la population aurait naturellement limité ses déplacements et ses contacts en l'absence de mesures sanitaires. Les modèles économiques se sont emparés de ce constat pour greffer des réactions comportementales aux modèles épidémiologiques classiques. Les prédictions des modèles révèlent que l'intensité des contacts est inversement liée à la probabilité de contamination. Puisque chaque sortie donne potentiellement lieu à des contacts fortuits et que la probabilité de contamination dépend du nombre de contacts, les choix des individus sont interdépendants. La mobilité génère donc des externalités de contamination et augmente le risque de saturation du système hospitalier. La théorie économique montre que, dans cette situation et en l'absence d'intervention publique, la distanciation spontanée aurait été insuffisante du point de vue de la collectivité. Par ailleurs, l'impact économique n'aurait pas été nul, d'une part parce que la distanciation sociale spontanée aurait ralenti l'activité

économique, d'autre part parce que l'épidémie, plus sévère, aurait conduit à de nombreuses absences de travailleurs pour cause de maladie. Les pertes humaines auraient également été plus nombreuses et, selon Decerf *et al.* (2021b), nous aurions dénombré plus d'années de vie en moins que d'années de pauvreté en plus. La balance entre santé et économie aurait donc été clairement déséquilibrée par le poids des pertes humaines. Outre ce déséquilibre, de nombreuses contributions tendent à montrer que le « laissez-faire » aurait été sous-optimal, en ce sens qu'il aurait été possible, partant de cette situation, de sauver des vies sans nécessairement accroître le coût économique. Il ne faut donc pas en déduire qu'une solution optimale ne peut que creuser les pertes économiques. Cela dépend de la manière dont les décideurs se positionnent sur la balance entre santé et économie. Decerf *et al.* (2021b) indiquent que, à pertes humaines données, la pauvreté a le moins progressé dans les pays riches, d'une part parce que les pertes humaines y ont été proportionnellement les plus lourdes, d'autre part parce que les revenus y ont été mieux protégés.

Partant du constat qu'en l'absence de mesures, nous aurions aussi traversé une récession, il n'est pas simple d'estimer la proportion des pertes économiques attribuable à l'intervention publique. Les études aboutissent d'ailleurs à des résultats parfois très contrastés. Le fonctionnement de l'économie reste encore très dépendant de la mobilité et des contacts physiques. La décision des agents économiques de réduire ces contacts dépend tout à la fois de leur propre perception du risque sanitaire et des mesures coercitives. Ce n'est que dans la mesure où l'intervention sanitaire a pesé sur ces comportements, certainement avec des vies sauvées à la clé, que les pertes économiques ont été approfondies.

BIBLIOGRAPHIE

Alfaro, L., Faia, E., Lamersdorf, N. et Saidi, F. (2020) « Social interactions in pandemics : fear, altruism, and reciprocity », *NBER Working Papers* 27134.

Alvarez, F., Argente, D. et Lippi, F. (2021) « A simple planning problem for COVID-19 lock-down, testing, and tracing », *American Economic Review : Insights*, 3(3), pp. 367-382.

Askatas, N., Tatsiramos, K. et Verheyden, B. (2020) « Lockdown strategies, mobility patterns and COVID-19 », *IZA Discussion Papers* 13293.

Atkeson, A. (2020) « What will be the economic impact of COVID-19 in the US ? Rough estimates of disease scenarios », *NBER Working Paper* 26867.

Bairaliya, N. et Imrohoroglu, A. (2020) « Macroeconomic consequences of stay-at-home policies during the COVID-19 pandemic », *Covid Economics*, 13, pp. 71-90.

Bayham, J., Kuminoff, N.V., Gunn, Q. et Fenichel, E.P. (2015) « Measured voluntary avoidance behaviour during the 2009 A/H1N1 epidemic », *Proceedings of the Royal Society B*, 282, 20150814.

Beine, M., Bertoli, S., Chen, S., D'Ambrosio, C., Docquier, F., Dupuy, A., Fusco, A., Girardi, S., Haas, T., Islam, N., Koulovatianos, K., Leduc, K., Lorenz, N., Machado, J., Peluso, E., Peroni, C., Picard, P., Pieretti, P., Rapoport, H., Sarracino, F., Sologon, D., Tatsiramos, K., Tenikue, M., Teloudis, A., Van Kerm, P., Verheyden, B. et Vergnat, V. (2020) *Economic effects of Covid-19 in Luxembourg: First RECOVid working note with preliminary estimates*, mimeo, Research Luxembourg.

Béland, L.-P., Brodeur, A. et Wright, T. (2020) « COVID-19, stay-at-home orders and employment : Evidence from CPS Data », *IZA Discussion paper* 13282.

Berger, D., Herkenhoff, K. et Mongey, S. (2020) « An SEIR infectious disease model with testing and conditional quarantine », *Covid Economics*, 13, pp. 1-30.

Bethune, Z. et Korinek, A. (2020) « COVID-19 infection externalities : Pursuing herd immunity or containment ? », *Covid Economics*, 11, pp. 1-34.

Brzezinski, A., Deiana, G., Kecht, V. et Van Dijke, D. (2020) « The COVID-19 pandemic : Government versus community action across the United States », *Covid Economics*, 7, pp. 115-156.

Buchheim, L., Krolage, C. et Link S. (2020) « Sudden stop : when did firms anticipate the potential consequences of COVID-19 ? », *IZA Discussion paper* 13457.

Capéau, B., Decoster, A., Vanderkelen, J. et Van Houtven, S. (2021) « De impact van de Covid-19 Schok voor loon- en weddetrekkenden in 2020 », *Covivat Beleidsnota* 9.

- Carillo, M. F. et Jappelli, T. (2020) « Pandemic and local economic growth: Evidence from the Great Influenza in Italy », *Covid Economics*, 10, pp. 1-23.
- Caulkins, J. P., Grass, D., Feichtinger, G., Hartl, R. F., Kort, P. M., Prskawetz, A., Seidl, A. et Wrzacek, S. (2021) « The optimal lockdown intensity for Covid-19 », *Journal of Mathematical Economics*, 93.
- Chang, R. et Velasco, A. (2020) « Economic policy incentives to preserve lives and livelihoods », *NBER Working Paper* 27020.
- Chen, S., Igan, D., Pierri, N. et Presbitero, A. F. (2020) « Tracking the economic impact of COVID-19 and mitigation policies in Europe and in the United States », *IMF Working Paper* 20/125.
- Correia, S., Luck, S. et Verner, E. (2020) *Pandemics depress the economy, public health interventions do not: evidence from the 1918 flu*, mimeo.
- Decerf, B., Decoster, A., Sterck, O., Vanderkelen, J. et Van Houtven, S. (2021a) *Est-ce via la mortalité ou via la pauvreté que la pandémie a le plus affecté le bien-être des Belges en 2020 ?* mimeo, 24e Congrès des économistes, Bruxelles.
- Decerf, B., Ferreira, F. H.G., Mahler, D. G. et Sterck, O. (2021b) « Lives and livelihoods : estimates of the global mortality and poverty effects of the Covid-19 pandemic », *World Development*, 146(C).
- Eichenbaum, M. S., Rebelo, S. et Trabandt, M. (2020) « The macroeconomics of epidemics », *NBER Working Paper* 26882.
- Engle, S., Stromme, J., et Zhou, A. (2020) « Staying at home : mobility effects of covid-19 », *COVID Economics*, 4, pp. 86-102.
- Fang, H., Wang, L. et Yang, Y. (2020) « Human mobility restrictions and the spread of the Novel Coronavirus (2019-nCoV) in China », *Journal of Public Economics*, 191(C).
- Farboodi, M., Jarosch, G. et Shimer, R. (2021) « Internal and external effects of social distancing in a pandemic », *Journal of Economic Theory*, 196(C).
- Franco, N. (2021) *Approche mathématique d'une épidémie : modélisation, machine learning et données de contacts sociaux*, mimeo, 24e Congrès des économistes, Bruxelles.
- Garibaldi, P., Moen, E. R. et Pissarides, C. A. (2020) « Modelling contacts and transitions in the SIR epidemics model », *Covid Economics*, 5, pp. 1-20.
- Glover, A., Heathcote, J., Krueger, D. et Rios-Rull, J.-V. (2020) « Health versus wealth : On the distributional effects of controlling a pandemic », *Covid Economics*, 6, pp. 22-64.
- Gottlieb, C., Grobovsek, J., Poschke, M. et Saltiel, F. (2020) « Lockdown accounting », *IZA Discussion paper* 13397.

Hassink, W. H. J., Kalb, G. et Meekes, J. (2020) « The Dutch labour market early on in the COVID-19 outbreak : regional Coronavirus hotspots and the national lockdown », *IZA Discussion paper* 13673.

Jarvis, C. I., Van Zandvoort, K., Gimma, A., Prem, K., Klepac, P., Rubin, G. J., et Edmunds, W. J. (2020) « Quantifying the impact of physical distance measures on the transmission of COVID-19 in the UK », *BMC Medicine*, 18(124).

Jones, C., Philippon, T. et Venkateswaran, V. (2020) « A note on efficient mitigation policies », *Covid Economics*, 4, pp. 25-46.

Juranek, S., Paetzold, J., Winner, H. et Zoutman, F. (2021) « Labor market effects of COVID19 in Sweden and its neighbors : evidence from administrative data », *Kyklos*, 74(4), pp. 512-526.

Kaplan, G., Moll, B. et Violante, G. L. (2020) « The great lockdown and the big stimulus : tracing the pandemic possibility frontier for the U.S », *NBER Working Paper* 27794.

Kong, E. et Prinz, D. (2020) « Disentangling policy effects using proxy data : which shutdown policies affected unemployment during the COVID-19 pandemic? », *Journal of Public Economics*, 189(C).

Loertscher, S. et Muir, E. V. (2021) « Road to recovery : managing an epidemic », *Journal of Mathematical Economics*, 93.

Maloney, W. et Taskin, T. (2020) « Determinants of social distancing and economic activity during COVID-19 : a global view », *Covid Economics*, 13, pp. 157-177.

Møller Dahl, C., Worm Hansen, C. et Sandholt Jensen, P. (2022) « The 1918 epidemic and a Vshaped recession : evidence from historical tax records », *Scandinavian Journal of Economics*, 124(1), pp. 139-163.

Platteau, J-P. et Gilbert, M. (2021) *What Can We Learn From Economico-Epidemiological Models ?*, mimeo, 24^e Congrès des économistes, Bruxelles.

Pouliakas, K. et Branka, J. (2020) « EU Jobs at Highest Risk of COVID-19 Social Distancing: Will the Pandemic Exacerbate Labour Market Divide? », *IZA Discussion paper* 13281.

Rowthorn, R. (2020) « A cost-benefit analysis of the Covid-19 disease », *Covid Economics*, 9, pp. 97-106.

Toxvaerd, F. (2020) « Equilibrium Social Distancing », *Cambridge Working Papers in Economics* 2021, Faculty of Economics, University of Cambridge.

Toxvaerd, F. (2021) « Contacts, altruism and competing externalities », *CEPR Discussion Papers* 15903.

IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 EN WALLONIE : UN MARCHÉ DU TRAVAIL « EN HIBERNATION » ?

Olivier Meunier¹
Valérie Vander Stricht^{2, 3}

¹ Chargé de recherche, IWEPS, O.Meunier@iweps.be

² Chargée de recherche, IWEPS, V.Vanderstricht@iweps.be

³ Les auteurs remercient Laurence Vanden Dooren, chargée de recherche, IWEPS, pour sa précieuse contribution, ainsi que Virginie Louis et Matthieu Delpierre pour leurs encouragements et leur relecture.

RÉSUMÉ

Comment la crise sanitaire a-t-elle affecté la dynamique de réallocation sur le marché du travail wallon ? Ces réallocations naissent des décisions d'accroissement et de rationalisation des effectifs des firmes, des embauches et des cessations d'emplois (licenciements ou démissions). Utilisant les données régionales de flux bruts d'emplois et de travailleurs recensées par Dynam-Reg, nous montrons que la phase initiale de la pandémie a peu affecté le processus de réallocation de l'emploi en Wallonie. En revanche, le rythme de réallocation des travailleurs s'est ralenti, en raison du repli des embauches, mais aussi de la baisse des départs, en dépit de la chute brutale de l'activité, en lien avec le recours massif au système de chômage temporaire. La crise s'est donc traduite par un ralentissement des départs et arrivées s'effectuant sur des postes existants, sans création ou destruction d'emplois. Enfin, nous montrons comment la crise se caractérise par une exposition sectorielle hétérogène.

Mots-clés : Covid-19, chômage temporaire, réallocation d'emploi et de main-d'œuvre, *churning*.

ABSTRACT

How did the Covid-19 crisis affect labour reallocation dynamics in Wallonia? Labour reallocations arise from firms contracting or expanding the number of workers they employ, and from recruitments and separation (redundancies or resignations). Using regional statistics on gross job and workers flows of Dynam-Reg, we document that the job reallocation in Wallonia remains relatively unaffected during the initial phase of the crisis. On the other hand, the pace of workers reallocation slowed down, due to a decline in hires, but also a slight drop in separations, despite the severe economic downturn, in relation with the massive use of short-time work schemes. The crisis has therefore resulted in a slowdown in departures and arrivals from existing positions, without job creation or destruction. Finally, we show how the crisis is characterized by heterogeneous sectoral exposure.

Keywords: Covid-19, short-time work, job and worker flow, churning

1 INTRODUCTION

Dans sa phase initiale, la crise de la Covid-19 a précipité un choc récessif sans précédent en temps de paix. En Wallonie, le PIB en volume s'est inscrit en recul de -6,2 % en 2020. En dépit de cette chute brutale de l'activité, l'impact de la crise sanitaire sur le marché du travail wallon est resté modéré. La hausse du chômage demeure contenue, le taux d'emploi est resté au même niveau que l'année précédente (64,6 % des 20-64 ans) et les pertes nettes d'emplois ont été limitées (un recul de moins de 3 500 unités en moyenne annuelle par rapport à 2019, soit -0,3 %).

Au-delà de ces indicateurs de l'état de santé du marché du travail, il est intéressant de s'interroger sur l'impact de la crise sanitaire sur la dynamique de réallocation de l'emploi et des travailleurs en Wallonie. D'une part, on peut en effet penser que le climat de grande incertitude créé par l'émergence d'une pandémie tend à dissuader les travailleurs de chercher un nouveau travail, tandis que la crainte de la contagion et les contraintes strictes à l'ap-pui de la distanciation sociale rendent la période peu propice aux recrutements et interfèrent avec la recherche d'un emploi. D'autre part, la mise en œuvre de dispositifs de maintien à l'emploi, comme le chômage partiel – qui vise à préserver les emplois face à une réduction temporaire d'activité dans les entreprises, en allégeant leurs coûts de main-d'œuvre tout en soutenant les revenus des travailleurs – est de nature à freiner le processus de réallocation des travailleurs.

La nature singulière de la pandémie de Covid-19, les mesures de confinement et le renforcement des dispositifs de chômage temporaire⁴ soulèvent la question de la mise « en hibernation » du marché du travail wallon. Cet article se propose de discuter cette question en exploitant les statistiques régionales sur les mouvements bruts d'emplois et de main-d'œuvre, estimées dans le cadre du projet Dynam-Reg⁵.

Les créations et les destructions d'emplois, ainsi que les mouvements de réaffectation de la main-d'œuvre, les embauches et les départs de travailleurs, sont au cœur du fonctionnement des économies de marché. De nouvelles entreprises se créent, d'autres disparaissent, tandis que les survivantes se développent ou se contractent. Ce processus s'accompagne de la création et de la destruction de nombreux emplois. Dans le même temps, nombreux sont les individus qui entrent sur le marché du travail et occupent les nouveaux emplois vacants, alors que d'autres changent de travail ou quittent leur emploi (OCDE, 2010). Ces flux d'entrée-sortie participent du mouvement continu de réallocation des facteurs de production. Cette dynamique, qui s'apparente à l'hypothèse schumpétérienne de destruction créatrice d'emplois (Clark *et al.*, 2009), contribue pour une large part à la hausse de la productivité (Bartelsman *et al.*, 2013; OCDE, 2010).

Les récessions favorisent-elles ce processus? La question demeure largement débattue. D'un côté, les récessions renforcent ce phénomène de destruction-crédation et ont en ce sens un effet d'assainissement de la structure productive. Schématiquement, lors des périodes de recul conjoncturel, les entreprises dont les produits et les méthodes de production sont peu efficaces sont évincées par les entreprises plus innovantes, libérant au bénéfice de ces dernières des ressources humaines et en capitaux. Cependant, ce processus de réallocation, bien qu'important, a souvent un impact économique désastreux pour les travailleurs licenciés, qui peuvent mettre du temps à retrouver un travail et, même lorsqu'ils y parviennent, décrocher un nouvel emploi qui n'offre pas toujours un salaire comparable, notamment en période de grave récession (OCDE, 2010). D'un autre côté, les périodes de ralentissement économique accroissent aussi le sentiment d'insécurité chez les titulaires d'un emploi, qui seront moins enclins à changer de travail.

⁴ Dénomination en Belgique du chômage partiel.

⁵ <https://www.dynamstat.be/fr/>

En somme, il n'est pas clair que les récessions constituent en soi des processus efficaces de réallocation⁶. Le choc économique précipité par la pandémie de Covid-19 est en outre très différent des récessions passées.

Nous n'avons pour l'heure pas encore le recul statistique pour appréhender complètement l'effet de la crise sanitaire sur le marché du travail en Wallonie, mais seulement celui de la première vague épidémique en 2020⁷. Notre analyse procède en

deux temps. Nous nous attachons d'abord à l'évolution de l'emploi intérieur wallon en 2020 (Section 2), avant de mesurer ensuite l'impact de la crise sur les flux bruts d'emplois et de travailleurs qui sous-tendent cette variation nette. La section 3 rappelle brièvement les principes de calcul des taux de réallocation de l'emploi et de la main-d'œuvre et discute de l'évolution globale de ces mouvements au cours de la crise, l'analyse sectorielle étant abordée à la section 4. La dernière section conclut.

⁶ Voir par exemple Caballero et Hammour (2005), Chodorow-Reich et Wieland (2020) ou encore Foster *et al.* (2016).

⁷ Les données régionales d'emploi intérieur les plus récentes, publiées dans la dernière édition des comptes régionaux de l'ICN en février 2022, s'arrêtent ainsi en 2020.

2 L'EMPLOI INTÉRIEUR

Au printemps 2020, la peur de la contamination au nouveau coronavirus, la grande incertitude qu'a fait naître la pandémie de Covid-19 et la mise en veille de secteurs entiers de l'économie ont précipité une très forte récession économique. Sur l'ensemble de l'année, le PIB wallon en volume s'est ainsi contracté de -6,2 %⁸ par rapport à l'année précédente. Par comparaison, en 2009, lors de la grande crise économique et financière initiée par la crise du marché immobilier aux États-Unis, le recul du PIB wallon en volume n'avait pas dépassé -3,0 %.

De manière générale, et en comparaison à d'autres pays, les fluctuations de l'emploi, en Wallonie comme en Belgique dans son ensemble, au cours de ces deux crises, la crise financière et la crise sanitaire, ont été de faible amplitude, notamment en raison de l'adoption d'un ensemble de mesures publiques de préservation de l'emploi. Ces dispositifs de « protection des *insiders* » encouragent les entreprises à ajuster le volume de travail à la baisse de l'activité en réduisant le nombre d'heures travaillées par personne plutôt que le nombre de travail-

Graphique 1 : Taux de croissance annuel de l'emploi intérieur en Wallonie (en %) et évolution en nombre de personnes selon le statut (salarié/indépendant), 2003-2020



Source : Institut des comptes nationaux (ICN) - Comptes régionaux 2020, BNB, version février 2022

⁸ Calculs IWEPS au départ des données des comptes régionaux de l'ICN (janvier 2022).

leurs. En 2009, grâce à l'assouplissement du système de chômage temporaire⁹ et l'encouragement à diverses formes de réduction totale ou partielle du temps de travail (crédit temps)¹⁰, les pertes d'emplois nettes ont été limitées à moins de 2 000 unités en moyenne par an, soit un repli de -0,2 %. En 2020, les mesures de soutien d'urgence mises en place par les autorités publiques fédérales et régionales, au premier rang desquelles le recours massif au régime de chômage temporaire¹¹ pour les salariés et au système du droit passerelle pour les indépendants, ainsi que le recours au télétravail, ont permis d'atténuer significativement l'impact direct de la crise sanitaire sur l'emploi. En Wallonie, l'emploi intérieur a ainsi enregistré une diminution nette limitée de -0,3 % par rapport à l'année 2019, correspondant à une diminution nette de moins de 3 500 emplois en moyenne par an.

Ces pertes d'emplois nettes concernent uniquement les travailleurs salariés, l'emploi indépendant, en Wallonie comme en Belgique dans son ensemble, enregistrant une progression ininterrompue depuis 2007. Bien que les dispositifs du droit passerelle et le moratoire sur les faillites aient contribué à maintenir l'emploi indépendant en 2020, ce dernier se révèle en réalité moins sensible aux fluctuations conjoncturelles

que la main-d'œuvre salariée, notamment en raison de sa composition¹².

On peut en revanche avancer que l'assouplissement du régime de chômage temporaire a représenté, en Wallonie comme en Belgique, le pilier central de la réponse publique, tant durant la crise économique et financière que lors de la crise sanitaire. Cependant, le recours à ce dispositif a été sans précédent dès la première vague épidémique. Au cours du printemps 2020, ce sont ainsi près de 30,0 % des salariés wallons qui ont bénéficié d'une allocation de chômage temporaire, soit quatre fois le niveau atteint au comble de la crise de 2009 (cf. graphique 2). La Wallonie et la Belgique dans son ensemble sont d'ailleurs loin d'être des cas isolés. L'OCDE estime ainsi qu'en mai 2020, ce sont 50 millions d'emplois qui étaient soutenus par une forme de programme d'activité partielle dans les pays industrialisés, soit dix fois plus qu'au plus fort de la crise financière et économique mondiale en 2008-2009 (OCDE, 2020). Les pays européens ont été à l'avant-garde de cette orientation. En mai 2020, les demandes de chômage temporaire des entreprises représentaient plus de 50 % de l'ensemble des salariés en France, plus de 40 % en Italie et en Suisse et environ 30 % en Autriche, au Portugal et en Belgique.

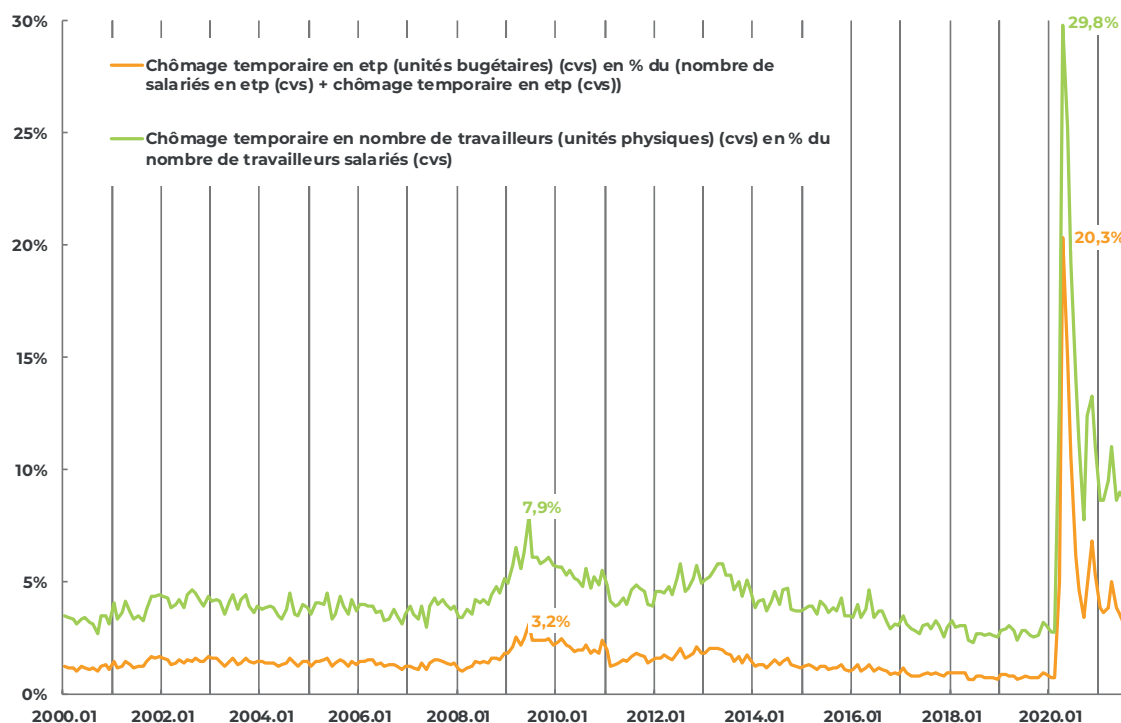
⁹ Le chômage temporaire est un dispositif qui permet à l'employeur d'être déchargé du coût du travail lié à ses effectifs mis à l'arrêt temporaire en temps de crise, tout en limitant la baisse de revenus des travailleurs concernés, au travers de l'octroi d'une allocation de chômage. Les personnes mises en chômage temporaire gardent leur emploi (contrairement au chômage « classique ») et restent comptabilisées dans l'emploi (elles ne sont pas comptabilisées parmi les chômeurs).

¹⁰ Voir le Rapport sur l'Économie Wallonne de 2016 (IWEPS-SOGEPA-DGO6, 2016, p.119).

¹¹ Il s'agit d'un élargissement de la notion de chômage temporaire pour force majeure, du 13 mars 2020 au 30 juin 2022 (sauf en septembre 2020) à toutes les formes de chômage temporaire consécutif au coronavirus (et aux mesures prises pour le combattre). La procédure de demande est simplifiée grâce à une demande électronique unique, les travailleurs ne doivent pas avoir travaillé un nombre minimum de jours pour avoir droit à une indemnité et l'indemnité de l'ONEM est portée à 70 % (contre 65 % auparavant) du salaire mensuel moyen, limité au plafond salarial moyen, avec un supplément de 5,63 euros par jour (voir Cuyvers (2021), Vander Stricht et Lesceux (2021), et la réglementation de l'ONEM <https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/e1-0>).

¹² Le Conseil supérieur de l'emploi souligne ainsi la composition de la population des travailleurs indépendants, où on retrouve proportionnellement plus de personnes hautement diplômées et occupées dans des fonctions hautement qualifiées (CSE, 2022, p 36).

Graphique 2 : Taux de chômage temporaire en Wallonie (lieu de domicile) selon le comptage en nombre de travailleurs et en équivalents temps plein (etp), données corrigées des variations saisonnières (cvs)



Sources : ONEM et ONSS, calculs IWEPS

L'importance du rôle joué par les mesures encourageant la réduction du temps de travail, particulièrement l'assouplissement du régime de chômage temporaire, en faveur de la préservation de l'emploi en Wallonie peut s'appréhender – en creux – au regard de l'évolution de l'emploi en 2013. L'intensification de la crise de la dette souveraine en Europe et les soubresauts de la crise financière se sont traduits en 2012 par un nouveau recul du PIB wallon (-0,2 %) et en 2013 par une croissance atone (+0,3 %). Bien que nettement moins sévère que fin 2008 et début 2009, l'atonie de l'activité économique a cette fois pénalisé plus fortement et plus longuement la dynamique du marché du travail, en particulier en 2013, en raison notamment de l'arrêt des dispositifs publics de soutien à l'emploi¹³ dans un contexte mar-

qué par l'orientation globalement restrictive des politiques budgétaires en Zone euro. La situation financière des entreprises belges s'était en outre progressivement dégradée après plusieurs années de fortes incertitudes économiques et financières. Le recul de l'emploi intérieur wallon a ainsi atteint -0,6 % en 2013, soit une perte de presque 7 000 emplois (en moyenne annuelle). Les pertes d'emplois nettes observées en 2020 sont ainsi moitié moins importantes, alors que le choc économique que représente la crise sanitaire, d'une ampleur proprement historique, est largement supérieur à la récession de 2012-2013.

Le choc économique de la Covid-19 se caractérise également par une exposition sectorielle hétérogène. Les contraintes

¹³ En 2012, les pouvoirs publics, à la suite de l'accord du gouvernement de décembre 2011 qui prévoit un durcissement des conditions d'accès aux systèmes de prépension, de l'interruption de carrière et du crédit-temps, ne soutiennent plus la réduction du temps de travail qui avait permis d'atténuer les effets de la crise de 2008 sur l'emploi. De plus, depuis le 1^{er} août 2013, la contribution de responsabilisation, déjà en vigueur antérieurement dans la construction, limite le recours au chômage temporaire dans tous les secteurs (voir aussi IWEPS-SOGEPA-DGO6, 2016, p. 120).

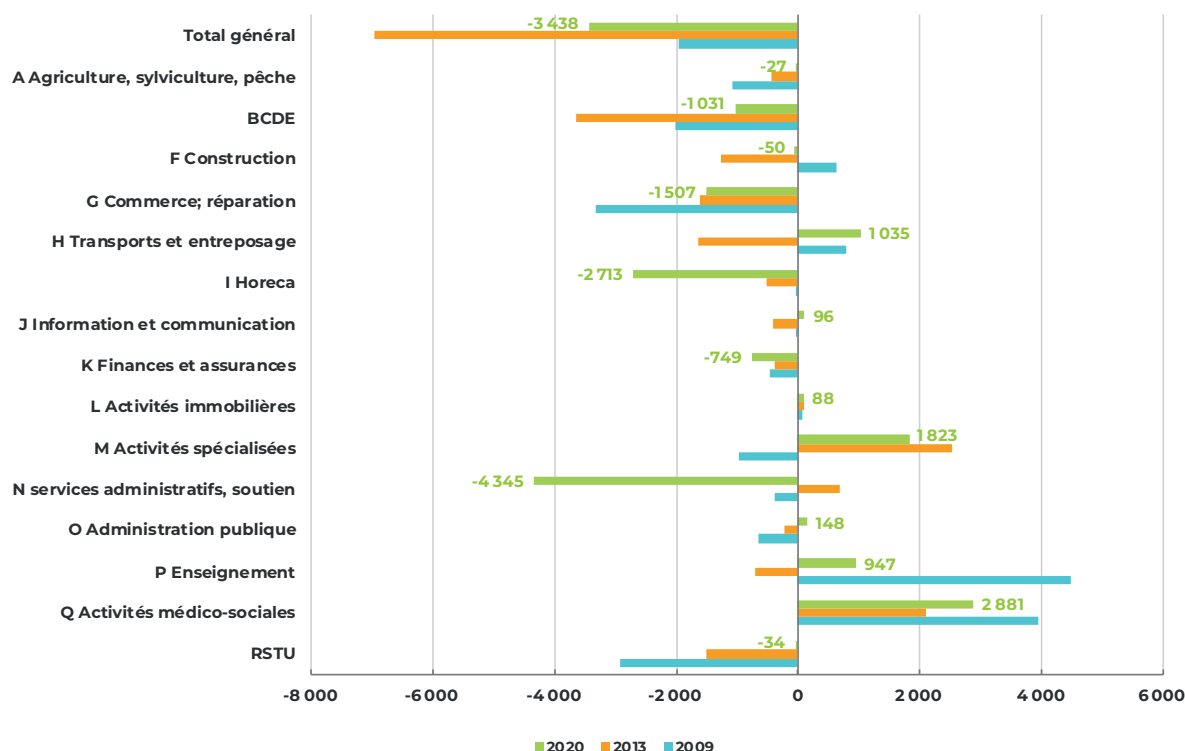
simultanées d'offre et de demande (mesures prophylactiques, rupture des chaînes d'approvisionnement) ont affecté différemment l'emploi des branches d'activité. Le graphique 3 illustre la contribution à l'évolution de l'emploi wallon en nombre de personnes des branches d'activité lors des trois épisodes de crises.

À l'instar de la Belgique dans son ensemble (BNB, 2021 et CSE, 2022), les destructions d'emplois en Wallonie se sont concentrées dans quelques branches en particulier. Ce sont d'abord les branches du commerce et de l'horeca, plus visées par les mesures de distanciation sociale et dont les modes de production peuvent difficilement être adaptés. Ce sont ensuite les services aux entreprises (services administratifs et de soutien),

qui incluent l'emploi intérimaire, particulièrement sensible aux fluctuations conjoncturelles. En cas de ralentissement de l'activité économique, les premières personnes à perdre leur emploi sont souvent celles dont le contrat de travail temporaire n'est pas renouvelé, comme dans le travail intérimaire (BNB, 2021). Ces trois branches, qui pourvoient ensemble plus de 4 800 emplois supplémentaires par an en moyenne au cours de la période 2014-2019¹⁴, ont globalement enregistré une perte nette de 8 565 emplois en 2020.

À la différence des crises précédentes au cours desquelles l'industrie a été plus touchée que les services, la crise sanitaire semble avoir affecté moins durement l'emploi industriel. Le nombre de postes y occu-

Graphique 3 : Évolution à un an d'écart de l'emploi intérieur wallon en nombre de personnes, en 2009, 2013 et 2020



Source : Institut des comptes nationaux (ICN) - Comptes régionaux 2020, BNB, version février 2022

¹⁴ C'est-à-dire entre 2013 et 2019.

pés s'est ainsi réduit d'un peu plus de 1 000 unités en 2020, contre un peu plus de 3 600 en 2013 et un peu plus de 2 000 en 2009.

À l'inverse, la progression de l'emploi dans les activités médico-sociales s'est poursuivie, paradoxalement à un rythme un peu moins rapide que lors des dernières années (2014-2019), soit une création nette de 2 881 nouveaux postes (contre un peu moins de 4 000 par an en moyenne entre 2013 et 2019). De même, la progression des activités spécialisées s'est accompagnée d'une création nette d'emplois élevée (un

peu plus de 1 800 nouveaux postes), à l'image de ce qu'on avait observé en 2013 (plus de 2 500 nouveaux emplois), mais contrairement à la crise financière, lorsque l'emploi de la branche s'était réduit (de 976 unités).

Enfin, l'emploi dans le secteur des arts, des spectacles et des activités récréatives évolue à peine, alors que les mesures de distanciation sociale ont, dès le début de la crise, contraint à l'annulation de la plupart des événements culturels. Les salariés de cette branche ont toutefois largement bénéficié du chômage temporaire.

3

LES RÉALLOCATIONS D'EMPLOI ET DE MAIN-D'ŒUVRE

Les créations nettes d'emplois constituent un indicateur phare éclairant la santé du marché du travail, en particulier en période de récession. Cependant, même lors de périodes de déclin prononcé de l'emploi global, il persiste au sein des entreprises une activité d'embauche significative. Les décisions d'embauche et de licenciement sont complexes, avec des entreprises en déclin qui recrutent et des firmes en croissance qui se séparent de travailleurs. Pour tenir compte de cette turbulence, les économistes ont progressivement complété l'approche statique du marché du travail basée sur une analyse en termes de stocks d'emplois et de chômeurs, d'une vision dynamique de celui-ci caractérisée par l'analyse des flux entrants et sortants de l'emploi¹⁵. La première approche est caractérisée par l'utilisation d'indicateurs de situation – par exemple, le nombre de travailleurs à un moment donné –, alors que la seconde s'intéresse à des indicateurs de mouvement, mesurant les transitions entre les différents statuts possibles sur le marché du travail. Comme le rappellent notamment Davis et Haltiwanger (1998), les motivations qui président aux exercices de mesure de l'ampleur de ces flux sont nombreuses, en lien avec une meilleure compréhension des déterminants du chômage, des salaires ou encore de la mobilité des travailleurs. En Belgique, ces estimations ont été réalisées dans le cadre du projet Dynam-Reg, intégré dans le projet plus large Dynam fruit d'un accord de collaboration entre les trois régions (IWEPS, IBSA, Département WSE), coordonné par l'ONSS et HIVA-KU Leuven (cf. encadré 1).

À tout moment du cycle conjoncturel, les entreprises accroissent ou réduisent ainsi le nombre de travailleurs qu'elles emploient. Ainsi, entre juin 2019 et juin 2020, si l'emploi salarié wallon a enregistré un recul net de 9 168 unités (cf. encadré 1), ce sont en réalité quelque 60 074 postes qui ont été détruits au cours de cette période, tandis que 50 906 nouveaux postes salariés ont été créés¹⁶.

La dynamique des travailleurs est plus importante encore que celle des postes de travail. Si aucune hausse (disparition) d'emploi ne peut se faire sans embauche (départ) de travailleur, chaque année, un grand nombre d'embauches vise également à pourvoir des postes de travail laissés vacants par des salariés ayant quitté leur emploi pour un autre, ou encore dont l'entreprise désirait se séparer pour des raisons spécifiques liées en définitive à un appariement jugé inadéquat entre emploi et employé. Au cours de la même période, entre juin 2019 et juin 2020, 160 795 salariés ont commencé un nouvel emploi en Wallonie. Inversement, 168 689 ont quitté ou perdu leur travail¹⁷.

Cette décomposition de la dynamique du marché du travail wallon suffit à mettre d'emblée en évidence l'importance d'une analyse des mouvements bruts d'emplois et de main-d'œuvre, plutôt que seulement les évolutions nettes habituellement retenues. Les résultats de ces estimations pour la période 2019-2020, estimations les plus récentes, sont reportés dans le graphique 4.

¹⁵ Le point de départ de ce basculement est probablement d'ordre statistique. En effet, lorsque les premières données relatives à la dynamique du marché américain ont été publiées, au début des années 1980, on s'est rendu compte de l'ampleur du phénomène des créations et des destructions d'emplois. Ceux-ci se mesuraient ainsi en millions de postes de travail créés et détruits au cours d'une seule année. Il s'agissait en quelque sorte d'une validation empirique d'un processus de destruction créatrice déjà mis en évidence par Schumpeter, qui voyait se produire de manière simultanée des créations d'activités et des destructions d'activités. De nouvelles théories dynamiques de l'emploi et du chômage ont alors pris le dessus, les plus connues reposant sur les travaux de Diamond (1971) et de Mortensen et Pissarides (1994).

¹⁶ Si cette dynamique résulte principalement d'entreprises dites monorégionales, c'est-à-dire établies uniquement en Wallonie, les employeurs multirégionaux participent aussi de cette évolution (à hauteur de 15 667 postes disparus pour 8 813 postes créés); pour ces derniers, il est plus correct de parler de diminution brute (augmentation brute) de l'emploi car la diminution de l'emploi en Wallonie chez ces employeurs peut soit résulter effectivement d'une destruction (création) d'emplois, soit du déplacement d'un poste de travail vers (en provenance d') une autre région.

¹⁷ Des transferts interrégionaux se produisent également au sein d'une même entreprise. Ainsi, 2 288 salariés à Bruxelles et en Flandre ont été mutés en Wallonie au sein de la même entreprise. Ceux travaillant en Wallonie ont été un plus nombreux à faire le chemin inverse (3 562 salariés). Finalement, ce mouvement interne aux entreprises entraîne un transfert net de travailleurs (1 274) au détriment de la Wallonie.

Encadré 1 : Les variations nettes de l'emploi selon les sources de données

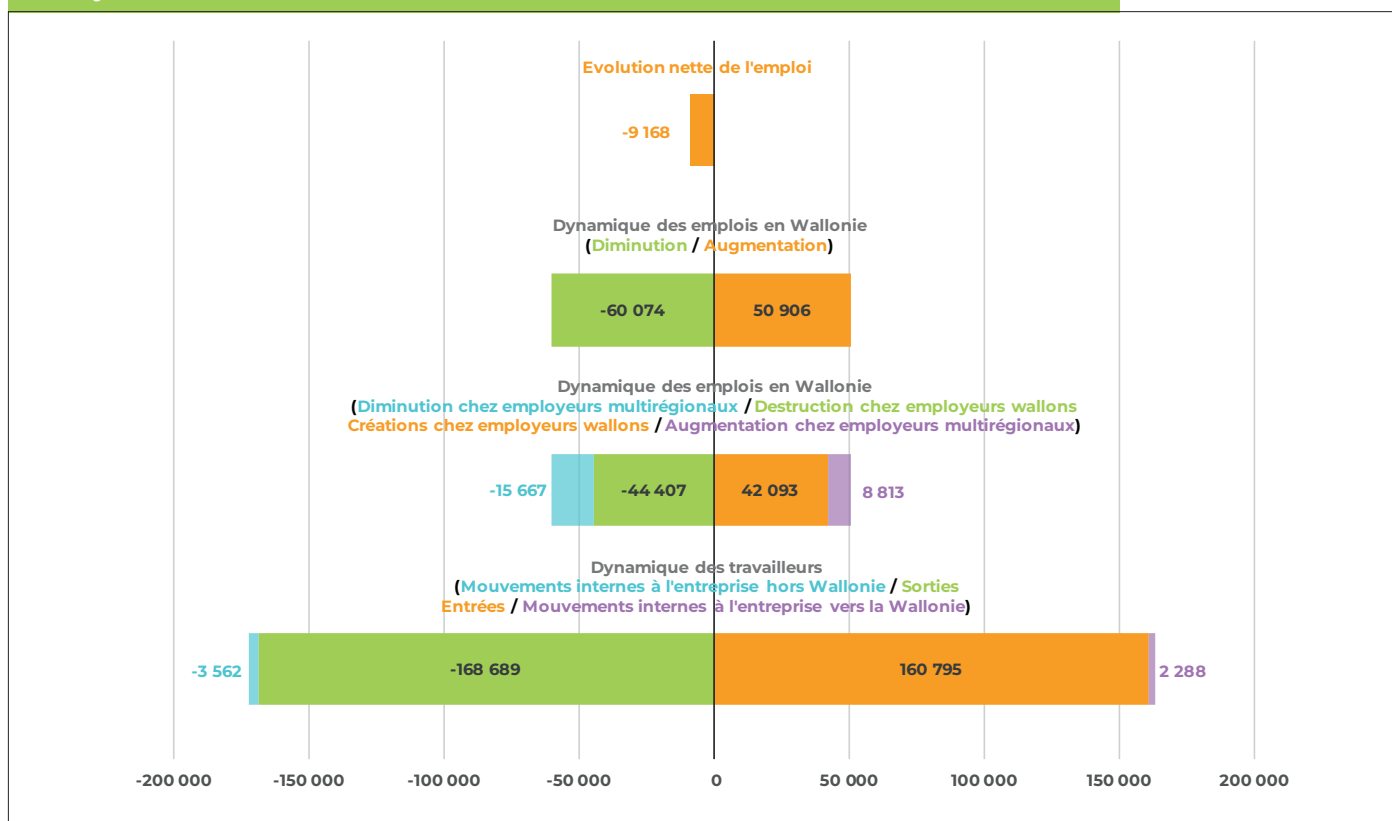
Les créations/destructions nettes d'emplois peuvent être mesurées par plusieurs sources de données et les estimations sont parfois bien différentes. Si l'unité de comptage (personnes, postes) et le champ couvert (salariés, emploi total) jouent un rôle important, le moment de la mesure est aussi déterminant.

Dans la section relative à l'évolution de l'emploi intérieur, nous avons analysé l'évolution nette de l'emploi sur la base des données des comptes régionaux publiés par l'Institut des Comptes nationaux (ICN). Le comptage se fait en nombre de personnes, le champ couvre l'ensemble des travailleurs et il s'agit d'une moyenne annuelle. Suivant les comptes régionaux, le nombre de pertes d'emplois en Wallonie observé entre 2019 et 2020 s'est élevé à 3 438 unités, dont une baisse de 4 992 unités pour les salariés (l'emploi indépendant est resté en croissance).

L'ONSS publie des données d'emploi alternatives, qui recensent, entre autres, le nombre de postes de travail, limitées au champ des travailleurs salariés et mesurées au 30 juin de chaque année. Cette différence de champ, unité de comptage et temps de la mesure, conduit à estimer, sur la base de la statistique décentralisée de l'ONSS, la baisse de l'emploi salarié wallon entre le 30 juin 2019 et le 30 juin 2020, à 9 168 unités. En effet, la moyenne annuelle de 2020 intègre, en début d'année, le niveau d'avant crise, ce qui réduit la mesure de la perte par rapport à la comparaison à un an d'écart.

On retiendra l'une ou l'autre source de statistiques en fonction des besoins de l'analyse. Ainsi, les données de l'ONSS ont-elles été retenues dans le cadre du projet Dynam-Reg car elles permettent de mesurer non seulement l'évolution nette de l'emploi mais également les mouvements bruts sous-jacents.

Graphique 4 : Dynamique des emplois et des travailleurs entre le 30 juin 2019 et le 30 juin 2020 en Wallonie



Sources : © Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven - IBSA - IWEPS - Departement WSE van de Vlaamse overheid - calculs : IWEPS

La méthode de calcul des mouvements bruts des emplois et des travailleurs au niveau régional est explicitée en annexe 1 sur la base d'un exemple fictif.

3.1. CONSTRUCTION D'INDICATEURS RÉGIONAUX

La méthode d'estimation des flux régionaux bruts du marché du travail est dérivée des travaux fondateurs de Davis *et al.* (1996). L'analyse de ces mouvements à l'échelon régional nécessite toutefois de compléter les mesures des flux d'emploi et de main-d'œuvre proposés par ces auteurs, pour tenir compte des dynamiques interrégionales sous-jacentes. En d'autres termes, il est nécessaire de déplacer l'échelle d'analyse, pour considérer non plus l'entreprise, mais plutôt ses établissements de façon à pouvoir attribuer à l'évolution de l'emploi dans une région les mouvements sous-jacents de l'emploi et des travailleurs des entreprises multirégionales¹⁸, une transition loin d'être immédiate, comme le soulignent Goesaert *et al.* (2016 a et b). Ces derniers ont toutefois cherché à dériver des indicateurs de la dynamique régionale du marché du travail compatibles avec les analyses de référence internationales. Cette approche, qui s'inscrit dans le développement du projet Dynam-Reg, est celle que nous avons retenue.

Raisonnons dans un premier temps comme si en Wallonie il n'y avait que des entreprises monorégionales. Schématiquement, les statistiques sont déclinées à un double niveau, les emplois, d'une part, soit la création et la destruction d'emplois dans les entreprises, et les travailleurs, d'autre part, à savoir les entrées et sorties de travailleurs dans les entreprises. Ces valeurs sont d'abord estimées à l'échelle de l'entreprise, en comparant la situation à deux moments $t-1$ et t , ici le 30 juin de chaque année. À un niveau agrégé, les flux sont alors obtenus en sommant la valeur de chacune de ces données pour

l'ensemble du groupe considéré, la branche d'activité par exemple. Intuitivement, l'augmentation brute ou création brute d'emplois correspond ainsi à la somme de la croissance de l'emploi dans l'ensemble des entreprises entrantes et en expansion, tandis que la diminution brute ou destruction brute d'emplois est égale au nombre d'emplois perdus dans les entreprises sortantes et en contraction (OCDE, 2009).

Introduisons maintenant les entreprises multirégionales, qui comptent donc des établissements dans plusieurs régions du pays. L'observation au niveau de l'entreprise multirégionale permet de déterminer si elle est créatrice ou destructrice d'emplois, mais pas de répartir le solde ainsi obtenu entre les trois régions. Cette régionalisation est l'objet de l'approche Dynam-Reg (cf. encadré 2).

À l'échelle régionale, les flux bruts d'emploi, en Wallonie par exemple, recensent donc également les augmentations (diminutions) d'emplois d'entreprises multirégionales globalement en contraction (expansion) ou stables, mais dont les établissements situés en Wallonie contribuent à l'augmentation (diminution) de l'emploi de la région.

En Wallonie, l'augmentation brute de l'emploi entre juin 2019 et juin 2020 (50 906 emplois) est la somme des créations d'emplois des entreprises monorégionales wallonnes en expansion ou nouvellement créées (soit 42 093 emplois) et des augmentations de l'emploi wallon des entreprises multirégionales (soit 8 813 emplois). La diminution brute de l'emploi (60 074 emplois) au cours de la même période est la somme des destructions d'emplois des entreprises monorégionales wallonnes en contraction ou ayant disparu (soit 44 407 emplois) et des diminutions de l'emploi wallon des entreprises multirégionales (15 667 emplois).

Sur cette base, on peut calculer les indicateurs caractérisant la réallocation de l'emploi. Les taux sont calculés sur la base de l'emploi salarié moyen¹⁹.

¹⁸ Voir en annexe l'exemple fictif, en particulier les mouvements de l'entreprise D.

¹⁹ Ainsi, pour la Wallonie, les taux correspondant aux flux entre juin 2019 et juin 2020, sont calculés sur la moyenne de l'emploi au 30 juin 2019 (1 071 610) et 30 juin 2020 (1 062 442), soit 1 067 026.

Encadré 2 : Qu'est-ce que Dynam-Reg ?

Le projet Dynam-Reg permet d'estimer les dynamiques du marché du travail à l'échelle des régions. Cela implique que la création et la destruction d'emplois ne sont plus estimées seulement au niveau de l'entreprise, mais calculées, pour chaque entreprise, à l'échelle de la région. Ces augmentations et diminutions d'emplois incluent alors aussi les flux des travailleurs entre les régions.

Comment sont calculées les augmentations et diminutions régionales de l'emploi ?

L'emploi des employeurs est scindé par région. Si l'emploi d'un employeur dans la région A est supérieur à la fin de la période de référence, par rapport au début de cette période, et est plus petit dans la région B, il y a une augmentation régionale dans la région A et une diminution régionale dans la région B.

Pour les employeurs qui n'employaient de la main-d'œuvre que dans une seule région au cours de la période de référence (du 30 juin de l'année t-1 au 30 juin de l'année t), l'opération revient à évaluer le nombre d'emplois créés et détruits. Pour les employeurs employant des travailleurs dans plusieurs régions, la création ou la

destruction d'emplois est le résultat net des augmentations/diminutions dans les différentes régions. La différence entre l'augmentation et la diminution régionales donne l'évolution nette de l'emploi régional.

Comment est calculée la dynamique régionale des travailleurs ?

À l'échelle nationale, la plupart des flux de base sur le marché du travail sont qualifiés d'entrées ou de sorties. Il s'agit chaque fois des 'entrées dans' ou des 'sorties hors' d'une entreprise assujettie à l'ONSS. À l'instar de la dynamique de l'emploi, la dynamique des travailleurs est mesurée au niveau de l'entreprise, en comparant l'effectif à deux moments différents. La dynamique régionale des travailleurs reprend ces entrées et sorties par lieu de travail du travailleur.

L'augmentation ou la diminution nette dans une région consiste non seulement en la différence entre les entrées et les sorties au niveau régional, mais elle contient également l'effet des glissements internes (au sein d'une même entreprise) d'une région à une autre.

(Voir <https://www.dynamstat.be/fr/methodologie>).

Les taux d'augmentation de l'emploi et de diminution de l'emploi sont obtenus en divisant l'indicateur correspondant par la moyenne du nombre total d'emplois mesuré en t-1 et en t. Le taux de variation nette de l'emploi est alors égal à la différence entre le taux d'augmentation et le taux de diminution de l'emploi, tandis que le taux de réallocation régional de l'emploi est simplement défini comme la somme de ces deux flux²⁰.

Le calcul des flux agrégés de main-d'œuvre s'effectue de manière similaire, en sommant, par branche d'activité ou encore par

région, toutes les embauches et tous les départs des entreprises²¹. Ces mesures sont alors exprimées sous forme de taux, le taux d'entrée et le taux de sortie, en rapportant respectivement les embauches et les séparations à l'emploi moyen en début et en fin de période. À l'échelle régionale, il existe toutefois un flux de travailleurs sous-jacent lié aux glissements d'activités au sein des entreprises multirégionales, recoupant les mouvements de personnel ou le déménagement intégral d'établissements d'une même entreprise d'une région à une autre. Rapportés à l'emploi moyen, ces taux de

²⁰ Par exemple, entre juin 2019 et juin 2020, le taux d'augmentation brute d'emploi est calculé comme suit : augmentation brute de l'emploi divisée par l'emploi moyen, soit Le taux de diminution brute d'emploi est obtenu de façon similaire, soit Le taux de réallocation de l'emploi, c'est-à-dire la somme des augmentations et diminutions brutes de l'emploi rapportée à l'emploi moyen, est calculé comme suit : soit un taux de 10,4 %, ou plus simplement, la somme des taux d'augmentation et de diminution (soit). Enfin, la différence entre les taux d'augmentation et de diminution donne le taux d'évolution nette (soit).

²¹ La dynamique des travailleurs est mesurée en comparant l'effectif de l'entreprise à deux moments différents. Concrètement, l'effectif du personnel au 30 juin de l'année t-1 est comparé à l'effectif du personnel au 30 juin de l'année t. Lorsqu'un travailleur d'une entreprise assujettie à l'ONSS ne se trouve pas dans la déclaration à l'ONSS (Dmfa) de l'année t-1 mais est mentionné dans la Dmfa de l'année t, nous parlons d'entrée. De même, une sortie est enregistrée lorsqu'un travailleur qui était encore actif dans l'entreprise au 30 juin de l'année t-1 n'est plus enregistré au 30 juin de l'année t.

glissement interne entrant et sortant s'ajoutent aux taux d'entrée et de sortie. On peut ainsi calculer un taux d'entrée au sens large, qui inclut les glissements entrants, et un taux de sortie au sens large, en incluant les glissements sortants, pour déterminer le taux de réallocation régionale de la main-d'œuvre, qui est simplement défini comme la somme de ces deux flux.

En Wallonie, entre juin 2019 et juin 2020, 160 795 salariés ont commencé un nouvel emploi en Wallonie (embauches ou entrées au sens strict) et 2 288 salariés travaillant préalablement au sein de la même entreprise à Bruxelles et en Flandre ont été mutés en Wallonie (glissements entrants). On comptabilise donc 163 083 entrées en Wallonie entre juin 2019 et juin 2020. Le taux d'entrée régional est égal à 15,3 %. De même, en comptabilisant comme « départs », toutes les sorties c'est-à-dire non seulement les départs de l'entreprise (168 689 travailleurs entre juin 2019 et juin 2020), mais également les mutations vers les établissements non wallons des entreprises plurirégionales (3 562 travailleurs sur la même période), soit 172 251 sorties, on peut estimer le taux de sortie régional, soit 16,1 %.

Le taux de réallocation de main-d'œuvre est calculé en rapportant la réallocation de main-d'œuvre, c'est-à-dire la somme des entrées (embauches au sens large) et des sorties (départs au sens large) à l'emploi moyen. En 2019-2020, ce taux est égal à 31,4 %.

Nous avons ainsi défini deux indicateurs synthétiques permettant de mesurer l'intensité des dynamiques à l'œuvre sur le marché du travail. Les taux régionaux de réallocation mesurent l'ampleur des flux régionaux d'emplois (taux régional de réallocation d'emploi) et de travailleurs, y compris les glissements interrégionaux (taux régional de réallocation de main-d'œuvre). Le taux régional de réallocation de main-d'œuvre est supérieur au taux régional de réallocation d'emploi, de nombreux départs et arrivées de travailleurs s'effectuant par rotation sur des postes existants.

Un troisième indicateur synthétique, le taux régional de *churning*, est défini comme la différence entre ces deux taux; il mesure ainsi le dynamisme des flux de travailleurs indépendamment des flux d'emplois. Autrement dit, le *churning* rend compte des mouvements des travailleurs qui ne résultent pas d'une création ou destruction d'emplois (au sens large, c'est-à-dire en tenant compte de la contribution des employeurs multirégionaux). En Wallonie, entre le 30 juin 2019 et le 30 juin 2020, le taux de *churning* était de 21,0 %.

3.2. INTENSITÉ DES FLUX BRUTS D'EMPLOI ET DE MAIN-D'ŒUVRE

Le tableau 1 reporte les estimations de flux nets et bruts d'emploi et de main-d'œuvre en Wallonie, rapportés à l'emploi total moyen en t-1 et t, par année pour la période 2014-2020.

Le premier enseignement que mettent en évidence les travaux d'estimation des flux d'emploi et de main-d'œuvre tient à l'ampleur des mouvements bruts. La variation nette de l'emploi masque en effet un processus de réallocation de l'emploi et de la main-d'œuvre de bien plus grande envergure.

Intensité des flux bruts d'emplois

Au cours de la période 2019-2020 incluant le premier confinement, l'emploi en Wallonie a enregistré un recul net de l'ordre de -0,9 %. Au cours de cette période, le taux d'augmentation de l'emploi, c'est-à-dire la part dans l'emploi moyen de l'ensemble des créations d'emplois au sens large²², s'est établi à 4,8 %. Le taux de diminution de l'emploi est de 5,6 %. Autrement dit, en Wallonie, un peu moins de cinq emplois sur 100 ont été créés (ou relocalisés), alors qu'un peu moins de six emplois sur 100 disparaissaient (ou étaient délocalisés).

Tableau 1 : Flux d'emploi et de main-d'œuvre en Wallonie, rapportés à l'emploi moyen (en %) – 2014-2020

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2016-2017	2016-2017	2019-2020
Taux évolution nette	0,6	1,5	1,9	0,9	0,8	-0,9
Taux d'augmentation brute (a)	5,5	5,8	6,4	5,5	5,5	4,8
Taux de diminution brute (b)	-4,8	-4,3	-4,5	-4,6	-4,7	-5,6
Taux d'entrées ^{1,2} (c)	15,3	16,0	17,0	16,7	17,0	15,3
Taux de sorties ^{1,2} (d)	-14,7	-14,4	-15,1	-15,9	-16,2	-16,1
Taux de réallocation de l'emploi (e)=(a)+(b)	10,3	10,1	10,8	10,1	10,2	10,4
Taux de réallocation de la main-d'œuvre (f)=(c)+(d)	30,0	30,4	32,2	32,6	33,1	31,4
Taux de churning (e)+(f)	19,7	20,3	21,4	22,4	22,9	21,0

Sources : © Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven - IBSA - IWEPS - Departement WSE van de Vlaamse overheid - calculs : IWEPS

Notes : (1) y compris les glissements; (2) Pour une lecture plus intuitive, nous laissons le signe négatif.

Par rapport à la période 2018-2019, on observe un fléchissement du taux d'augmentation (qui passe de 5,5 % en 2018-2019 à 4,8 % en 2019-2020) et un accroissement du taux de diminution (respectivement 4,7 % en 2018-2019 et 5,6 % en 2019-2020). Globalement, en Wallonie, le processus de réallocation de l'emploi s'est légèrement accru durant la première phase de la pandémie par rapport à la période précédente 2018-2019, invalidant l'idée que le confinement s'était traduit pas un gel des mouvements d'emplois.

Intensité des flux bruts de main-d'œuvre

Les flux d'emplois comptent pour une partie importante de l'ensemble des flux de main-d'œuvre, dont ils représentent les bornes inférieures. Chaque année, une partie importante de la main-d'œuvre commence ainsi à travailler pour un nouvel employeur ou quitte un ancien employeur. À l'échelle régionale, la réallocation des travailleurs est augmentée des flux de travailleurs entrants et sortants de la région, liés à

la redistribution géographique d'activités au sein des entreprises multirégionales.

En Wallonie, entre juin 2019 et 2020, le taux d'entrée régional s'est élevé en moyenne à 15,3 % par an, un taux inférieur au taux de sortie régional (16,1 %). Un peu moins d'un salarié sur six a ainsi été nouvellement embauché (c'est-à-dire a travaillé pour un employeur différent de celui de l'année précédente ou, au sein d'une entreprise multirégionale, a été muté dans un établissement wallon), tandis qu'environ un salarié sur six a quitté – volontairement ou non – le poste qu'il occupait l'année antérieure.

Entre juin 2019 et juin 2020, la Wallonie enregistre un taux de réallocation régionale de la main-d'œuvre égal à 31,4 %, un degré de « turbulence » en retrait par rapport à celui de la période précédente (33,2 % entre les mois de juin 2018 et 2019). Cette modulation résulte du repli du taux d'entrée (qui se réduit de 1,7 point de pourcentage ou pp), mais aussi de la légère baisse du taux de sortie (-0,1 pp) en dépit de la chute de l'activité à la fin du premier semestre 2020, en lien avec le recours massif aux systèmes

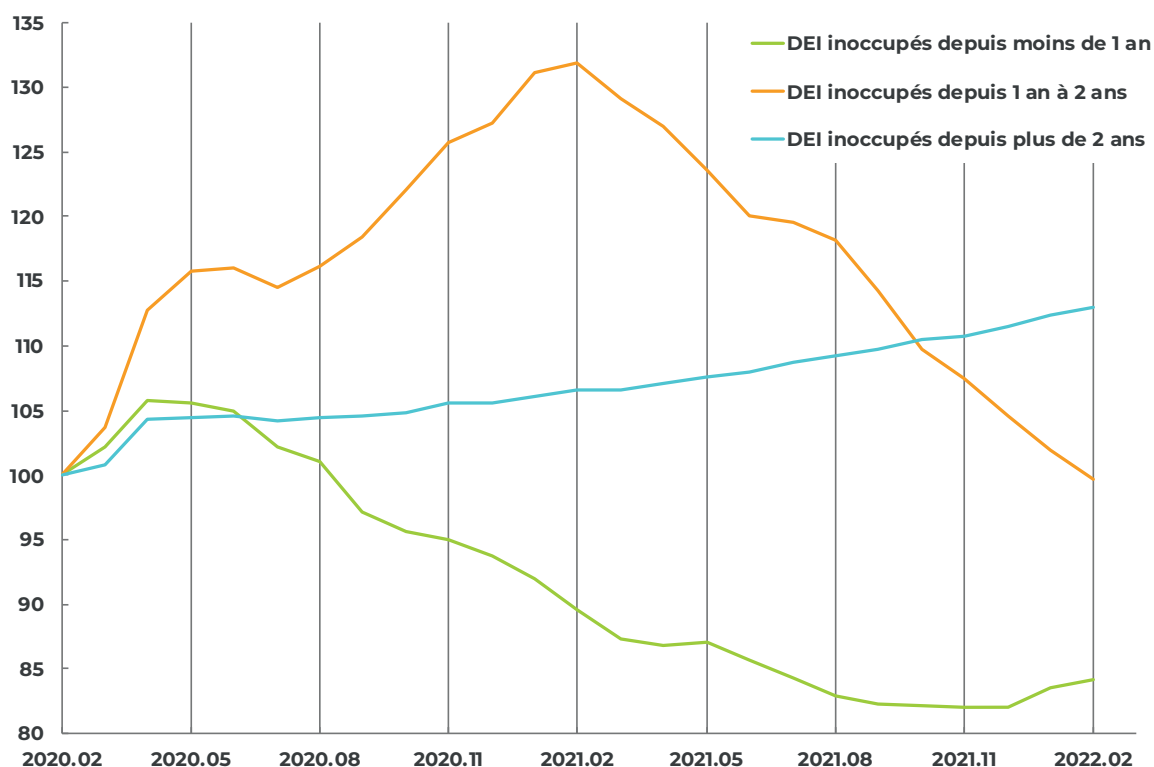
²² Afin de tenir compte des relocalisations d'emplois au sein des entreprises multirégionales.

de chômage temporaire et de droit passe-relle. Par ailleurs, bien que les données ne permettent pas de distinguer, au sein des flux de départs, les démissions des licenciements, il est probable qu'en période de ralentissement conjoncturel, les premières diminuent tandis que les seconds s'accroissent, atténuant de la sorte la variabilité du taux de sortie de la main-d'œuvre. En revanche, en basse conjoncture, la réduction du taux d'augmentation de l'emploi tend à restreindre les possibilités d'embauche de remplacement, contribuant ainsi à réduire le taux d'entrée. Contrairement aux flux d'emplois, la phase initiale de la crise sanitaire a donc induit, sinon un gel des mouvements de main-d'œuvre, un ralentissement de ceux-ci, de sorte que la mise « sous cloche » du marché du travail

s'est d'abord traduite par une plus grande passivité des travailleurs.

Il est par ailleurs intéressant de noter que la baisse du taux d'entrée a significativement affecté la composition du chômage (cf. graphique 5). Traditionnellement, les crises se caractérisent par une augmentation importante du chômage de courte durée, faisant suite aux licenciements massifs. La crise sanitaire, grâce au recours au chômage temporaire, se démarque en revanche par une faible augmentation du chômage de courte durée et une hausse plus importante du chômage de longue et moyenne durée, le fort ralentissement des embauches asséchant les opportunités de sortie du chômage pour les personnes sans emploi avant la crise²³.

Graphique 5 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) selon la durée d'inoccupation en Wallonie (indice 100 = février 2020, données cvs)



Sources : ONEM - FOREM - Calculs IWEPS

²³ Cf. IWEPS (2018-2022) Tendances économiques 60 à 63 et fiche <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/evolution-chomage-administratif/>

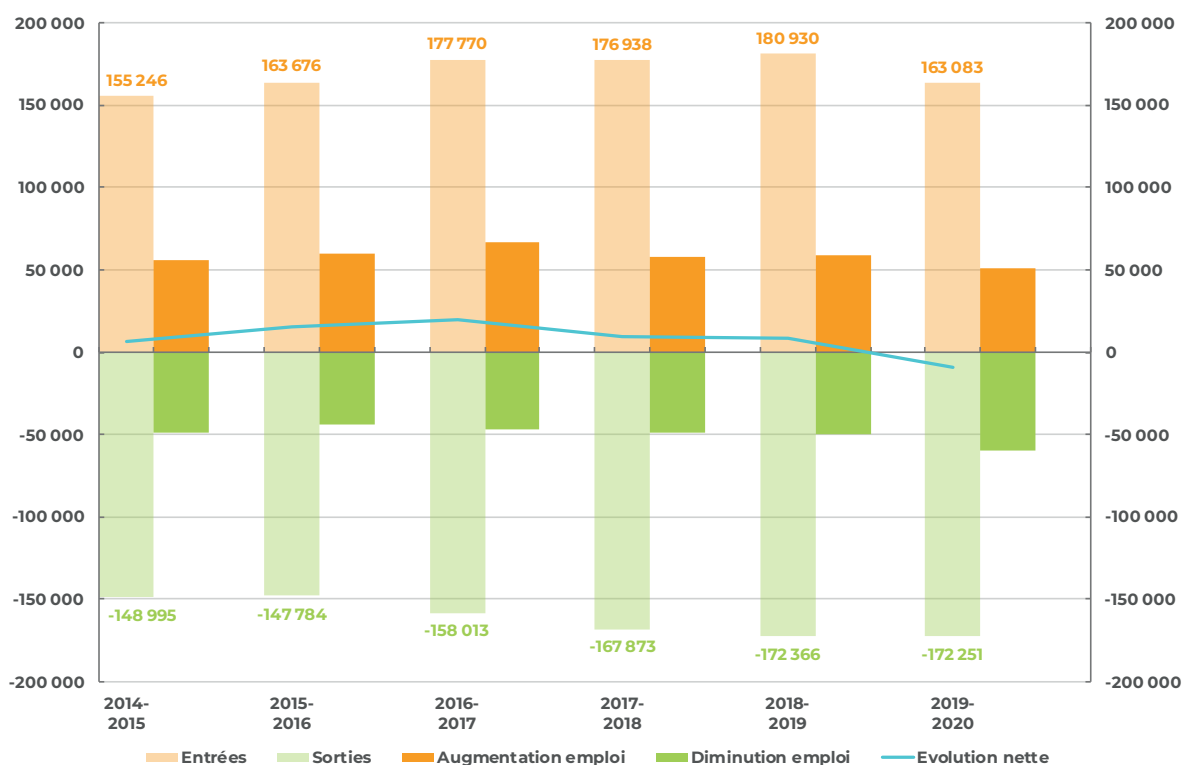
Évolution des flux bruts d'emploi et de main-d'œuvre (2014-2020)

Le ralentissement des mouvements bruts de main-d'œuvre lors de la première vague de la pandémie intervient après plusieurs années d'accroissement de ces flux bruts (cf. graphique 6). Le nombre de départs enregistré entre juin 2019 et juin 2020, en léger repli par rapport à l'année précédente, demeure ainsi plus élevé que chaque année au cours de la période 2014-2018. De même, le nombre d'entrées entre 2019 et 2020, en net recul par rapport à la période précédente, dépasse le nombre d'entrées recensées entre juin 2014 et juin 2015, un laps de

temps au cours duquel les créations nettes d'emplois ont pourtant atteint 6 251 unités.

Par rapport au passé récent (2014-2019), les mouvements bruts d'emplois semblent mieux correspondre aux inflexions attendues en période de retournement conjoncturel que les mouvements bruts de la main-d'œuvre. Le nombre d'emplois nouvellement créés et/ou délocalisés des autres régions belges vers la Wallonie, soit +50 906 postes, représente entre juin 2019 et juin 2020 le niveau le plus bas observé sur la période, qui a connu un pic d'augmentation brute de l'emploi entre juin 2016 et juin 2017 (+66 304 postes). Le nombre de destructions brutes d'emplois (-60 074 entre 2019 et 2020) est, lui, le plus élevé de la période d'observation.

Graphique 6 : Entrées, sorties, augmentation et diminution brutes de l'emploi et évolution nette de l'emploi



Sources : © Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven - IBSA - IWEPS - Departement WSE van de Vlaamse overheid - calculs : IWEPS

Note : les entrées et sorties sont comprises ainsi que les glissements

3.3. INTENSITÉ DU *CHURNING*

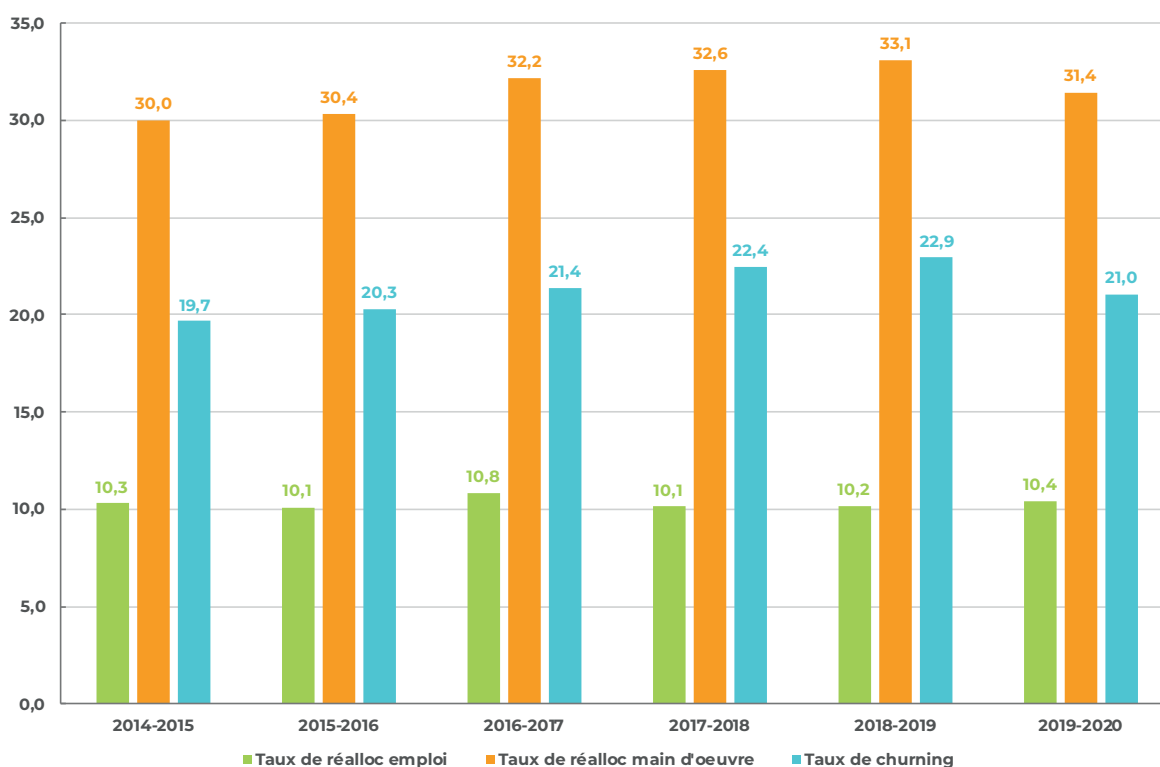
Même si les créations d'emplois diminuent et les destructions d'emplois augmentent en période de récession, ces résultats rappellent aussi que beaucoup d'emplois sont créés lors des récessions, tandis que des emplois sont détruits lors des périodes de reprise économique. Par ailleurs, ils rappellent ensuite que de nombreux départs et arrivées de travailleurs s'effectuent par rotation sur des postes pérennes (Picart, 2008), de sorte que les flux de redistribution régionale des travailleurs sont significativement supérieurs aux mouvements de réallocation régionale de l'emploi.

La différence entre ces deux taux, appelé *churning*, est un indicateur de la dynamique

(des frictions) du marché du travail et de la confiance des employeurs et des travailleurs dans le fonctionnement du marché du travail lors des fluctuations conjoncturelles (Bulté et Struyven, 2014). Le taux de *churning* régional s'est ainsi replié lors de la première vague épidémique, passant de 22,9 % en 2018-2019 à 21,0 % en 2019-2020, un taux toutefois plus élevé qu'en début de période (19,7 % en 2014-2015) (cf. graphique 7)

Sur la période étudiée, le taux de réallocation de l'emploi reste relativement stable dans une fourchette variant de 10,1 % à 10,8 % de l'emploi moyen. Les taux de réallocation de la main-d'œuvre montrent en revanche une tendance à la hausse, passant de 30,0 % en 2014-2015 à 33,1 % en 2018-2019; celle-ci s'est interrompue en 2019-2020, mais le taux reste à un niveau

Graphique 7 : Taux de réallocation de l'emploi, de réallocation de la main-d'œuvre et de *churning*



Sources : © Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven - IBSA - IWEPS - Departement WSE van de Vlaamse overheid - calculs : IWEPS

plus élevé (31,4 %) qu'en début de période. Ainsi, la variation du taux de *churning* est principalement déterminée par le rythme de la réallocation des travailleurs, les réallocations d'emplois demeurant stables sur la période (cf. graphique 7). Le taux de *churning* a donc augmenté, suivant la tendance de la réallocation de la main-d'œuvre, passant de 19,7 % en 2014-2015 à 22,9 % en 2018-2019. En 2019-2020, il redescend à 21,0 %, conséquence de la crise, mais reste néanmoins plus élevé qu'en début de période.

Le caractère procyclique du taux de *churning* a été mis en évidence dans la littérature empirique pour les États-Unis ou encore pour l'Allemagne. Lazear et Spletzer (2012) avancent qu'en période de récession les travailleurs deviennent hésitants à changer d'emploi, tandis que les employeurs adoptent des comportements conservateurs en termes d'embauche, laissant inoccupés des postes devenus vacants qui autrement auraient été associés à des embauches de remplacement. En Wallonie, une analyse statistique réalisée sur une version précédente des estimations de flux bruts de Dynam-Reg, dont le champ est

plus restreint, nous avait révélé une corrélation positive entre le taux de *churning* et le cycle conjoncturel au cours de la période 2006-2015. Les champs d'observation étant différents²⁴, les taux calculés sur la période 2006-2015 ne sont pas comparables avec ceux de la période 2014-2020. On peut néanmoins observer les mouvements des taux, en particulier lors de la crise de 2009 et du rebond en 2012-2013 (cf. tableau en annexe 2).

Comme lors de la crise sanitaire, on observe en 2009 et en 2012-2013 un fléchissement du taux de réallocation de la main-d'œuvre et du taux de *churning*. Le taux de réallocation de l'emploi recule lors de la crise de 2009 mais augmente en 2012, à l'instar de ce que l'on observe lors de la crise de 2020. Sur la base de ces observations, les réallocations d'emplois ne seraient, elles, ni en phase ni en opposition avec le cycle, elles seraient plutôt acycliques.

Notons aussi que lors de la crise sanitaire de 2020 le taux de sortie a légèrement reculé par rapport à la période précédente, alors qu'en 2009 et en 2012 il avait augmenté.

²⁴ Pour les données 2006-2015, le champ d'observation est limité aux salariés assujettis à l'ONSS avant fusion avec l'ONSS-APL/ORPS. Ces données ne couvrent donc pas l'ensemble des salariés, en particulier le personnel des pouvoirs locaux n'est pas pris en compte. Les données 2014-2020 couvrent l'ensemble des salariés.

4

ANALYSE PAR BRANCHE

Le fort marquage sectoriel qui caractérise la crise de la Covid-19 a affecté différemment les flux bruts d'emploi et de main-d'œuvre mesurés à l'échelle des branches d'activité. Les graphiques 8 et 9 reportent respectivement les mouvements bruts de l'emploi et de la main-d'œuvre, rapportés à l'emploi moyen, par branche d'activité, pour les périodes 2018-2019 (teinte claire) et 2019-2020 (teinte foncée).

Quelle que soit la période étudiée, on remarquera préalablement que l'ampleur des mouvements bruts varie fortement d'une branche d'activité à l'autre. Ainsi, le taux de réallocation de l'emploi varie de plus d'un tiers des emplois (dans l'agriculture et l'horeca) à une réallocation inférieure à 5,0 % de l'emploi moyen (dans l'enseignement, les activités médico-sociales et l'administration publique).

Il existe également une hétérogénéité sectorielle des taux de réallocation de la main-d'œuvre. Dans les branches agriculture, horeca et services aux entreprises, secteur qui comprend entre autres l'intérim, les départs volontaires ou non et/ou les embauches concernent en moyenne sept salariés sur dix. À l'inverse, l'industrie enregistre des taux de réallocation modérés, inférieurs par exemple à ceux de l'administration publique. Parmi les secteurs où les flux de travailleurs sont les plus faibles, on retrouve l'enseignement ou les activités médico-sociales.

4.1. RÉALLOCATION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE

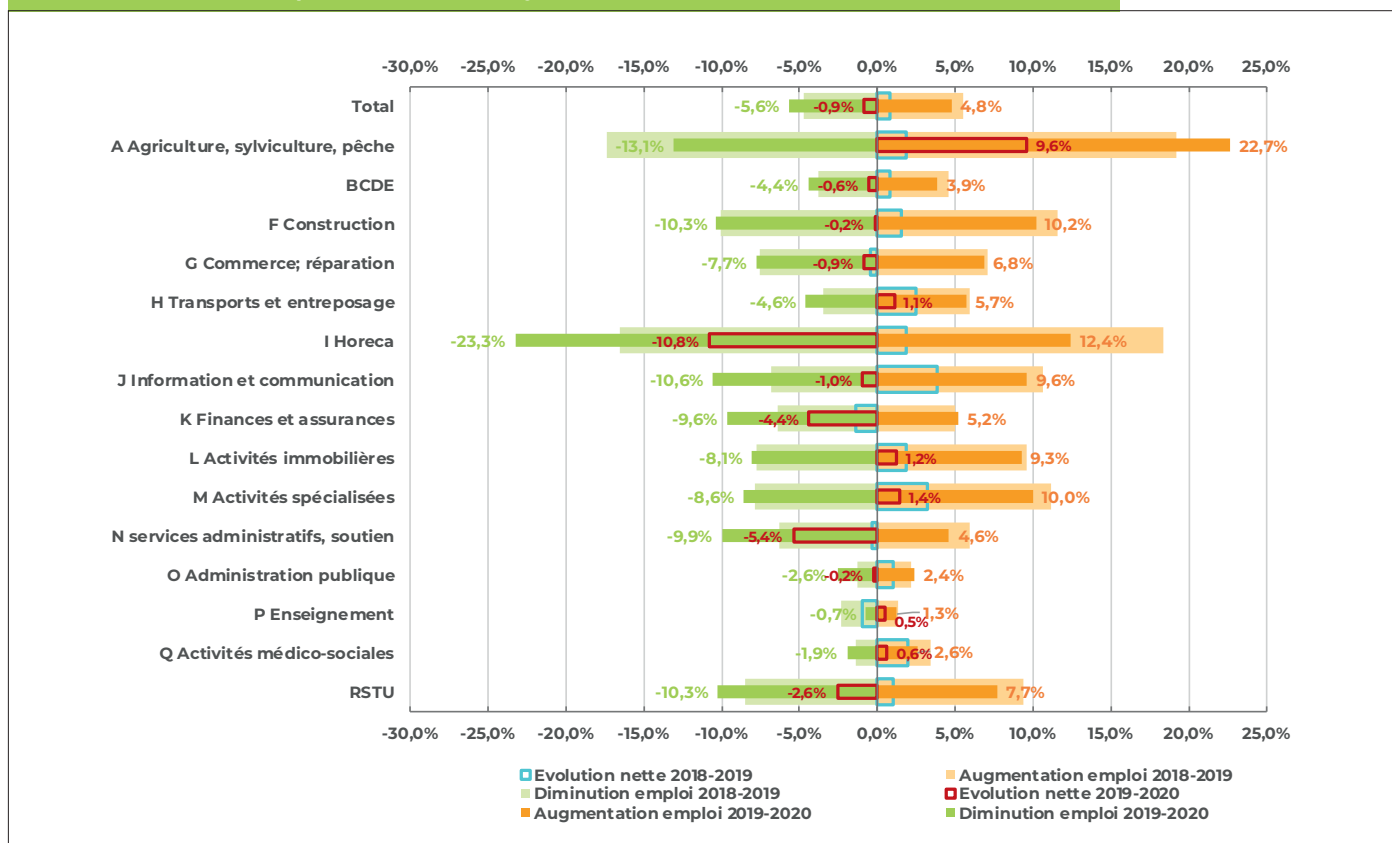
Tous secteurs confondus, nous avons observé que la réallocation de l'emploi en Wallonie est demeurée stable au cours de l'ensemble de la période 2014-2020, y compris durant le ralentissement conjoncturel intervenu à la suite du déclenchement de la pandémie. Les réallocations d'emplois ne seraient au total ni en phase ni en opposition avec le cycle : elles seraient plutôt acycliques.

Cette situation résulte du fait que le repli du taux d'augmentation brute de l'emploi est équivalent à la hausse du taux de destruction brute de l'emploi. Cette situation s'observe dans certains secteurs comme l'industrie (BCDE), le commerce et la réparation (G), les activités immobilières (L) et les activités médico-sociales (Q) et les autres services (RSTU, comprenant les arts, spectacles et activités récréatives).

Dans certaines branches, la réallocation de l'emploi s'est atténuée. C'est le cas de l'enseignement, où le recul de la diminution brute de l'emploi intervient alors que l'augmentation brute est restée stable. La réallocation de l'emploi a également diminué dans la construction (F) et, dans une moindre mesure, les activités spécialisées (M), mais dans ces cas parce que le recul de l'augmentation brute de l'emploi a été plus important que la hausse de la diminution brute de l'emploi. C'est encore le cas dans l'agriculture et horticulture (A), secteur qui a connu une évolution singulière très favorable de l'emploi salarié entre 2019 et 2020²⁵.

²⁵ Dans cette branche, l'emploi salarié est constitué pour une grande part de travail saisonnier (sous forme de travail occasionnel). Des mesures ont été prises pour maintenir l'offre en main-d'œuvre, qui en temps normal provient de l'étranger pour plus de 75 % et était empêchée par la fermeture des frontières aux flux de travail décidée pour endiguer la pandémie. Il a dès lors été fait appel à une main-d'œuvre locale. Ces travailleurs occasionnels d'origine belge étaient toutefois disponibles pour travailler à ces tâches un nombre d'heures et de jours moindre que les travailleurs saisonniers habituels. De ce fait, le nombre de postes de travail a augmenté de manière significative (alors que le volume de travail n'a augmenté que légèrement) (ONSS, Estimations rapides de l'emploi salarié pour le deuxième trimestre 2020, p. 15).

Graphique 8 : Augmentations et diminutions brutes d'emplois par branche d'activité, % de l'emploi sectoriel moyen, 2018-2019 et 2019-2020



Sources : © Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven - IBSA - IWEPS - Departement WSE van de Vlaamse overheid - calculs : IWEPS

Dans les autres secteurs, on observe une amplification de la réallocation de l'emploi. C'est le cas dans le secteur de l'information et de la communication (J), les services administratifs et de soutien (N) et l'horeca (I), trois branches qui affichent une forte hausse du taux de diminution brute de l'emploi couplée à un recul plus faible de l'augmentation de l'emploi. Dans certains secteurs comme les finances et les assurances (K), l'administration publique (O) et les transports et l'entreposage (H), la diminution

brute s'est accrue tandis que l'augmentation brute restait stable.

Dans le processus de création-destruction d'emplois, c'est-à-dire la réallocation des emplois entre entreprises, on est loin du gel du marché du travail que suggèrent les évolutions nettes. Dans un nombre important de secteurs, le processus destruction-cr ation s'est m me renforc . Mais qu'en est-il de la r allocation de la main-d' uvre ?

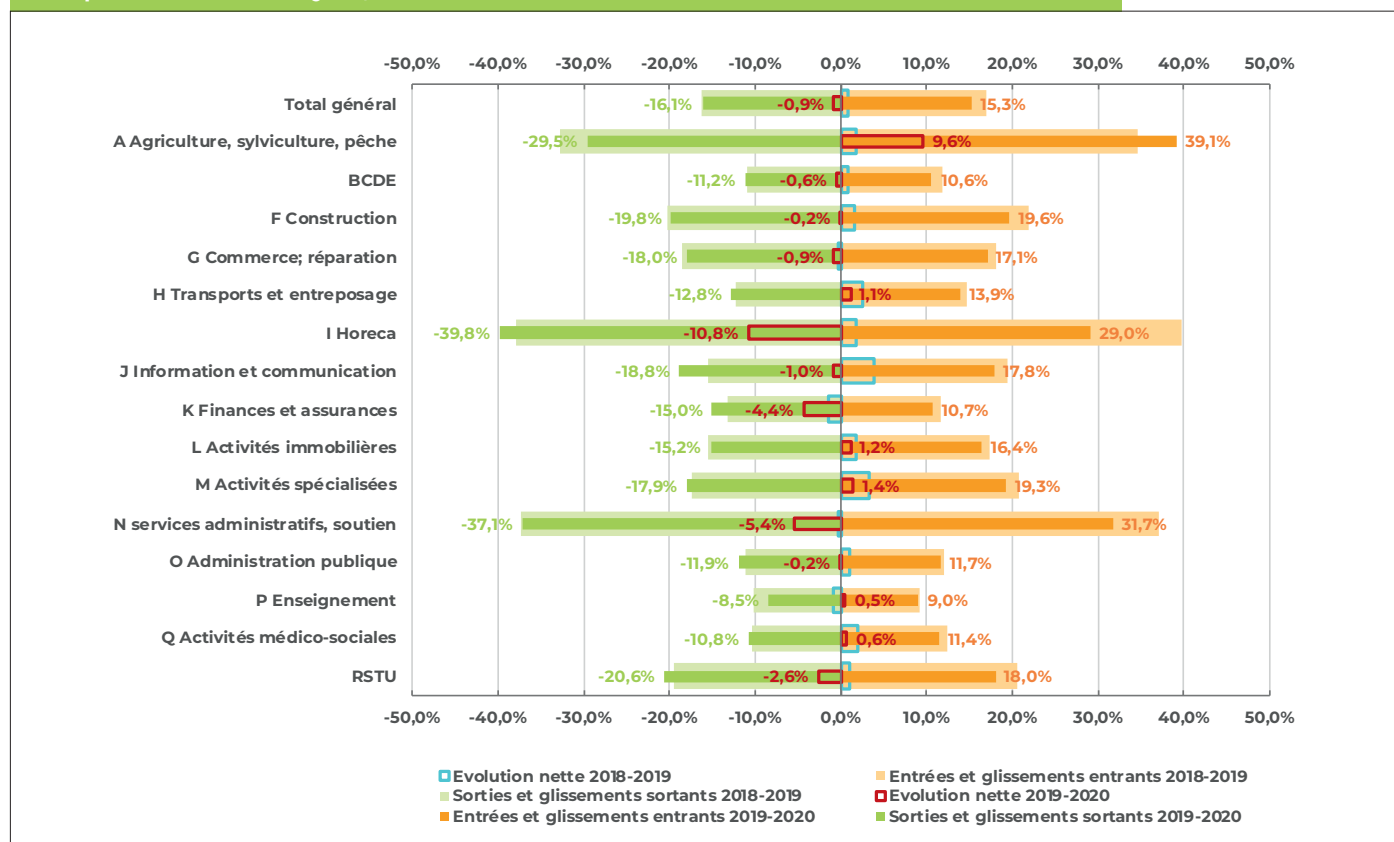
4.2. RÉALLOCATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE PAR BRANCHE

Entre juin 2019 et juin 2020, dans un contexte empreint d'une grande incertitude quant à l'évolution de la pandémie et aux perspectives macroéconomiques, la dynamique de réallocation des travailleurs en Wallonie a logiquement été ralentie par un recul des embauches généralisé à l'ensemble des branches d'activité, hormis l'agriculture dont l'évolution est particulière (cf. note de bas de page 25). L'évolution du nombre de départs est, en revanche, moins uniforme, une partie des branches d'activité enregistrant une hausse du taux de sortie comme attendu en période de crise et une autre, plus importante, une baisse du taux de sor-

tie. Ainsi, au niveau agrégé de l'ensemble des secteurs, la réallocation des travailleurs s'est ralentie à la fois parce que le nombre d'entrées a reculé mais aussi suite au recul du nombre de sorties.

Ce double ralentissement des mouvements d'entrée et de sortie s'observe dans les services aux entreprises (N), y compris l'intérim, dans la construction (F) et dans le commerce (G). C'est également le cas dans le secteur de l'enseignement (P) et les activités immobilières (L). Pour ces branches, le recul de la réallocation de la main-d'œuvre causé par la baisse des sorties est renforcé par la diminution du nombre de travailleurs nouvellement engagés. Dans les services aux entreprises, le recul du taux de réallocation atteint 5,6 points de pourcentage, passant de 74,4 % en 2018-2019 à 68,8 % en 2019-2020.

Graphique 9 : Entrées et sorties brutes d'emplois par branche d'activité, % de l'emploi sectoriel moyen, 2018-2019 et 2019-2020



Sources : © Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven - IBSA - IWEPs - Departement WSE van de Vlaamse overheid - calculs : IWEPs

La baisse du taux de réallocation des travailleurs la plus forte s'observe cependant dans l'horeca, où elle atteint 8,7 points de pourcentage, le taux chutant de 77,6 % en 2018-2019 à 68,9 % en 2019-2020. Ici, le tarissement des nouvelles embauches (le taux d'entrée est passé de 39,7 % en 2018-2019 à 29,0 % en 2019-2020) est tellement important que la légère hausse des départs (le taux de sortie est passé de 37,9 % à 39,8 % sur la même période) ne compense pas le ralentissement des mouvements d'embauches. C'est également le cas pour l'industrie (BCDE), les arts, spectacles et activités récréatives (autres services RSTU) et les activités spécialisées (M).

Les réallocations de la main-d'œuvre se sont amplifiées au sein de trois branches d'activité. Le secteur de l'agriculture (A) a ainsi enregistré une forte hausse des embauches couplée à un plus faible recul des sorties (cf. note de bas de page 25). Les secteurs bancaire et financier (K) et information et communication (J) ont enregistré quant à eux un accroissement important des sorties conjointement à un recul des embauches plus modéré par rapport à la période précédente.

Enfin, le taux de réallocation de la main-d'œuvre est resté relativement stable au sein des branches liées aux transports et à l'entreposage (H), aux activités médico-sociales (Q) et dans l'administration publique (O), pour lesquels le taux de sortie s'est légèrement accru et le taux des entrées, infléchi.

Le recours important au chômage temporaire dans les phases les plus aiguës de la crise sanitaire est un élément d'explication du ralentissement des mouvements de la main-d'œuvre et, en particulier, de la faible augmentation des taux de sorties, voire du recul de ceux-ci dans certains secteurs. Le chômage temporaire²⁶ a ainsi touché 71 % des salariés dans la construction (F) et dans

l'horeca (I) en avril 2020 et a touché de l'ordre de quatre salariés sur dix dans l'industrie (BCDE), le commerce et la réparation (G), les activités spécialisées (M) et les services administratifs et de soutien (N) (cf. annexe 3).

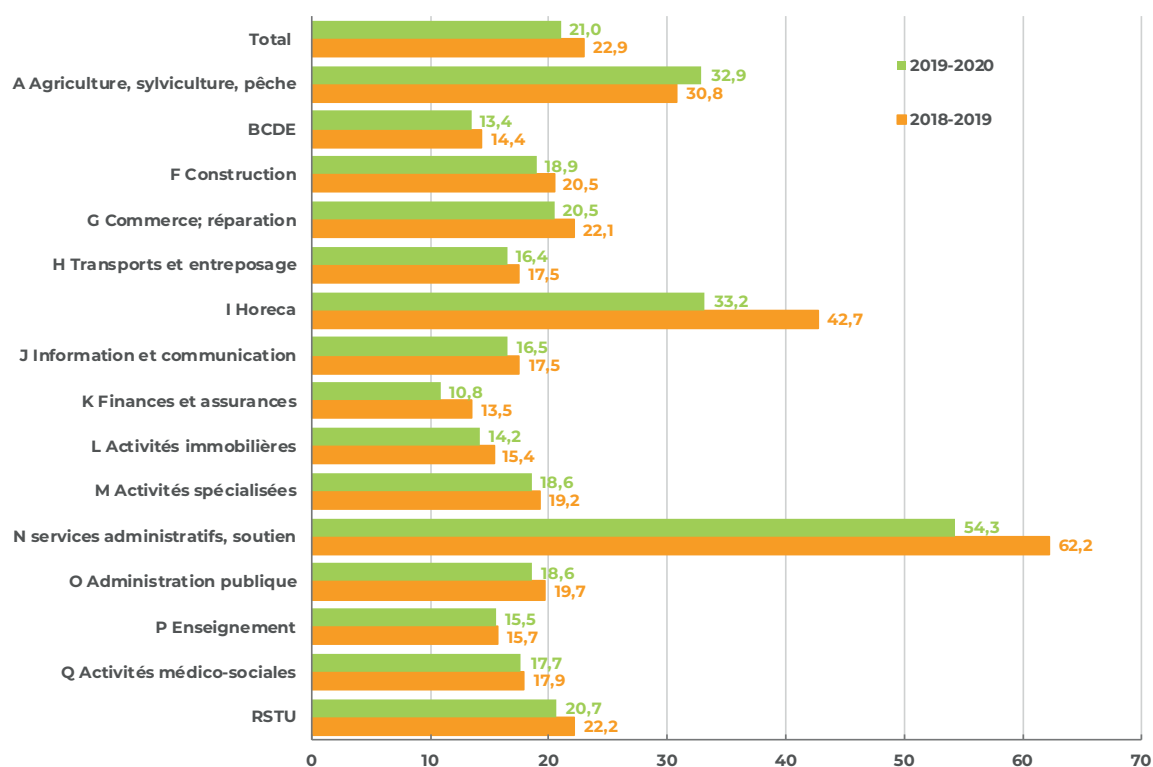
4.3. LE *CHURNING* PAR BRANCHE

Hormis l'agriculture qui connaît une situation particulière, le *churning* s'est replié dans l'ensemble des branches d'activité en 2019-2020 par rapport à la période précédente (cf. graphique 9). Le déclin est le plus prononcé dans l'horeca et les services administratifs et de soutien, y compris l'intérim, vraisemblablement en raison de la prévalence de contrats de travail de type court dans ces branches. La baisse est également non négligeable dans le secteur des finances et assurances où l'augmentation de la réallocation de la main-d'œuvre résulte essentiellement de la réallocation des emplois. La diminution est également significative dans les autres services dont les arts, spectacles et activités récréatives (RSTU), le commerce et la construction.

De façon globale, en période de récession, les travailleurs deviennent hésitants à changer d'emploi tandis que les employeurs adoptent des comportements conservateurs en termes d'embauche, laissant inoccupés des postes devenus vacants qui autrement auraient été associés à des embauches de remplacement. Ce double effet est probablement encore plus fort dans le cadre de la pandémie en raison de sa soudaineté et du fort degré d'incertitude économique et sanitaire qu'elle a fait naître. Le recours massif au chômage temporaire a encore contribué à ralentir la réallocation des travailleurs tout en ne paralysant pas entièrement cette dynamique. Le *churning* est en effet resté à un niveau plus élevé qu'au début de la période d'observation.

²⁶ Taux de chômage temporaire en postes = nombre de chômeurs temporaires divisé par le nombre total de salariés. Nombre de chômeurs temporaires = nombre de postes de travail pour lesquels au moins un jour de chômage temporaire a été comptabilisé durant le mois. La population des salariés se rapporte au nombre de postes de travail comptabilisés par l'ONSS au dernier jour du deuxième trimestre 2020.

Graphique 10 : Taux de *churning* en 2018-2019 et 2019-2020 en Wallonie, par branche d'activité



Sources : © Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven - IBSA - IWEPS - Departement WSE van de Vlaamse overheid - calculs : IWEPS

5

CONCLUSION

Cet article documente l'impact de la première phase de la crise sanitaire sur les dynamiques de réallocation des emplois et des travailleurs en Wallonie. Ces réallocations naissent des décisions d'accroissement et de rationalisation des effectifs des firmes, des embauches et des cessations d'emplois (licenciements ou démissions), dont les variations nettes sont la résultante. L'intérêt de notre approche réside en l'utilisation des statistiques recensant les flux bruts d'emplois et de travailleurs à l'échelle régionale (projet Dynam-Reg).

La récession précipitée par la pandémie de Covid-19 diffère de celles qui l'ont précédée. La peur de la contagion, les contraintes de distanciation sociale et l'ampleur de l'aide publique en faveur de la préservation à l'emploi ont mis « en hibernation » de larges pans de l'activité économique. Cet état d'hibernation ne s'est que partiellement étendu au marché de l'emploi en Wallonie. D'une part, les destructions nettes d'emplois ont été de faible ampleur au regard de l'intensité du choc récessif. Comme lors de la grande crise financière (2009), le recours au chômage temporaire a permis aux entreprises de conserver une main-d'œuvre qualifiée, en dépit de la chute de leurs activités. Le retrait de ces mesures de soutien en 2013 s'est, à l'inverse, traduit par de fortes destructions nettes d'emplois lors de la récession de 2012-2013. Toutefois, même si l'incidence de la crise de la Covid-19 sur l'emploi est demeurée contenue à court terme, elle a été directement sensible dans certaines branches d'activité. À la différence des crises précédentes, affectant d'abord le secteur industriel, la crise sanitaire a affecté plus durement l'activité et l'emploi tertiaires.

La phase initiale de la crise sanitaire, au printemps 2020, a d'autre part peu affecté le processus de réallocation des emplois en

Wallonie. Par rapport à la période 2018-2019, la part dans l'emploi moyen de l'ensemble des créations et des destructions d'emplois évaluée entre juin 2019 et juin 2020 s'inscrit même en très légère hausse.

En revanche, la dynamique de réallocation de la main-d'œuvre s'est, elle, ralentie, principalement en raison du repli du nombre d'embauches. Le volume des départs (volontaires ou non) s'est très légèrement réduit, en lien avec le recours massif au chômage temporaire. La crise s'est donc traduite par un ralentissement des départs et arrivées s'effectuant sur des postes existants, sans création ou destruction d'emplois. L'addition de ces embauches et départs de remplacement, appelée *churning*, est un indicateur de la dynamique du marché du travail et de la confiance des opérateurs, firmes et travailleurs, dans celui-ci. S'il s'est logiquement réduit au début de la crise, le taux de *churning* est demeuré supérieur à son niveau en début de période d'observation (2014-2016).

Enfin, la crise du coronavirus a induit des répercussions hétérogènes sur les flux d'emplois et de travailleurs des différentes branches d'activité. Certaines branches, comme les services aux entreprises, le commerce ou encore la construction, ont enregistré à la fois une baisse des entrées et une baisse des sorties, en raison du recours important au chômage temporaire dans ces branches.

Un écueil important de notre approche tient à ce que les données de Dynam-Reg les plus récentes, estimées entre juin 2019 et juin 2020, n'incluent encore que les premiers mois de la pandémie, soit la période du premier confinement. Si l'empreinte de la crise sanitaire est déjà perceptible, nos observations seraient utilement réévaluées lorsque des séries plus longues seront estimées.

Banque Nationale de Belgique (2021) *Rapport 2021 - Développements économiques et financiers*.

Bulté, S. et Struyven, L. (2014) « *Le churning : nouvel indicateur de l'efficacité de l'adéquation sur le marché du travail - Étude de la littérature et analyse pour le marché du travail belge pendant la période 2006-2012* », Document de travail DynaM, 2014/1.

Caballero, R. J. et Hammour, M. L. (2005) « The Cost of Recessions Revisited: A Reverse-Liquidationist View », *Review of Economic Studies*, 72(2), pp. 313-341.

Chodorow-Reich, G. et Wieland, J. (2020), « Secular Labor Reallocation and Business Cycles », *Journal of Political Economy* 128(6), pp. 2245-2287.

Clark, R., Dostie, B. et Fakh, A. (2009) *Quelle est la contribution de la réallocation de la main-d'œuvre à la croissance de la productivité ?*, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, septembre.

Conseil supérieur de l'emploi (2022) *État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions*, juillet 2022.

Cuyvers, D. (2021) « Chômage temporaire Covid-19 : les raisons d'une reprise du travail plus lente en Région de Bruxelles-Capitale », IBSA, Focus N°40.

Davis, S. J. et Haltiwanger, J. (1998) « Measuring Gross Worker and Job Flows », in : Haltiwanger, J., Manser, M. E. et Topel, R. (Eds.), *Labor Statistics Measurement Issues*, The University of Chicago Press, Chicago, pp. 77-122.

Davis, S. J., Haltiwanger, J. et Schuh, S. (1996) *Job Creation and Destruction*, M.I.T. press.

Diamond, P. (1971) « A Model of Price Adjustment », *Journal of Economic Theory*, 3(2), pp. 156-168.

Foster, L., Grim, C., Haltiwanger, J. (2016) « Reallocation in the Great Recession: Cleansing or Not? », *Journal of Labor Economics*, 34(S1), pp. 293-331.

Goesaert, T., Struyven, L. et Vets, P. (2016a) « Décomposition de la dynamique d'emploi régionale - Nouveaux chiffres pour la période 2006-2015, en particulier les évolutions annuelles les plus récentes », *Revue DynaM*, 2016/3.

Goesaert, T., Struyven, L. et Vets, P. (2016b) « Décomposition de la dynamique d'emploi régionale », Note méthodologique 1 dans le cadre de *DynaM review* 3.

Goesaert, T., Huysmans, K., Vandekerckhove, T., Vets, P. et Struyven, L. (2021) « La dynamique du marché du travail en temps de troisième vague de covid-19 », *DynaM-Reg* Release 2021 T2, HIVA-KU Leuven.

Haltiwanger, J. C., Schuh, S. (1999) « Gross Job Flows Between Plants and Industries », *New England Economic Review*, 41.

IWEPS (2018-2022), *Tendances économiques* 54 à 63

IWEPS-SOGEPA-DGO6 (2016), Rapport sur l'économie wallonne 2016, février.

IWEPS-SOGEPA-DGO6 (2018), Rapport sur l'économie wallonne 2018, avril.

Lazear, E., et Spletzer, J. (2012) « Hiring, Churn, and the Business Cycle », *The American Economic Review*, 102(3), pp. 575-579.

Mortensen, D. et Pissarides, C. (1994) « Job Creation and Job Destruction in the Theory of Unemployment », *The Review of Economic Studies*, 61(3), pp. 397-415.

OECD (2010) *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010*, OECD Publishing.

OECD (2020) *Job retention schemes during the Covid-19 lockdown and beyond*, OECD Policy Responses to Coronavirus (COVID-19).

ONSS (2020) *Estimations rapides de l'emploi salarié pour le deuxième trimestre 2020*.

Picart, C. (2008) « Job and Labour Force Flows in France: a Reassessment », *Économie Et Statistique*, 412, pp. 27-56.

Vander Stricht, V. (2020) « De l'embauche à la hausse du taux d'emploi. Parcours des concepts, définitions et sources de données », *Working Paper de l'IWEPS* n°31, IWEPS, Namur.

Vander Stricht, V. et Lesceux, J. (2021) « Le chômage temporaire en Wallonie pendant la crise sanitaire – Focus sur le tourisme », *IWEPS Décryptage* n°4 (<https://www.iweps.be/publication/le-chomage-temporaire-en-wallonie-pendant-la-crise-sanitaire-focus-sur-le-tourisme/>).

ANNEXES

ANNEXE 1

Cette annexe illustre la méthode de calcul Dynam-Reg de la dynamique des emplois et des travailleurs, au travers d'un exemple fictif (voir Vander Stricht, 2020).

Imaginons qu'il y ait trois entreprises en Wallonie : la première occupe 25 personnes au 30 juin 2016 et 30 personnes au 30 juin 2017, la deuxième, respectivement 30 et 20 personnes et la troisième, 15 personnes aux deux

dates d'observation. Pour comptabiliser la totalité de l'emploi wallon, il faut également prendre en compte l'établissement wallon d'une entreprise multirégionale qui compte 80 emplois au 30 juin 2016 dont 40 en Wallonie, 35 en Flandre et 5 à Bruxelles et 95 emplois au 30 juin 2017 répartis dans les trois régions en respectivement 60, 25 et 10 emplois.

L'augmentation nette de l'emploi observée est ainsi de 15 unités. Comment cette évolution nette est-elle décomposée en évolutions brutes positives et négatives ?

Tableau A1 : Exemple fictif - Illustration de la dynamique des emplois

	Situation au 30 juin 2016	Situation au 30 juin 2017	Créations/destructions d'emplois par les unirégionales	Augmentation/ diminution d'emplois par les plurirégionales
Entreprises unirégionales wallonnes	70	65	-5 (5-10)	
Entreprise A	25	30	5	
Entreprise B	30	20	-10	
Entreprise C	15	15	0	
Entreprises plurirégionales				
Entreprise D	80	95		15
établissements wallons	40	60		20
établissements flamands	35	25		-10
établissements bruxellois	5	10		5
Emploi wallon	110	125	-5 (5-10)	20

L'entreprise A a créé 5 emplois, l'entreprise B a détruit 10 emplois et l'emploi dans l'entreprise C est resté stable. L'emploi dans l'établissement wallon de l'entreprise multirégionale a augmenté de 20 unités, à la suite de la création nette d'emplois de l'en-

treprise, mais aussi potentiellement des glissements entre régions au sein de ladite entreprise. Nous en saurons plus dans la prochaine étape qui concerne les mouvements de travailleurs.

Tableau A2 : Exemple fictif - Statistique de la dynamique des emplois

Mouvements	Nombre
Évolution nette de l'emploi wallon	15
Augmentation brute	25
Créations dans les unirégionales	5
Augmentation dans les plurirégionales	20
Diminution brute	-10
Destructions dans les unirégionales	-10
Diminution dans les plurirégionales	0

Globalement, on observe donc une augmentation brute de l'emploi en Wallonie de 25 unités et une diminution brute de l'emploi de 10 unités, soit un accroissement net de 15 emplois.

Les créations et destructions nettes au niveau des entreprises ne rendent pas compte des mouvements de travailleurs sous-jacents. Par exemple, si l'entreprise C a, la même année, créé 5 postes pour des jeunes afin de remplacer 5 travailleurs partis à la retraite, la dynamique de l'emploi demeure inchangée. Il y a donc une différence entre la dynamique de l'emploi et la dynamique des travailleurs comme nous allons le développer par la suite.

Pour l'entreprise A, imaginons que 15 travailleurs ont été embauchés, tandis que 10 tra-

vailleurs ont quitté la firme, le nombre de travailleurs demeurant dans la société s'élève à 15. Pour l'entreprise B, ces mouvements s'élèvent respectivement à 5, 15 et 15 travailleurs; pour l'entreprise C, ils sont dans l'ordre de 5, 5 et 10 travailleurs. Par ailleurs, l'établissement wallon de l'entreprise multirégionale enregistre 12 embauches²⁷ pour 5 départs, à quoi s'ajoutent 23 personnes qui viennent travailler dans cet établissement wallon alors qu'ils travaillaient précédemment au sein de l'entreprise D en Flandre ou à Bruxelles. Parallèlement, 10 travailleurs quittent l'établissement wallon mais restent employés au sein de l'entreprise D.

À noter que les travailleurs qui sont passés d'une entreprise à une autre sont évidemment comptés à la fois dans les entrées et les sorties.

²⁷ Nous utiliserons indifféremment les termes d'entrées et d'embauches.

Tableau A3 : Exemple fictif - Illustration de la dynamique des travailleurs

	Situation au 30 juin 2016	Situation au 30 juin 2017	Travailleurs qui sont/ont				
			restés	entrés	sortis	glissé en Wallonie	glissé hors Wallonie
Entreprises unirégionales wallonnes	70	65	40	25	-30		
Entreprise A	25	30	15	15	-10		
Entreprise B	30	20	15	5	-15		
Entreprise C	15	15	10	5	-5		
Entreprise plurirégionale D							
établissements wallons	40	60	25	12	-5	23	-10
Emploi wallon	110	125	65	37	-35	23	-10

Notes :

Pour les entreprises unirégionales :

restés : travailleurs dans l'entreprise en juin 2016 et en juin 2017;

entrés : travailleurs qui n'étaient pas dans l'entreprise en juin 2016 mais qui le sont en juin 2017;

sortis : travailleurs qui étaient dans l'entreprise en juin 2016 mais qui ne le sont plus en juin 2017.

Pour l'entreprise plurirégionale :

restés : travailleurs occupés dans un établissement wallon de l'entreprise en juin 2016 et en juin 2017; *entrés* : pas dans l'entreprise en juin 2016, mais bien en juin 2017 dans un établissement de cette entreprise situé en Wallonie;

sortis : dans l'entreprise en juin 2016 dans un de ses établissements situé en Wallonie mais plus dans l'entreprise en juin 2017;

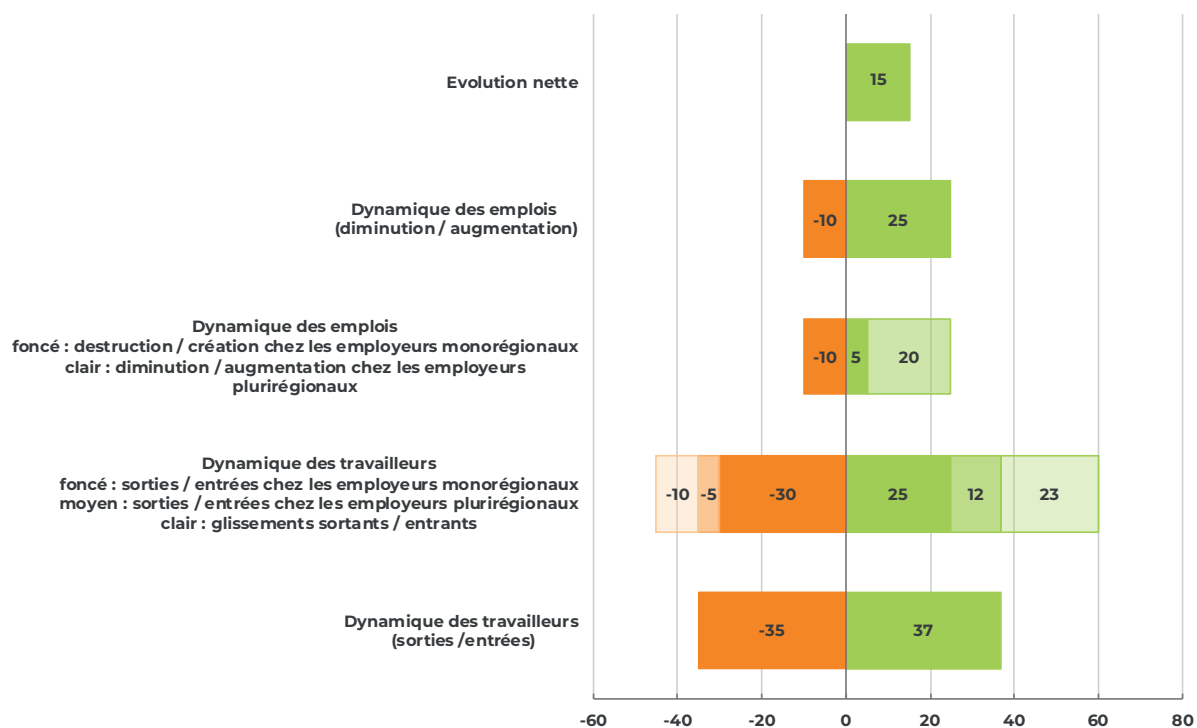
glissé en Wallonie : dans l'entreprise en juin 2016 dans un de ses établissements situé hors de la Wallonie et toujours dans l'entreprise en juin 2017 mais dans un établissement en Wallonie;

glissé hors Wallonie : dans l'entreprise en juin 2016 dans un établissement situé en Wallonie et toujours dans l'entreprise en juin 2017 mais dans un établissement hors de la Wallonie.

Le solde net des mouvements bruts de main-d'œuvre est alors de 2 emplois (37 entrées - 35 sorties). En prenant en compte les mouvements internes aux entreprises multirégionales : 23 travailleurs sont venus travailler en Wallonie et 10 ont quitté un établissement wallon, soit un solde net de 13 travailleurs. On retrouve l'augmentation nette de l'emploi : 15 emplois en Wallonie.

En somme, l'augmentation nette de 15 emplois est la résultante des mouvements de créations et de destructions nettes d'emplois dans les entreprises monorégionales et multirégionales, des mouvements interrégionaux internes au sein des entreprises multirégionales, des embauches, des licenciements... autant de flux qui forment en quelque sorte la partie immergée de l'iceberg de la dynamique du marché du travail (cf. graphique A1).

Graphique A1 : Exemple fictif – Illustration de la dynamique des emplois et des travailleurs



ANNEXE 2

Tableau A4 : Flux d'emploi et de main-d'œuvre en Wallonie, rapportés à l'emploi moyen (en %) – 2006-2015 – (Champs d'observation limité aux salariés assujettis à l'ONSS avant fusion avec l'ONSS-APL/ORPS)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Taux évolution nette	1,0	3,1	-0,5	1,7	1,2	-1,0	-1,1	1,0	0,6
Taux d'augmentation brute ²	7,3	8,5	6,5	7,2	7,1	6,2	5,4	7,7	6,0
Taux de diminution brute	-6,3	-5,3	-7,0	-5,5	-5,9	-7,2	-6,5	-6,7	-5,4
Taux d'entrées ¹	18,9	20,5	17,5	17,8	18,7	17,1	15,6	17,3	15,9
Taux de sorties ^{1,2}	-17,9	-17,4	-18,1	-16,1	-17,5	-18,2	-16,6	-16,4	-15,4
Taux de réallocation de l'emploi	13,6	13,8	13,6	12,6	13,0	13,4	12,0	14,4	11,4
Taux de réallocation de la main-d'œuvre ¹	36,8	37,9	35,6	33,9	36,2	35,3	32,2	33,7	31,3
Taux de <i>churning</i>	23,2	24,1	22,1	21,3	23,2	21,9	20,3	19,3	19,9

Sources : © Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven. IBSA - IWEPS - Departement WSE van de Vlaamse overheid - calculs : IWEPS voir IWEPS-SOGEPA-DGO6 (2018).

Notes : (1) y compris les glissements; (2) pour une lecture plus intuitive, nous laissons le signe négatif

ANNEXE 3

Tableau A5 : Taux de chômage temporaire en postes de travail de mars à juin 2020 (en %)

Secteurs d'activité	mars	avril	mai	juin
A Agriculture, sylviculture, pêche	14,6	14,4	9,2	6,7
BCDE Industries	28,2	38,4	32,6	23,4
F Construction	67,4	71,8	42,3	23,8
G Commerce; réparation	42,7	47,5	37,3	14,7
H Transports et entreposage	20,0	23,7	19,4	12,6
I Horeca	70,4	71,3	65,8	58,4
J Information et communication	14,3	25,2	23,3	16,6
K Finances et assurances	7,6	13,9	12,2	6,5
L Activités immobilières	22,0	27,9	22,8	8,2
M Activités spécialisées	22,5	38,6	33,0	20,0
N services administratifs, soutien	36,8	40,4	30,8	21,7
O Administration publique	0,8	2,1	1,8	0,7
P Enseignement	1,5	2,4	2,2	1,1
Q Activités médico-sociales	8,7	11,8	8,6	4,0
RSTU Arts, spectacles, récréatifs, autres services...	33,0	40,1	38,7	25,5
Total général	22,9	27,3	21,5	13,1

Sources : ONSS-ONEM-BCSS (« Données covid 19 ») - calculs IWEPS. Voir aussi Vander Stricht et Lesceux (2021)

Notes : Taux de chômage temporaire en postes = nombre de chômeurs temporaires divisé par le nombre total de salariés;

Nombre de chômeurs temporaires = nombre de postes de travail pour lesquels au moins un jour au chômage temporaire a été comptabilisé durant le mois;

La population des salariés se rapporte au nombre de postes de travail comptabilisés par l'ONSS au dernier jour du deuxième trimestre 2020.

LA CRISE SANITAIRE A-T-ELLE ACCENTUÉ LES INÉGALITÉS DE GENRE ?

Maud Nautet¹
Céline Piton²

¹ Banque Nationale de Belgique, Département des études, Économiste, Maud.Nautet@nbb.be

² Banque Nationale de Belgique, Département des études, Économiste, Université libre de Bruxelles (SBS-EM, CEBRIG, DULBEA), Doctorante, Celine.Piton@nbb.be

RÉSUMÉ

Cet article a pour objectif d'analyser en quoi la crise sanitaire a pu modifier les inégalités de genre sur le marché du travail en Belgique. Présentant une tendance à la hausse depuis de nombreuses années, le taux d'emploi des femmes a reculé en 2020, stoppant ainsi temporairement la convergence vers le niveau d'emploi des hommes. D'ordinaire, lors de crises économiques, c'est principalement l'emploi masculin qui est affecté via l'industrie et la construction notamment, les secteurs des services étant généralement mieux protégés. Cette fois-ci, ce sont les services qui ont été les plus impactés, secteurs dans lesquels les femmes sont surreprésentées. Outre l'effet sur l'emploi, la crise sanitaire a également conduit de nombreux parents à devoir jongler entre travail et enfants. S'inscrivant dans un contexte de normes sociales fortes, ce sont les mères qui ont assuré la majeure partie de cette charge additionnelle. Cette répartition inégale des responsabilités parentales a des conséquences sur la position des femmes sur le marché du travail (taux d'inactivité plus élevé, recours plus important au temps partiel, moindres progressions de carrières, etc.) mais aussi sur leur bien-être via une augmentation du stress et de la fatigue. L'article montre également que le télétravail, souvent présenté comme outil de flexibilité, a ses limites et peut également mener à une accentuation des inégalités de genre. Ces constats mettent en avant l'importance de la mise en place de politiques menant à un meilleur partage des responsabilités familiales et de l'importance d'un système de garde d'enfants adéquat et abordable.

Mots-clés : marché du travail, genre, inégalités, ménages, télétravail

ABSTRACT

This article aims to analyze how the health crisis may have changed gender inequalities in the Belgian labour market. After an upward trend for many years, the female employment rate declined in 2020, temporarily halting the convergence towards the male employment rate. Usually, during economic crises, it is mainly male employment that is affected, especially in industry and construction, while the service sectors are generally better protected. This time, it is the services sector that has been most affected, a sector in which women are over-represented. In addition to the effect on employment, the health crisis has also led many parents to juggle work and children. Against a backdrop of strong social norms, it is mothers who have borne the brunt of this additional burden. This unequal distribution of parental responsibilities has consequences for women's position in the labour market (higher inactivity rates, greater recourse to part-time work, lower career progression, etc.) but also for their well-being through increased stress and fatigue. The article also shows that telework, often presented as a tool for flexibility, has its limits and can also lead to an accentuation of gender inequalities. These findings highlight the importance of implementing policies leading to a better sharing of family responsibilities and the importance of an adequate and affordable child-care system.

Keywords : labour market, gender, inequalities, households, telework

1 INTRODUCTION

La crise de la Covid-19 a bouleversé l'économie et le marché du travail. L'année 2020 a été marquée par une détérioration brutale de l'activité économique qui s'est avérée très inégale d'un secteur à l'autre. Dans les secteurs considérés comme essentiels, tels que les soins de santé, les pharmacies ou encore le commerce alimentaire, le personnel a été fortement sollicité. Dans les autres, l'assignation au domicile s'est soit traduite par un recours au télétravail, soit par une mise au chômage temporaire ou par le recours au droit passerelle. L'assouplissement des mesures sanitaires a ensuite permis le retour à l'emploi de nombreux travailleurs. Certains ont toutefois été mis à l'arrêt à de multiples reprises. On pense notamment aux métiers de contacts ou aux travailleurs de l'horeca mais aussi au secteur culturel. Dans le même temps, les périodes de fermeture des systèmes de garde d'enfants et des écoles ainsi que les règles de quarantaine ont contraint les familles à jongler entre emploi et gestion des enfants.

De nombreux rapports et articles indiquent que la crise sanitaire a eu un impact disproportionné sur l'emploi des femmes dans le monde. Pour cette raison, elle est souvent mentionnée comme une « *she-cession* », en opposition aux crises économiques précédentes qui affectaient majoritairement

les emplois masculins³. Concrètement, en Belgique, l'emploi féminin a-t-il été plus durement touché? Les mesures adoptées pour remédier à la pandémie ont-elles amplifié les inégalités de genre sur le marché du travail? Cet article a pour objectif de répondre à ces questions en analysant l'incidence de la crise sur le marché du travail en Belgique sous le prisme des inégalités de genre.

La section qui suit est consacrée à l'analyse de la position des femmes sur le marché du travail en Belgique, et plus particulièrement en Wallonie, avant la crise sanitaire. La section 3 s'intéresse ensuite aux effets de la récession sur l'emploi des femmes. Au-delà du taux d'emploi, la crise induite par la Covid-19 a également impacté l'organisation du travail et l'organisation au sein des ménages, via le recours massif au télétravail et les périodes de fermeture des écoles et de quarantaine. Cet effet, plus marqué pour les femmes, est abordé dans la quatrième section. De manière plus large, la répartition des tâches au sein des ménages est analysée dans la cinquième section de cet article. La section 6 présente les conséquences des éléments précités sur la santé mentale et le bien-être des femmes. La dernière section conclut et fournit quelques pistes de recommandations pour l'avenir.

³ Voir entre autres Alon *et al.* (2021), Bluedorn *et al.* (2021).

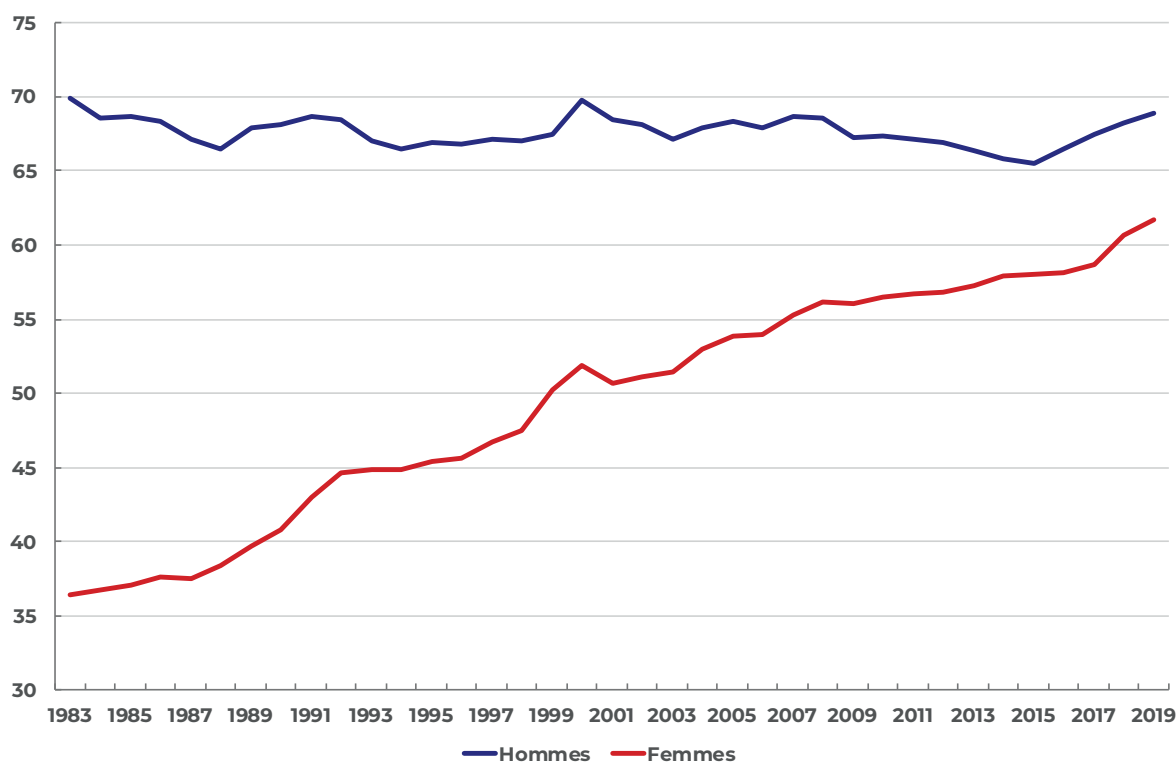
POSITION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AVANT LA CRISE SANITAIRE

Avant la crise de la Covid-19, le taux d'emploi des femmes affichait une croissance continue depuis plusieurs décennies. Comme illustré dans le graphique 1, le taux d'emploi féminin est passé de 36 % dans les années 80, à près de 62 % en 2019. Sur la même période, celui des hommes est resté relativement stable, à un niveau avoisinant les 70 %.

Une série de facteurs ont favorisé la féminisation du marché du travail. On pense notamment à l'évolution des mentalités sur les rôles des hommes et des femmes au sein du ménage et de la société ou au relè-

vement du niveau d'éducation des femmes. Sur le marché du travail, l'essor des secteurs des services et de la demande de main-d'œuvre féminine ont permis à de nombreuses femmes de trouver un emploi. Les progrès technologiques facilitant les travaux domestiques, la mise à disposition de systèmes de garde d'enfants et la contraception ont également joué un rôle clé. Enfin, certaines politiques familiales, comme le congé parental, réduisent le nombre de mères quittant temporairement ou définitivement le marché du travail pour s'occuper de leurs enfants.

Graphique 1 : Convergence des taux d'emploi entre hommes et femmes au fil des années (Belgique, en % de la population correspondante âgée de 15 à 64 ans)



Source : Eurostat

La tendance à la hausse du taux d'emploi des femmes ces dernières années n'a pas encore permis de rattraper celui des hommes. Les femmes demeurent ainsi sous-représentées parmi les personnes en emploi, et ce malgré un taux de chômage plus bas que leurs homologues masculins⁴. Elles sont, par contre, plus souvent inactives, et donc en dehors du marché du travail. Le graphique 2 illustre ce constat et présente plus largement la position des femmes sur le marché du travail.

La gent féminine est plus souvent hautement diplômée (47 % des femmes entre 25 et 64 ans, contre 38 % des hommes). Leur choix d'orientation des études est toutefois différent de celui des hommes. Elles se spécialisent moins souvent dans les filières scientifiques, techniques, d'ingénierie ou mathématiques (STEM), où elles ne comptent que pour un quart des diplômés. Ce sont pourtant des filières qui offrent d'excellentes perspectives de carrière. Une étude récente de *DigitalWallonia* (2020) tente d'expliquer pourquoi les jeunes filles, dès 13 ans, préfèrent se diriger vers d'autres filières que les STEM. Tout d'abord, malgré des capacités intellectuelles équivalentes, les filles ont moins de confiance en elles. De plus, à performance identique, les garçons sont systématiquement mieux notés que les filles. Enfin, les filles s'autoriseraient moins l'échec ou à procéder par essais et erreurs, autant de processus pourtant essentiels à l'acquisition de connaissances en mathématiques et en sciences. Plusieurs initiatives sont en place pour contrer ce phénomène. En Wallonie notamment, la campagne *Wallonia Wonder Women* diffuse des témoignages de femmes actives dans le numérique afin d'inciter les jeunes filles à s'orienter vers ces filières.

Outre une moindre proportion de femmes en emploi, celles-ci se retrouvent plus fréquemment dans des emplois à temps partiel et avec des salaires inférieurs au premier décile. Ce constat est vrai pour la Belgique dans son ensemble, plus encore en Wallonie.

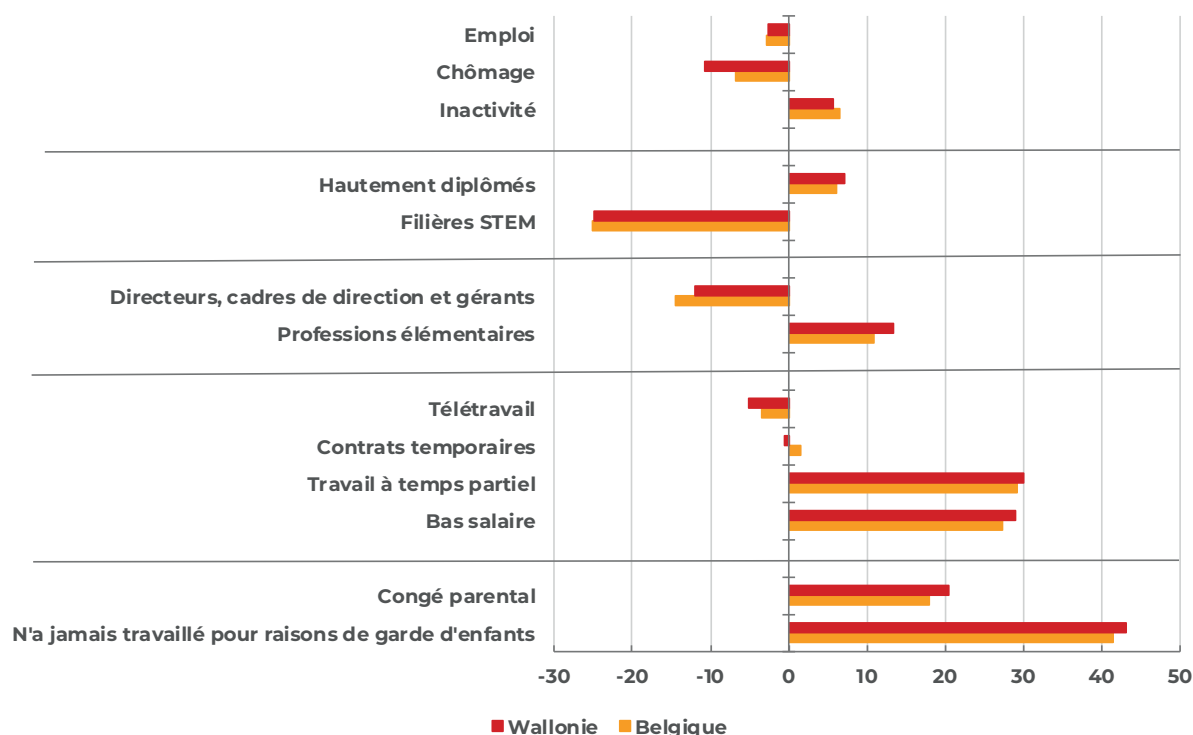
Ainsi, huit travailleurs à bas salaire sur dix sont des travailleuses. Ce résultat s'explique en partie par les secteurs d'activité où les femmes sont les plus présentes. Les activités de services administratifs et de soutien ou la santé humaine et l'action sociale sont des secteurs où la part des travailleurs à bas salaire est parmi les plus élevées. Elles se retrouvent également plus souvent dans des fonctions faiblement qualifiées (comme aides ménagères, par exemple).

Les femmes sont également surreprésentées dans les temps partiels, avec 80 % du total. Le recours au temps partiel est largement utilisé par les femmes afin de faciliter la combinaison entre vie privée et vie professionnelle. Une étude récente de Nautet et Piton (2021) montre notamment qu'une mère aura une probabilité plus élevée de 9 points de pourcentage de travailler à temps partiel comparativement à une autre femme sans enfant présentant des caractéristiques similaires, travaillant dans le même secteur d'activité et exerçant la même profession. Pour un père, l'effet sera inverse. Il sera moins souvent à temps partiel (de 2 points de pourcentage) qu'un homme sans enfant. Ce sont d'ailleurs majoritairement les femmes qui ont recours au congé parental (70 %) ou qui décident de ne pas travailler pour pouvoir garder leurs enfants (plus de 90 %).

Ces différentes décisions, qu'elles soient voulues ou imposées, auront par la suite une incidence sur la carrière des femmes. Elles sont ainsi nettement sous-représentées dans les postes de direction où leur part, en 2019, n'était que de 35 % en Belgique et 38 % en Wallonie. En effet, le fait d'interrompre temporairement une carrière ou d'éviter de faire des heures supplémentaires ou des horaires atypiques peut être perçu par l'employeur comme le signal d'un moindre attachement au marché du travail et d'une motivation plus restreinte. Ces choix ont un impact tant sur le niveau des salaires que sur les opportunités de promotions.

⁴ En 2019, le taux de chômage des femmes était de 5 % en Belgique, contre 5,8 % pour les hommes. En Wallonie, ces données sont de 6 % pour les femmes et 8,2 % pour les hommes.

Graphique 2 : Position des femmes sur le marché du travail en Belgique et en Wallonie (sur- ou sous-représentation des femmes par rapport à leur part dans la population en âge de travailler, de 15 à 64 ans, en points de pourcentage, 2019)



Sources : Onem, Statbel (EFT microdonnées 2019 et module ad hoc 2018)

Notes : STEM correspond aux sciences naturelles (biologie, environnement et physique), mathématiques et statistiques, technologies de l'information et de la communication, ingénierie, manufacture et construction; bas salaire basé sur les salaires inférieurs au 1^{er} décile; congé parental sur la base des données de l'Onem; « N'a jamais travaillé pour raisons de garde d'enfants » sur la base des données du module ad hoc des EFT de 2018.

Il est également particulièrement pertinent de mentionner que parmi les managers, des disparités de genre apparaissent également. Lorsque les femmes accèdent à un poste plus élevé, elles sont plus susceptibles de devenir directrices dans le secteur des services aux entreprises et d'administration, responsables d'hôtels et de restaurants, haut gradées dans les services professionnels ou encore dans le commerce. À l'inverse, les hommes ont plus de chances de devenir directeurs dans l'industrie ou les services de technologies de l'information et la communication, CEO d'entreprise, législateurs ou hauts fonctionnaires. Le choix d'orientation des études et la moindre proportion de femmes dans les filières STEM

ne sont évidemment pas étrangers à ce phénomène.

Ces résultats mettant en évidence un plafond de verre (*glass ceiling*) pour les femmes sont courants dans la littérature économique (voir par exemple Cook et Glass, 2014). Même dans un pays prônant l'égalité des genres, comme la Suède, Keloharju *et al.* (2019) constatent que la moindre proportion de femmes dans les postes de direction est principalement due à leur progression de carrière plus lente après la naissance d'un enfant (interruptions de carrière et durée moyenne du travail plus courte que celle des hommes) plutôt qu'à d'autres caractéristiques (comme le niveau d'éduca-

tion par exemple). En outre, parmi celles qui accèdent finalement à ces postes de direction, les femmes ont tendance à être plus qualifiées que les hommes.

Plus qu'un plafond de verre, une littérature émergente met en évidence un phénomène de *glass cliff* ou falaise de verre, c'est-à-dire une plus grande précarité de la position de leadership des femmes (Ryan *et al.*, 2016). Récemment, Gupta *et al.* (2020) ont constaté que les femmes PDG sont 45 % plus susceptibles d'être licenciées que les

hommes PDG. En outre, le licenciement des femmes est moins fonction de la performance de l'entreprise. Ainsi, il est non seulement plus difficile pour les femmes d'accéder aux postes de direction, mais aussi de s'y maintenir.

C'est dans ce contexte, déjà marqué par les inégalités de genre, que s'est inscrite la crise de la Covid-19. Nous allons maintenant analyser l'incidence de la crise sur la position des femmes sur le marché du travail.

L'EFFET DE LA CRISE SUR L'EMPLOI DES FEMMES

La crise sanitaire survenue en 2020 a-t-elle stoppé la convergence des taux d'emploi masculin et féminin? De premier abord, il est difficile de répondre à cette question, tant l'incidence économique a été hétérogène selon les secteurs d'activité. Les femmes sont présentes à la fois dans les secteurs qui ont été les plus impactés mais également dans ceux où l'emploi était protégé ou en demande.

Ainsi, le secteur des soins de santé, en première ligne dans la lutte face au coronavirus et considéré comme essentiel, a connu un surcroît exceptionnel d'activité. Selon les données d'une enquête menée par Statbel (l'office belge de statistiques), près de 80 % des personnes travaillant dans la santé sont des femmes. Elles représentent même 91 % des aides-soignants et 85 % des infirmiers. Leur représentation au sein des médecins est toutefois moins élevée, à 48 %. La demande accrue de personnel dans ce secteur lors de la crise a été contrainte par des pénuries de long terme. Des mesures temporaires ont été prises par les gouvernements et des promesses de revalorisation de la profession ont été annoncées. Ces promesses devant renforcer l'attrait de la profession ne se sont néanmoins pas encore matérialisées.

Autre secteur majoritairement féminin, la branche de l'enseignement, où sept travailleurs sur dix sont des femmes. Bien que régulièrement mis à l'arrêt, l'emploi y a été préservé et le paiement des salaires maintenu. Ce fut aussi le cas dans le secteur des administrations publiques, où la division de l'emploi selon le genre est assez égalitaire.

Bien qu'elles soient surreprésentées dans les secteurs ayant continué à créer des emplois, les femmes sont également plus actives dans les activités durement touchées par les mesures sanitaires. Il s'agit notamment des services de contact (esthé-

tique, coiffure, activités ménagères, etc.), du commerce de détail (hors alimentaire) et des activités de services administratifs et de soutien (incluant les agences d'intérim), où la proportion de femmes est importante.

Notons que, d'un point de vue agrégé, les dispositifs de maintien à l'emploi ont été largement utilisés. Il s'agit notamment du chômage temporaire et du droit passerelle. Dès l'émergence de la crise, l'accès à ces dispositifs a été assoupli et les allocations relevées. Grâce à ces mesures, mais également grâce au recours massif au télétravail (voir section suivante), les pertes d'emplois en Belgique ont été relativement limitées.

En 2020, le taux d'emploi des femmes a enregistré un léger recul, de l'ordre de 0,7 point de pourcentage, tout de même équivalent à 20 000 femmes de moins en emploi. Le taux des hommes s'est également réduit dans une proportion plus faible, à -0,5 point de pourcentage, soit une réduction de l'emploi masculin de 10 000 unités. La reprise observée au cours des trois premiers trimestres de 2021 s'est traduite dans les mêmes proportions pour les hommes et pour les femmes, avec respectivement 14 000 et 13 000 personnes de plus en emploi.

En Wallonie, les résultats sont quelque peu différents, puisqu'on dénombrait 6 000 femmes de moins en emploi en 2020 par rapport à l'année précédente, alors que l'emploi des hommes a continué de progresser (+6 000 unités). La reprise a également été moins soutenue que pour l'ensemble de la Belgique. Au cours des trois premiers trimestres de 2021, l'emploi masculin n'y a progressé que de 4 000 unités tandis que l'emploi féminin a continué de diminuer (-2 000 personnes).

Il est important de mentionner que, d'ordinaire, lors de crises économiques, c'est l'emploi masculin qui subit le choc le plus consé-

quent. En effet, les chocs économiques heurtent principalement des branches plus sensibles aux cycles conjoncturels telles que l'industrie et la construction, des branches dans lesquelles l'emploi masculin domine. L'emploi dans les services, où on retrouve plus de femmes, est généralement mieux protégé en cas de choc. Cette fois-ci, ce phénomène n'a pas eu lieu : les mesures de restrictions sanitaires ont plus durement touché les services.

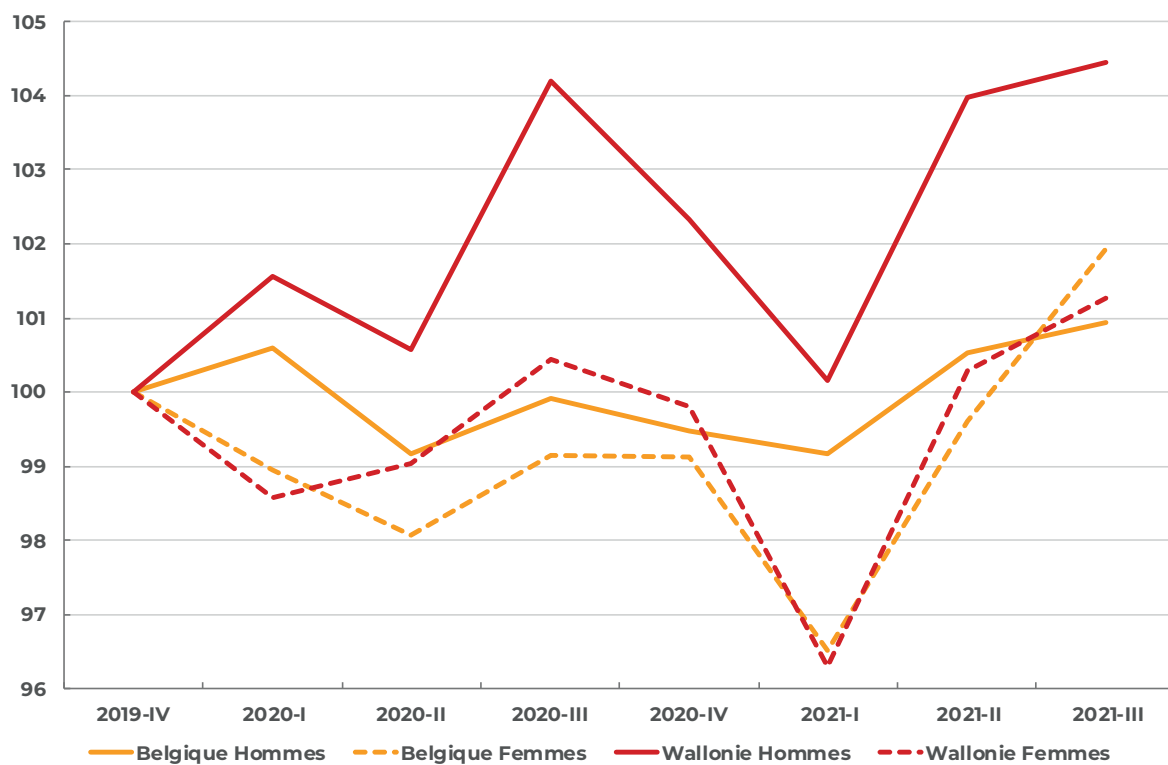
Les données trimestrielles, présentées dans le graphique 3, apportent également quelques éclaircissements concernant la dynamique du marché du travail, qui a suivi étroitement l'évolution de la pandémie. En prenant comme point de référence le dernier trimestre de 2019, on constate pour la Belgique que le nombre de femmes en emploi a décru plus nettement et plus rapidement que celui des hommes, avec un effet très marqué au premier trimestre de 2021. Les derniers chiffres disponibles, qui font référence au troisième trimestre de 2021, sont cependant encourageants. Le nombre de femmes et d'hommes en emploi a retrouvé – et même dépassé – son niveau d'avant la crise. Cette hausse de l'emploi observée est toutefois encore trop récente pour pouvoir se montrer totalement serein quant à la reprise du marché du travail. Les prochains mois confirmeront si cette tendance à la hausse est pérenne.

Le choc subi a été plus grand pour les femmes mais la reprise également

Ces mouvements trimestriels sont également visibles en Wallonie. Mais ils se démarquent des évolutions constatées pour la Belgique dans son ensemble. En effet, la croissance de l'emploi des hommes a été plus nette que celle de l'emploi des femmes. Ces évolutions conduisent dès lors à une augmentation de l'écart de genre pour le taux d'emploi, en rupture avec les tendances passées. De l'ordre de 6 points de pourcentage en 2019, il est de quasiment 8 points de pourcentage en 2021. Pour la Belgique dans son ensemble, il est resté relativement stable à 7 points de pourcentage ces trois dernières années.

Soulignons que les évolutions de l'emploi se présentent en dents de scie, en étroite liaison avec le degré de sévérité des mesures sanitaires (confinements durs ou légers, généralisation à l'ensemble des secteurs ou ciblage, fermeture des écoles et des systèmes de garde d'enfants ou non, etc.). Ceci témoigne de la résilience du marché du travail, qui a rapidement redémarré à chaque relâchement des mesures.

Graphique 3 : Evolution trimestrielle de la population en emploi âgée de 20 à 64 ans, selon le sexe, en Belgique et en Wallonie (indice 100 = 4^e trimestre 2019)



Source : Statbel (enquêtes sur les forces de travail)

4

LE TÉLÉTRAVAIL : AIDE OU RISQUE ?

En parallèle des dispositifs de maintien en emploi tels que le droit passerelle ou le chômage temporaire, le recours au télétravail a également permis de sauver de nombreux emplois. Il n'est évidemment pas possible de le mettre en place dans tous les secteurs. Le travail de bureau, administratif et intellectuel, s'y prête mieux que les activités physiques ou que celles qui nécessitent un contact personnel. La proportion de salariés travaillant parfois ou régulièrement à domicile durant la pandémie est la plus élevée dans les branches de l'information et de la communication et dans celle des activités financières et d'assurance (près de neuf travailleurs sur dix au premier trimestre 2021) ainsi que dans la branche des activités spécialisées, scientifiques et techniques (huit sur dix). Dans les administrations publiques, six travailleurs sur dix ont déclaré avoir travaillé à domicile. À l'autre extrémité de la distribution, on retrouve les branches du transport et entreposage, l'horeca et la santé, où seulement deux travailleurs sur dix ont travaillé à domicile. Dans la construction, le commerce et l'industrie manufacturière, ce ratio est de trois travailleurs sur dix.

En Belgique, le travail à domicile a été plus largement utilisé par les femmes

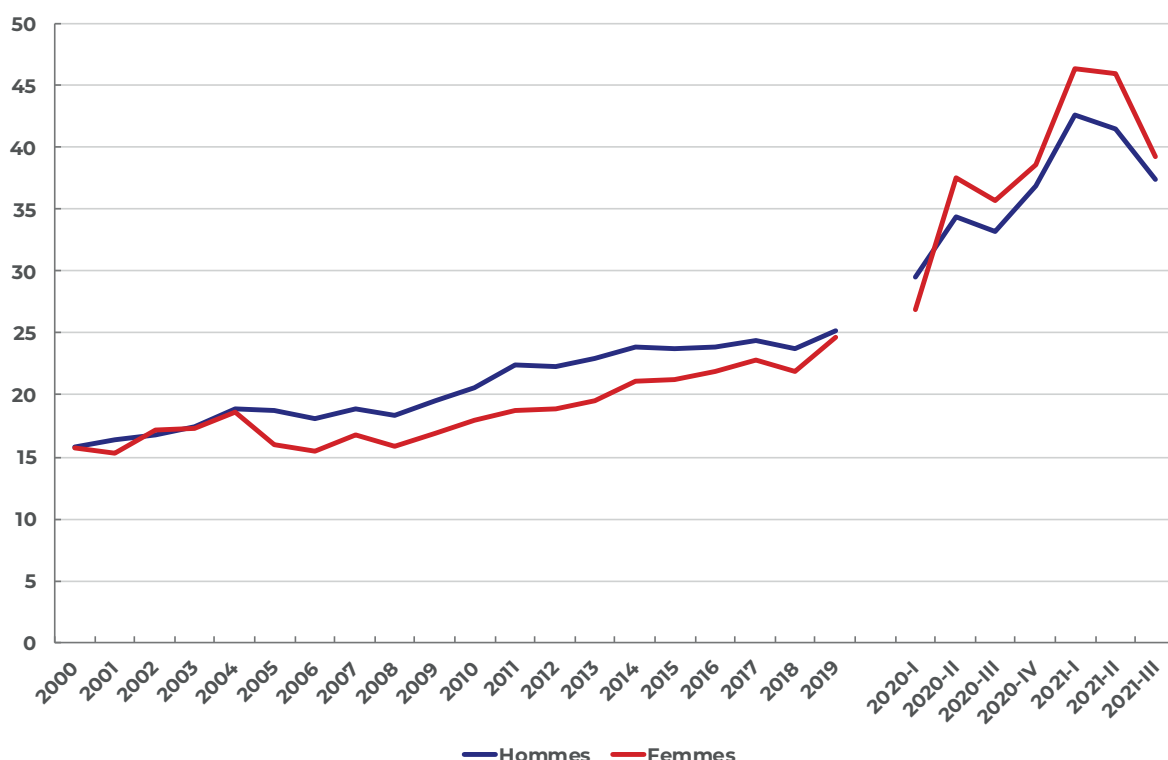
Le graphique 4 montre qu'en 2019, on observait une plus forte proportion d'hommes parmi les télétravailleurs. Avec la crise sanitaire, l'accès des femmes au télétravail a fortement progressé. Aujourd'hui, elles sont proportionnellement plus nombreuses à télétravailler. Au troisième trimestre de 2021, elles étaient 39 % à déclarer avoir travaillé à domicile, contre 37 % des hommes.

Le télétravail est souvent présenté comme avantageux pour le travailleur. Il permet notamment de réduire le temps de trajet journalier entre le domicile et le lieu de travail. La littérature économique a notamment montré que les femmes sont moins enclines à parcourir de longues distances pour aller travailler, en particulier lorsqu'elles ont des enfants (voir par exemple Le Barbanchon *et al.*, 2019 pour la France, ou Hassink et Meekes, 2019 pour les Pays-Bas). Le télétravail pourrait réduire ce phénomène et ainsi élargir les possibilités d'emploi des femmes.

La flexibilité que procure le travail à domicile permet également de plus facilement combiner vie privée et vie professionnelle. Pour les femmes, et plus particulièrement les mères, il pourrait leur éviter une interruption temporaire de carrière ou le recours au temps partiel. Si tel est le cas, cela réduirait nettement la pénalité associée à la maternité sur le marché du travail. Une analyse récente pour la Belgique (Nautet and Piton, 2021) montre, en effet, que la maternité réduit l'emploi des femmes ou leur temps de travail. L'effet induit est ensuite de moindres perspectives de carrière, notamment pour atteindre des postes à responsabilité ou des fonctions dirigeantes.

Malgré les aspects positifs qui en découlent, le télétravail pourrait aussi constituer un risque pour les femmes actives en ce qu'elles seront perçues comme davantage disponibles pour effectuer les tâches domestiques et éducatives. Au sein de leur ménage, cela pourrait accroître le déséquilibre quant au partage des tâches.

Graphique 4 : Pourcentages des personnes travaillant parfois ou régulièrement à domicile, selon le sexe, en Belgique, évolution annuelle de 2000 à 2019 et trimestrielle de 2020 au troisième trimestre 2021



Source : Statbel (enquêtes sur les forces de travail)

Lors de la pandémie, les mères qui télétravaillaient ont dû consacrer plus de temps à s'occuper des enfants durant leurs heures de travail et elles étaient plus susceptibles d'être interrompues (Andrew *et al.*, 2020), avec une incidence négative sur leur productivité (Alon *et al.*, 2021). C'est également ce qui ressort des données d'Eurofound⁵ présentées dans le graphique 5. Près de 15 % des femmes ont rencontré des difficultés de concentration liées à leurs responsabilités familiales pendant la première vague de la Covid-19, contre 12 % des hommes. Pour 9 % d'entre elles, cela les a même empêchées de consacrer le temps nécessaire à leur travail.

Au sein de l'entreprise, les personnes qui télétravaillent pourraient être perçues comme moins investies dans leur travail, avec des répercussions en termes de carrière et de salaire. Bloom *et al.* (2013) ont démontré que les employeurs désavantagent les employés en télétravail dans les promotions, et ce même s'ils avaient une productivité plus élevée que les travailleurs sur place. Soulignons que cette stigmatisation liée à la flexibilité serait genrée. Les femmes, et en particulier les mères, seraient plus susceptibles de subir une incidence négative lorsqu'elles ont recours au télétravail (Chung, 2018).

⁵ Agence européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail dont l'objectif est d'aider les différents acteurs à concevoir et mettre en œuvre des politiques sociales et de l'emploi sur la base d'informations, de recherches et d'analyses comparatives.

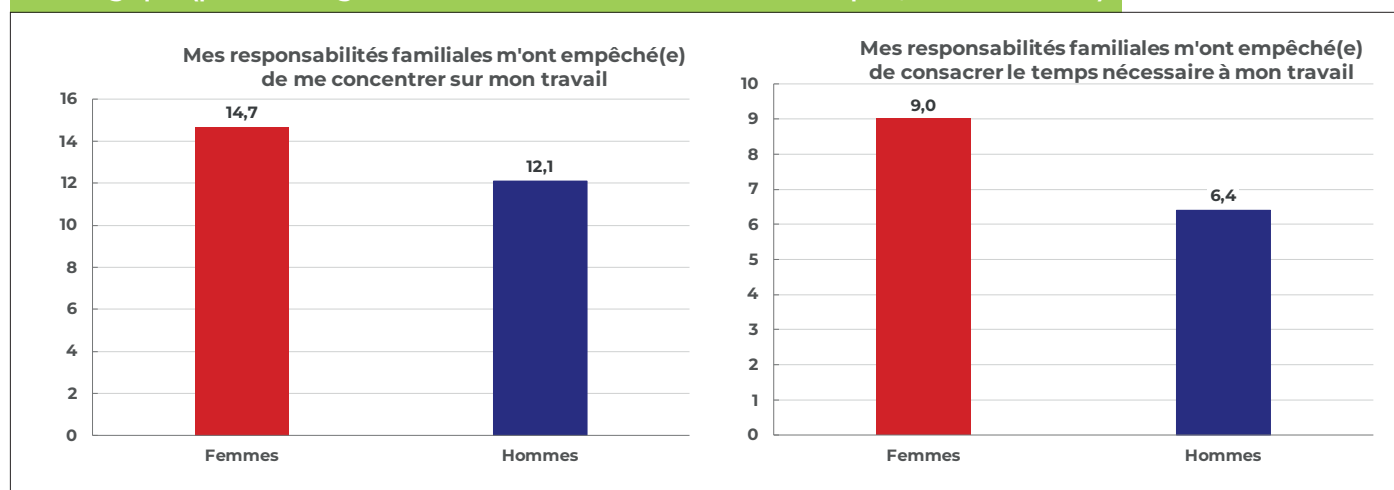
La gestion des enfants à la maison durant la première vague de la Covid-19 a pesé sur le travail des femmes en Belgique

Basé sur un scénario comparable à celui de la pandémie (enfant en quarantaine par exemple), c'est-à-dire l'utilisation du travail à domicile par les mères lorsque leur enfant est malade, Kouki et Sauer (2020) estiment, quant à eux, que le télétravail conduit à une perte de revenus élevée (jusqu'à 77 % aux États-Unis). Les mécanismes expliquant ce phénomène sont multiples. D'une part, lorsqu'elles travaillent à domicile, les femmes sont assignées ou choisissent des tâches moins « valorisantes ». D'autre part, les interactions avec leurs collègues sont moins productives. Les résultats ne reflètent en revanche ni une réduction du nombre d'heures prestées ni une réorientation vers un emploi permettant de travailler à domicile mais moins bien rémunéré. La structure des salaires en Belgique, moins liée à la

performance mais plutôt à l'ancienneté, pourrait mener à une pénalité plus faible. À long terme, cela pourrait tout de même conduire à des carrières moins rapides pour les femmes travaillant à domicile. Il n'existe toutefois pas, à notre connaissance, d'analyse spécifique pour la Belgique permettant de le confirmer.

Bien qu'il puisse faciliter la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, la crise sanitaire a montré les limites du travail à domicile. En effet, il peut être un vecteur d'inégalité des genres au sein des couples et sur le lieu de travail (Chung *et al.*, 2021). Lorsqu'il est utilisé en parallèle de la garde des enfants, le télétravail peut avoir des effets néfastes sur l'emploi, principalement pour les mères. Il est dès lors important de garder à l'esprit que l'utilisation du télétravail ne doit pas supplanter un système de garde d'enfants accessible et abordable, ni la possibilité de recourir à des horaires de travail flexibles.

Graphique 5 : Responsabilités familiales durant la première vague de la Covid-19 en Belgique (pourcentages des femmes et des hommes en emploi, avril-mai 2020)



Source : Eurofound

5

TRAVAIL RÉMUNÉRÉ ET NON RÉMUNÉRÉ

Au cours d'une journée, chaque individu partage son temps entre le travail rémunéré, les loisirs et les tâches non rémunérées, comme le ménage et les soins aux enfants. La répartition quotidienne des tâches reflète les stéréotypes de genre. Alors même que les femmes sont de plus en plus actives sur le marché du travail, l'essentiel des tâches domestiques repose toujours sur elles. C'est ce qui ressort de la distribution du temps entre travail rémunéré et non rémunéré présentée dans le graphique 6. Les femmes consacrent plus de temps que les hommes aux tâches ménagères et aux soins et à l'éducation des enfants et moins au travail rémunéré et aux loisirs. Le nombre d'heures plus réduit passé sur le marché du travail est ainsi plus que compensé par le temps passé à des tâches non rémunérées comme faire le ménage ou s'occuper des enfants (voir aussi Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2020).

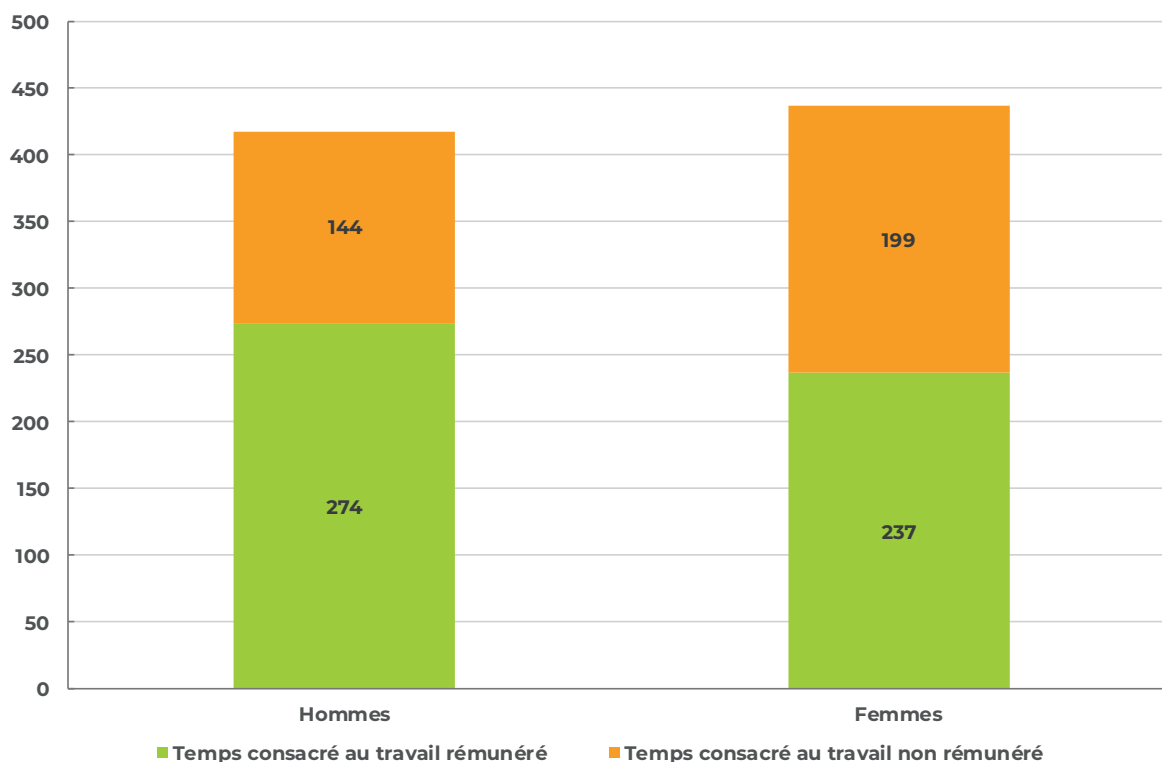
La distribution entre travail rémunéré et non rémunéré reste inéquitable selon le sexe en Belgique

La crise de la Covid-19 a amplifié ces déséquilibres dans le partage des rôles au sein du ménage, notamment en matière de garde d'enfants. Les fermetures des écoles, que ce soit lors des confinements ou en cas de nombre trop important de cas de coronavirus parmi les élèves, ainsi que les prolongations des congés scolaires, ont contraint de nombreux parents à prendre en charge

leurs enfants durant leur temps de travail. Or, cette prise en charge a principalement été assumée par les mères (voir entre autres Del Boca *et al.*, 2020; Farre *et al.*, 2020; Glorieux, 2020; Hupkau et Petrongolo, 2020; Scarpetta *et al.*, 2021; Sevilla et Smith, 2020).

Des données spécifiques à la pandémie collectées par l'OCDE, et présentées dans le graphique 7, indiquent, en effet, que lorsque les deux partenaires sont en emploi, plus de la moitié des femmes disent avoir assumé la plupart ou la totalité du travail supplémentaire non rémunéré consécutif aux mesures sanitaires, contre à peine 20 % des hommes. Les écarts entre les genres sont encore plus élevés lorsque l'un des parents travaille et l'autre non. Lorsque c'est la mère qui est sans emploi et que le père travaille, 83 % des mères disent avoir assumé la plupart ou la totalité du travail supplémentaire non rémunéré. Lorsque la situation est inversée, c'est-à-dire lorsque c'est le père qui n'a pas d'emploi alors que la mère en a un, seuls 19 % des pères déclarent avoir assumé la plupart ou la totalité du travail supplémentaire non rémunéré. En d'autres termes, la persistance des stéréotypes de genre demeure même lorsque seule la mère dispose d'un emploi. Cela se reflète également dans les données de l'Onem sur les congés parentaux « corona » au sein desquels on dénombrait 71 % de femmes. La surreprésentation des femmes dans les congés parentaux « corona » est encore plus marquée en Wallonie, où elle s'élève à 73 %.

Graphique 6 : Temps consacré au travail rémunéré et non rémunéré en minutes par jour, selon le sexe, parmi la population âgée de 15 à 64 ans, en Belgique, en 2013



Source : OCDE

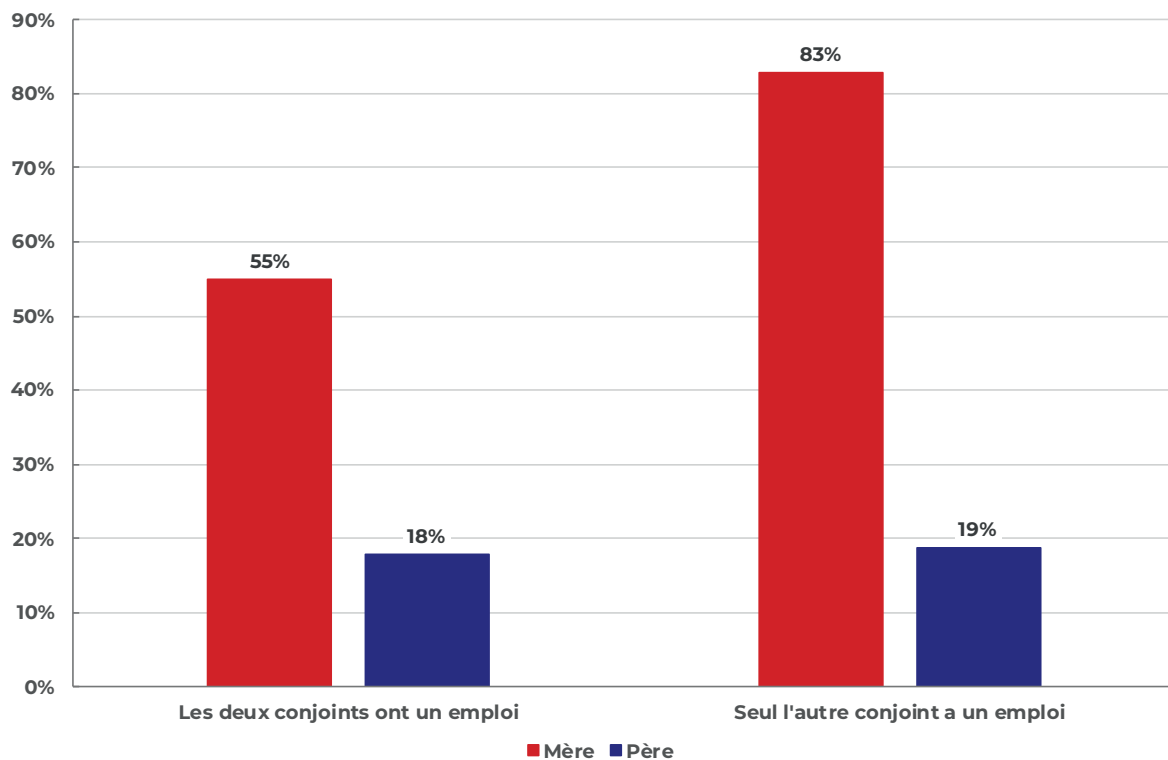
Les femmes ont majoritairement pris en charge leurs enfants pendant la pandémie en Belgique

Une étude récente de Boll *et al.* (2021) montre qu'un plus grand investissement du père lors de la crise sanitaire ne s'est observé que dans le cas où la conjointe était en emploi sans possibilité d'avoir recours au télétravail. Selon les auteurs, la pandémie n'a pas constitué une opportunité pour les pères de s'investir dans la prise en charge des enfants ; mais elle a parfois constitué une nécessité absolue (présence du père et absence de la mère). Dans ce cas de figure spécifique, il est possible que le partage des tâches au sein du ménage ait évolué durablement. Il est toutefois encore trop tôt pour l'affirmer.

Au-delà de l'incidence que les interruptions de carrière ou le congé parental peuvent avoir sur l'expérience accumulée, opter pour ces dispositifs peut être perçu comme

un signal de moindre attachement au marché du travail. De ce fait, certains travailleurs y sont réticents. La surreprésentation des femmes dans leur utilisation laisse penser que les réticences des hommes sont plus importantes que celles des femmes. Il se pourrait que la perception négative associée à ces dispositifs soit plus grande envers les hommes, conformément aux stéréotypes et aux rôles traditionnels propres à chaque genre. Le père pourvoit aux besoins de sa famille en travaillant ; tandis que la mère s'occupe de ses enfants. Même si les hommes sont éligibles, les différentes formes de congé parental et d'interruption de carrière restent l'apanage des femmes. Ce sont elles qui réduisent leur temps de travail ou qui quittent le marché du travail lors de la naissance d'un enfant. Dès lors, ce type de politique tend à renforcer les stéréotypes et les écarts de genre sur le marché du travail en termes d'emploi et de participation, mais également en termes d'opportunités de carrière.

Graphique 7 : Pourcentages de parents déclarant avoir assumé la majorité des tâches additionnelles résultant de la fermeture des écoles et des systèmes de garde d'enfants, en Belgique, en 2020



Source : OCDE

6

SANTÉ MENTALE, FATIGUE ET STRESS

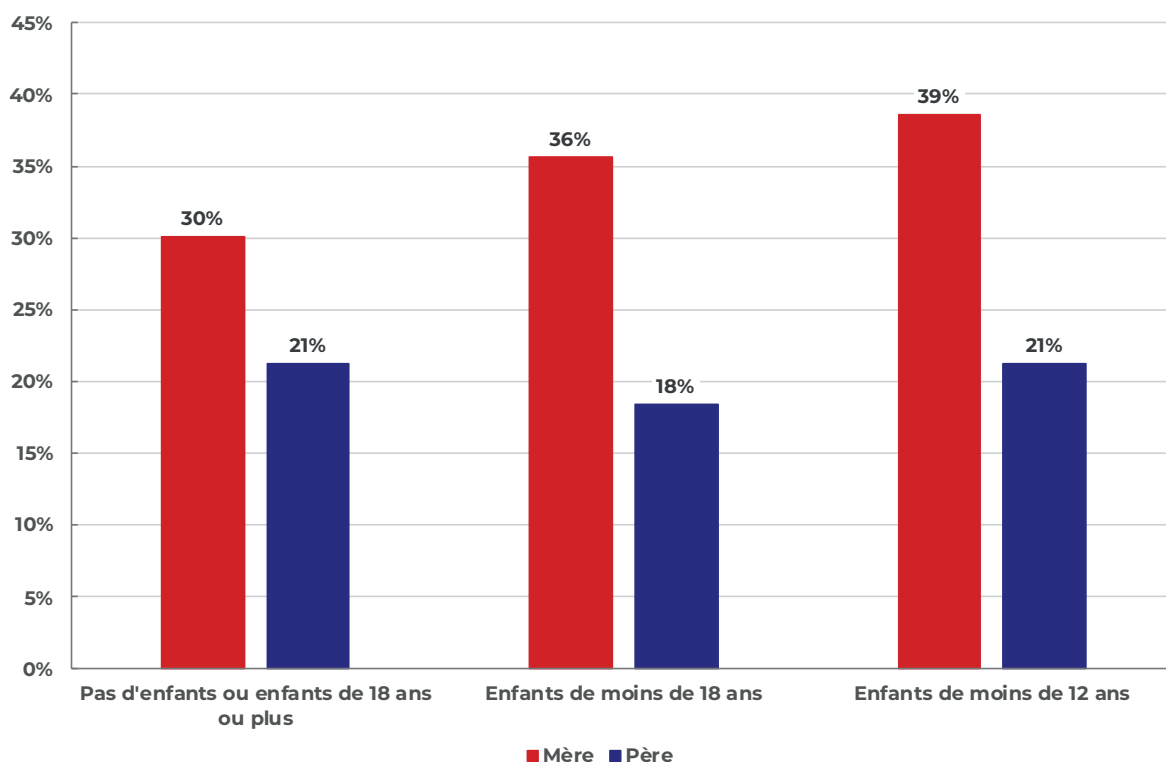
L'impact de la crise sur les femmes ne se limite pas à leur position sur le marché du travail. Cette prise en charge de la majorité des tâches additionnelles non rémunérées a conduit à un accroissement des écarts de genre en termes de fatigue et de détresse émotionnelle.

La santé mentale et le bien-être des femmes et en particulier des mères se sont détériorés pendant la pandémie en Belgique

Les résultats des enquêtes de l'OCDE (voir graphique 8) illustrent ces évolutions. Au cours de la pandémie, les femmes ont plus fréquemment que les hommes fait état de

conflits entre le travail et la vie personnelle. Les mères de jeunes enfants mentionnaient plus souvent que les hommes se sentir tendues, seules et/ou déprimées. La situation des parents à la tête d'une famille monoparentale aurait été particulièrement critique. En Belgique, dans 80 % des cas, il s'agit d'une mère célibataire. Cette détresse émotionnelle est étroitement liée à la combinaison simultanée du télétravail et de la gestion des enfants. Les mères qui ont télétravaillé pendant la pandémie tout en s'occupant de leurs enfants étaient plus susceptibles de déclarer se sentir déprimées, stressées et frustrées que les pères télétravailleurs⁶.

Graphique 8 : Pourcentages de parents signalant des problèmes de santé mentale ou de bien-être chez eux-mêmes ou chez un membre de la famille pendant la pandémie, en Belgique, en 2020



Source : OCDE

⁶ Voir aussi McCrory Calarco *et al.* (2020); Zamarró et Prados (2021).

L'impact sur le bien-être et la santé mentale de la prise en charge des tâches non rémunérées ressort également de plusieurs analyses portant sur des données antérieures à la pandémie. De Rock & Perilleux (2021) ont ainsi étudié la répartition du temps au sein des ménages entre le travail rémunéré et non rémunéré et son incidence sur la satisfaction personnelle. Ils montrent que, indépendamment du niveau d'éducation des partenaires, les hommes consacrent plus de temps au travail rémunéré et les femmes aux activités non rémunérées. Ils ont constaté un effet négatif sur le bien-être des femmes lorsqu'elles travaillent à temps plein et effectuent également la majorité du travail non rémunéré, ce qui entraîne une double charge. Dans ce cas, les femmes sont plus heureuses lorsqu'elles travaillent à temps partiel. Ils concluent que les femmes seraient favorables à une répartition plus équilibrée du travail rémunéré et

non rémunéré, mais pas les hommes. Flèche *et al.* (2020) trouvent également des résultats similaires. Dans les ménages où la femme travaille plus d'heures sur le marché du travail que l'homme, mais effectue tout de même la majorité des tâches ménagères, elle se sent dépassée et insatisfaite. Selon les auteurs, les femmes ayant des croyances égalitaires perçoivent cette répartition déséquilibrée comme injuste, ce qui diminue leur satisfaction. Bertrand (2020) postule que la pression sociale est la raison pour laquelle les femmes occupant des postes élevés ne font pas moins de tâches au sein de leur ménage, mais continuent à en assumer la majeure partie. Elles se conforment ainsi à ce que l'on attend d'une bonne épouse et d'une bonne mère. Les femmes n'ont pas une préférence pour les activités domestiques, mais plutôt une crainte des conséquences en termes de réputation si elles ne s'en acquittent pas.

7

CONCLUSION

La crise de la Covid-19 a profondément impacté le marché du travail, et surtout la manière de travailler. Son incidence a été très inégale selon le secteur. Les branches des services, où les femmes sont surreprésentées, ont payé un plus lourd tribut. Les femmes ont également été – et sont toujours – en première ligne dans la lutte contre le virus, dans la branche de la santé. Dans d'autres secteurs, le télétravail a permis d'atténuer les effets de la crise.

Les mesures sanitaires ont également conduit les parents à une prise en charge exceptionnelle des enfants, parfois simultanément au travail rémunéré. Les femmes ont assumé une plus grande partie des responsabilités familiales découlant de la fermeture des écoles et des systèmes de garde pour les enfants et des mises en quarantaine des enfants malades ou considérés comme contact à haut risque. En effet, si les pères se sont impliqués davantage à la maison et envers leurs enfants, ce sont surtout les mères qui ont supporté la majeure partie de ces tâches additionnelles. Cette répartition inégale des responsabilités parentales a des conséquences sur la position des femmes sur le marché du travail. Cette surcharge a également engendré une augmentation disproportionnée du stress et de la fatigue chez les mères.

D'une manière générale, le télétravail permet de combiner plus facilement les responsabilités familiales et un emploi. Lors de la pandémie, il a permis à de nombreuses mères d'éviter de choisir entre leur emploi ou s'occuper de leurs enfants. Pour cette

même raison, il a entravé la productivité des femmes et accru leur stress. En cela, le télétravail peut être un vecteur d'inégalité des genres au sein des couples et sur le lieu de travail.

Lors de la conception des politiques de reprise, les gouvernements devront veiller à adopter des mesures contribuant à la réduction des inégalités structurelles entre les genres à la maison, dans l'économie et dans la société. D'une manière générale, un meilleur partage des responsabilités familiales au sein des couples contribuera à réduire les écarts de genre sur le marché du travail. Il conviendra également de s'assurer que l'utilisation du télétravail ne conduise pas à la stigmatisation des mères. La crise a démontré le caractère essentiel des systèmes de garde d'enfants adéquats dans la facilitation de la combinaison entre vie privée et vie professionnelle. Pour réduire les écarts de genre sur le marché du travail et favoriser le maintien en emploi des mères, des services de garde d'enfants abordables, accessibles et de bonne qualité sont indispensables. Encore faut-il que les horaires couverts permettent d'assumer un emploi à temps plein. Les mêmes considérations s'appliquent aux horaires et congés scolaires.

Étant donné l'objectif de taux d'emploi de 80 % que s'est fixé le Gouvernement fédéral à l'horizon 2030, ces politiques seront essentielles. En effet, relever le taux d'emploi ne pourra se faire sans une plus grande mobilisation des femmes sur le marché du travail.

BIBLIOGRAPHIE

Alon, T., Coskun, S., Doepke, M., Koll, D. et Tertilt, M. (2021) « From mancession to shecession: Women's employment in regular and pandemic recessions », *NBER Working Paper* No. 28632.

Andrew, A., Cattan, S., Costa Dias, M., Farquharson, C., Kraftman, L., Krutikova, S., Phimister, A. et Sevilla, A. (2020) « The gendered division of paid and domestic work under lockdown », *IZA Discussion Paper* 13500.

Bertrand, M. (2020) « Gender in the twenty-first century », *AEA Papers and Proceedings*, 110, pp. 1-24.

Bloom, N., Liang, J., Roberts, J. et Ying, Z. J. (2013) « Does working from home work ? Evidence from a Chinese Experiment », *Stanford Graduate School of Business Working Paper* No. 3109.

Bluedorn, J. C., Caselli, F. G., Hansen, N-J. H., Shibata, I. et Tavares, M. M. (2021) « Gender and employment in the COVID-19 recession : Evidence on "She-cessions" », *IMF*.

Boll, C., Müller, D. et Schüller, S. (2021) « Neither backlash nor convergence : dynamics of intracouple childcare division after the first COVID-19 lockdown and subsequent reopening in Germany », *IZA Discussion Paper* No. 14375.

Chung, H. (2018) « Gender, flexibility stigma and the perceived, negative consequences of flexible working in the UK », *Social Indicators Research*, 151(2) pp. 521-545.

Chung, H., Birkett, H., Forbes S., et Seo, H. (2021) « Covid-19, Flexible working, and implications for gender equality in the United Kingdom », *Gender and Society*, 35(2), pp. 218-232.

Cook, A. et Glass, C. (2014) « Above the glass ceiling : When are women and racial/ethnic minorities promoted to CEO? », *Strategic Management Journal*, 35, pp. 1080-1089.

Del Boca, D., Oggero, N., Profeta, P. et Rossi, M. (2020) « Women's and men's work, housework and childcare, before and during COVID-19 », *Review of Economics of the Household*, 18(4), pp. 1001-1017.

De Rock, B. et Périlleux, G. (2021) « Time use and life satisfaction within couples : A gender analysis for Belgium », *ECARES working paper* 2021-01.

DigitalWallonia (2020) *Décryptage de l'inégalité hommes-femmes dans les secteurs du numérique*, <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/femmes-et-numerique>.

Eurofound (2020) *Living, Working and COVID-19 dataset*, Dublin.

Farré, L., Fawaz, Y., Gonzalez, L. et Graves, J. (2020) « How the COVID-19 Lockdown Affected Gender Inequality in Paid and Unpaid Work in Spain », *IZA Discussion paper* 13434.

Flèche S., Lepinteur, A. et Powdthavee, N. (2020) « Gender norms, fairness and relative working hours within households », *Labour Economics*, 65, 101866.

Glorieux, I. (2020) *Quarantine reinforces gender inequality*, VUB Press, May, <https://press.vub.ac.be/quarantine-reinforces-gender-inequality>

Gupta, V.K., Mortal, S.C., Silveri, S., Sun, M. et Turban, D.B. (2020) « You're fired ! Gender disparities in CEO dismissal », *Journal of Management*, 46(4), pp. 560-582.

Hassink, W. et Meekes, J. (2019) « Endogenous local labor markets, regional aggregation and agglomeration economies », *IZA Discussion Paper* 12765.

Hupkau, C. et Petrongolo, B. (2020) « Work, Care and Gender during the COVID-19 Crisis », *Covid Economics*, 54, pp. 1-28.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2020) *Femmes et hommes en Belgique*, Chapitre 7 : *Emploi du temps* (3e édition), Bruxelles.

Keloharju, M., Knüpfer, S. et Tåg, J. (2019) « What prevents women from reaching the top ? », *IFN Working Paper* 1111, *Harvard Business School Research Paper Series*, 16-092, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2730207>.

Kouki, A. et Sauer, R.M. (2020) « Child health, remote work and the female wage penalty », *IZA Discussion Paper Series*, No.13648.

Le Barbanchon, T.L., Rathelot, R. et Roulet, A. (2019) « Gender differences in job search : Trading off commute against wage », <https://ssrn.com/abstract=3467750>.

McCrory Calarco, J., Meanwell, E., Anderson, E. et Knopf, A. (2020) « "Let's not pretend it's fun" : How COVID-19-related school and childcare closures are damaging mothers' well-being », *OSF Preprints*.

Nautet, M. et Piton, C. (2021) « How does parenthood affect the careers of women and men ? », *NBB Economic Review*, December.

OECD (2021) « Main Findings from the 2020 Risks that Matter Survey », *OECD Publishing*, Paris.

Ryan, M. K., Haslam, S. A., Morgenroth, T., Rink, F., Stoker, J. et Peters, K. (2016) « Getting on top of the glass cliff : Reviewing a decade of evidence, explanations, and impact », *The Leadership Quarterly*, 27, pp.446-455.

Scarpetta, S., Paerson, M., Queisser, M. et Frey V. (2021) « Caregiving in crisis : Gender inequality in paid and unpaid work during COVID-19 », *OECD Policy Responses to Coronavirus*.

Sevilla, A. et Smith, S. (2020) « Baby steps : the gender division of child-care during the COVID-19 pandemic », *Oxford Review of Economic Policy*, 36 (S1), pp. 169-186.

Zamarro, G. et Prados, M. (2021) « Gender differences in couples' division of childcare, work and mental health during COVID-19 », *Review of Economics of the Household*, 19(1), pp. 11-40.



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2022